



les Cahiers Polonais

DIRIGÉS PAR
HENRY DE KORAB

1937 - N^{os} 11 - 12 - 13

LES AMITIÉS POLONAISES DE LA BALTIQUE A LA MER NOIRE

PARIS
29, QUAI VOLTAIRE

H. 2
3226

les Cahiers Polonais

1937

N^{os} 11-12-13

SOMMAIRE

« <i>Od morza do morza</i> », par Henry de KORAB.....	3
--	---

POLOGNE-ROUMANIE :

Rien ne nous sépare et tout nous unit, par Boguslaw MIEDZINSKI.....	9
Polonais et Roumains à travers les siècles, par le professeur Olgierd GORKA.....	11
L'armée roumaine et son chef vus par les Polonais.....	14
Le roi Carol grand éducateur de la jeunesse roumaine.....	16
Documents.....	18
Revue de presse.....	25

POLOGNE-SUÈDE :

La Pologne et la Suède.....	33
Documents.....	35
Revue de presse.....	38

POLOGNE-ESTONIE :

L'amitié entre la Pologne et l'Estonie.....	41
Documents.....	44

ÉMIGRATION :

Le grand rôle de l'émigration polonaise aux États-Unis....	49
<i>Discours du président Roosevelt</i>	49
<i>Message du président Moscicki</i>	50

Une déclaration de M. Beck sur la Palestine.....	52
Un exposé de M. Komarnicki sur le problème palestinien..	53
Le nombre des Polonais habitant l'Allemagne d'après les statistiques du III ^e Reich, par Wiktor NECHAY.....	56
La réalité polonaise en France traduite en chiffres, par Stéphane WLOCEVSKI.....	62
Chronique de la vie polonaise en France.....	64

ARCHIVES DIPLOMATIQUES :

Les tombeaux du Wawel.....	69
----------------------------	----

FRANCE-POLOGNE :

Le XX ^e anniversaire de l'armée polonaise en France, par Léon LIBER	73
---	----

“ Od morza do morza ”

par HENRY DE KORAB.

Le titre veut dire : D'une mer à l'autre ». Ce slogan a beaucoup servi. D'après une légende tenace, il définissait exactement les aspirations séculaires de la politique polonaise qui, loin de se faire plus timides durant l'éclipse nationale, se seraient, au contraire, dangereusement épanouies sous l'effet du triple asservissement.

Selon une mystique fort répandue à l'époque où les aigles noires des trois empires complices cramponnaient la vallée de la Vistule, le peuple polonais, héritier obstiné de Boleslas le Vaillant et des Jagellons, demeurerait hanté par le rêve insatiable de percer jusqu'à la mer Noire, tout en s'étendant très largement le long du littoral de la Baltique.

Cette fiction a survécu pendant quelque temps au contact des réalités nouvelles de l'après-guerre. Elle servait encore à expliquer chaque mouvement stratégique et diplomatique de l'Etat polonais : dans le Sud, lorsque Pilsudski débâta un terrain de manœuvres pour jouer sa bataille victorieuse contre l'envahisseur ; dans le Nord, quand la Lithuanie de Mickiewicz s'intégra à la Pologne ; à l'Est et à l'Ouest, lorsque tour à tour le gouvernement de Varsovie établit des relations normales avec les Etats qui, oppresseurs jadis, étaient devenus simplement des voisins.

En vérité, à part quelques exaltés chimériques, il n'existait aucun parti en Pologne pour souhaiter le rétablissement total d'un passé géographique, consigné par les atlas

rétrospectifs, mais qui se trouvait en contradiction avec les principes modernes du droit des peuples métropolitains. Si hantise il y a eu, c'est la tranquillité des successeurs de Catherine et de Frédéric qu'elle a troublée. L'on sait aujourd'hui, par la publication des archives impériales de Saint-Petersbourg, que lorsque le tsar rencontrait le kaiser, c'était surtout pour parler de la « menace polonaise » qui ne manquerait pas d'éclater, en cas de conflit européen. Les anciennes cartes du xvii^e siècle où figurait, entre le Brandebourg et la Moscovie, l'immense République catholique et latine, étaient considérées par les polices, toujours inquiètes, des Etats spoliateurs comme des documents gravement subversifs. Le vieux cauchemar de la Pologne s'étendant « d'une mer à l'autre » stimulait le zèle des fonctionnaires pangermanistes ou russificateurs, entretenait la germanophilie de la haute bureaucratie russe, qui se traduisit par de tragiques trahisons au début de la guerre et dont l'esprit se réincarna dans les accords de Rapallo.

Or, la Pologne vient de prouver ce qu'elle entend réellement par l'extension « d'une mer à l'autre ». Elle ne l'a pas fait en une fois, mais par une action continue, dont on aperçoit aujourd'hui la persévérante logique. Les luttes épiques d'autrefois, où les hussards ailés du hetman Czarniecki affrontaient la splendide cavalerie suédoise et les armes damasquinées des Grands Visirs, ne sont pro-

pres désormais qu'à exciter l'imagination des romanciers. C'est ainsi d'ailleurs que l'entendaient, de longue date déjà, les anciens adversaires de la Pologne, les sages nordiques d'aujourd'hui, en discernant les premiers lauriers du prix Nobel aux pages truculentes et pittoresques, où Sienkiewicz avait fait revivre cette époque tumultueuse de folles chevauchées, de glorieuses conquêtes, et de joyeuse bravoure.

En 1937, la gloire et la reconnaissance des peuples vont à ceux qui, sur les champs de bataille parcourus jadis par les cavaliers harnachés d'or de la République, triomphent maintenant dans des tournois d'amitié, où la victoire est toujours également partagée.

Ces heureux exploits furent nombreux depuis un an. Accomplis à tour de rôle sur les bords de la Baltique, en Pologne et sur les rives de la mer Noire, ils se déroulèrent selon un plan prémédité, où les initiés ne manquèrent pas de reconnaître une grande inspiration posthume, l'empreinte de « l'entêtement lithuanien » de Pilsudski. Car — et il faut insister sur ce point, pour éviter des interprétations à tous égards hasardeuses — Joseph Beck, dans ce domaine comme dans les autres, n'a fait qu'achever patiemment l'œuvre du maréchal, en multipliant et en raffermissant les liens précieux, unissant la Pologne aux pays de la Baltique et de la mer Noire.

Les méthodes de cette expansion — « inter-expansion », pourrait-on écrire, en risquant ce néologisme, pour définir une sorte de conquête morale réciproque et mutuellement consentie — peuvent être données en exemple. Elles sont symptomatiques des temps vraiment nouveaux, vers lesquels s'acheminera peut-être un jour l'humanité divisée. Les accords conclus avec la Suède, les pays baltes et la Roumanie, ne sont à aucun degré négatifs. Ils ne sont dirigés contre aucun Etat, contre aucune politique, contre aucune doctrine. Il n'y a, en effet, que des « pour » et aucun « contre » dans ces ententes essentiellement bilatérales : pour une meilleure connaissance dans l'ordre spirituel, pour des échanges commerciaux plus actifs, pour des facilités de transport, de communication et de

transit, etc. Ces décisions se traduisent pratiquement par des fondations réciproques de chaires universitaires, de langues, de littérature et d'histoire ; par la création de lignes nouvelles de navigation maritime et aérienne ; par des échanges fréquents de professeurs et d'élèves ; par une propagande bienveillante, destinée à mieux faire connaître les produits complémentaires du pays voisin. Bref, il s'agit d'un ensemble de mesures qui, à la longue, devront créer dans une vaste région, baignée par deux mers, le climat moral d'un pays homogène, quoique entièrement libre de tout lien constitutionnel ou fédératif.

Nous avons de fortes raisons de croire que cette belle œuvre ne peut rencontrer en France que la pleine approbation des esprits objectifs, en même temps que réfléchis. Le temps en effet n'est plus aux truismes conventionnels, où dans la pensée du Français moyen, un bon allié devait se borner à préférer, en toute circonstance : « Vive la France et la Société des Nations ! » L'inaction ne passe plus pour une vertu, tandis que l'initiative n'est plus considérée, suivant un cliché déjà périmé, comme « une manœuvre louche au service d'intérêts suspects ». Bien au contraire. Dans des milieux de tendances diverses, il m'a été donné d'entendre des personnalités dirigeant ou influençant la politique de ce pays, qui toutes ont exprimé le même avis, à savoir que dans l'œuvre si complexe et si difficile de la paix, l'allié vraiment utile était celui qui, dans l'orbite de son influence, apportait de son propre chef, une contribution réelle à l'effort constructif commun.

Il en va de même avec la Société des Nations, qui pour survivre, devra abandonner de plus en plus toute routine de super-étatisme bureaucratique, consistant à proposer à ses associés des formules de rapprochement d'un type standard. Elle ne peut, en effet, représenter que le coefficient d'initiatives particulières, qui varieront selon les régions.

Sans parler de l'action politique proprement dite de la S.D.N., ce qui nous entraînerait trop loin, nous nous bornerons ici à prendre comme exemple l'activité de l'Institut de Coopération Intellectuelle. Il ne nous

vient pas à l'idée de diminuer la valeur de cet organisme international, dont l'heureuse idée revient à la France, mais on ne saurait pourtant lui attribuer le pouvoir magique d'éveiller subitement la curiosité de tel ou autre pays pour la culture d'une nation lointaine et même voisine. Ce sont là des phénomènes que l'on peut enregistrer, canaliser et encourager, mais dont l'éclosion doit être naturelle, issue de la volonté réciproque des peuples intéressés. Aussi, grâce aux divers accords conclus par la Pologne et qui plus est, sont déjà en voie d'exécution, l'année 1937 sera également une excellente année pour l'Institut du Palais-Royal. Il constatera avec une légitime satisfaction que dans une vaste région, allant des fiords scandinaves jusqu'au delta du Danube, des nations différentes de race commencent à parler la même langue, s'initient mutuellement à leur histoire, ainsi qu'à l'œuvre nouvelle de leurs savants et de leurs artistes.

Il nous reste à donner au lecteur quelques explications sur la manière dont nous avons conçu ce numéro. Il n'a pas la prétention d'embrasser l'ensemble des relations nouvelles

ou renforcées de la Pologne avec tous les pays de la mer Baltique et de la mer Noire. D'autre part, nous avons évité à dessein d'y insérer des textes intégralement inédits, tout en vous offrant cependant des documents et des articles qui jusqu'à présent n'avaient pas été traduits en français. Nous nous en excusons, mais nous avons jugé préférable de nous en tenir à l'actualité journalistique. Nous avons pensé donner une plus grande valeur documentaire à ce recueil, en le limitant à des textes déjà parus, « à l'usage interne » peut-on dire, plutôt que de faire spécialement appel à la collaboration des hommes politiques ou des écrivains des pays intéressés, et de présenter ainsi une sorte d'album de circonstance, qui aurait risqué de revêtir, aux yeux des lecteurs avertis, le caractère éphémère et apprêté d'une propagande partielle. Pour les mêmes motifs d'actualité strictement documentaire, ce recueil n'englobe que l'activité diplomatique des derniers mois et ne traite par conséquent que du rapprochement de la Pologne avec la Roumanie, la Suède et l'Estonie.

Henry de KORAB.

Pologne - Roumanie

Rien ne nous sépare et tout nous unit

par BOGUSLAW MIEDZINSKI.

L'hôte éminent du Président de la République et de la nation polonaise, le souverain du Royaume de Roumanie, le roi Carol II a franchi aujourd'hui les frontières de notre pays. Aujourd'hui également, nous l'accueillerons de tout notre cœur dans la capitale.

Le roi Carol n'est pas seulement l'héritier d'une dynastie ; c'est aussi un de ces souverains modernes, qui comprennent profondément leur mission historique, qui occupent leur poste avec une conception très haute de leur responsabilité et qui deviennent à la lettre les premiers citoyens de leur pays, cherchant à obtenir la souveraineté sur les esprits, à commander véritablement un peuple.

La nation roumaine peuple des terres belles et riches, boulevard de l'histoire depuis des siècles, gagnées jadis par la civilisation de l'empire romain. Elle a donc une histoire qui devrait la ranger parmi des peuples déjà vieux. Et cependant, c'est une nation potentiellement jeune, dont l'existence moderne est animée par un puissant élan vital ; c'est un peuple qui accroît ses forces et prend conscience de sa puissance ; il développe maintenant résolument sa propre culture nationale, solidement étayée par la puissance de l'Etat. Dans le moment historique présent, la nation roumaine traverse indubitablement une phase de renaissance, où elle mesure ses forces et marche vers l'avenir.

Chaque nation connaît des périodes de plus ou moins grande tension, les unes où elle entreprend des tâches de grande envergure et d'autres où elle se contente d'une vie mes-

quine et végétative, en fuyant du regard des horizons plus lointains. Chaque nation, dans les différentes phases de sa vie, devient un terrain de conflits entre ceux qui savent éveiller les sentiments de force, de grandeur et d'orgueil national et les hommes de peu de foi qui, doutant des forces de leur nation, la poussent vers un destin sans éclat.

Le souverain roumain actuel, notre hôte éminent, est un homme d'Etat qui mène son peuple sur des voies larges et ouvertes. Il réveille et organise les forces latentes de la nation et obtient dans cet ordre de magnifiques succès aux yeux du monde entier. Et voilà que disparaissent de la vie roumaine les ombres de pusillanimité et de manque de foi dans la valeur et la dignité de la nation.

Fouiller les profondeurs de l'âme nationale afin d'éveiller et d'amener à la surface les exceptionnelles valeurs qu'elle contient ; veiller attentivement à l'éducation de la jeunesse ; organiser systématiquement les masses en vue d'une transformation capitale de leurs conditions d'existence ; voilà l'œuvre entreprise et dirigée par le roi Carol. Elle lui assure la profonde confiance et l'amour de son peuple, ainsi que le respect et la considération des amis de la Roumanie, au premier rang desquels se place la Pologne, en tant que voisine et alliée.

Nos deux nations, qui vivent côte à côte depuis l'aube des siècles, dans le bon et dans le mauvais sort, ayant connu des moments d'épanouissement et la tragédie de l'esclavage, ont également une tradition séculaire de rapports nationaux, qui remonte aux premiers Jagellons.

Notre frontière commune s'est trouvée tracée d'une manière tout à fait exceptionnelle, sans que nos relations fussent un instant troublées par des convoitises territoriales.

L'expansion nationale de la Pologne n'a jamais été orientée vers les terres roumaines et de même la nation roumaine n'a pas cherché à s'étendre vers le nord ; grâce à cela, nous ne connaissons pas, à notre frontière, cet affreux cauchemar dans les relations entre voisins, qui a pour nom le problème des minorités nationales.

Nos deux Etats, en tant qu'organismes économiques, se complètent mutuellement dans une grande mesure. Cette collaboration pourrait se développer d'une manière incomparablement plus large et plus fructueuse, si elle était dirigée par une action consciente et systématique des deux gouvernements.

Dans aucun domaine nous n'avons de torts réciproques à nous reprocher, aucune rivalité ne nous divise, aucune rancune ne jette son ombre sur nos rapports. Il n'y a rien, dans la raison d'Etat roumaine ou polonaise, qui oppose notre alliance et notre amitié de voisins au bon droit ou aux intérêts positifs de qui que ce soit. En Pologne comme en Roumanie, domine un ardent désir de hausser le niveau de la vie intérieure, de l'économie nationale et du bien-être général. Nous avons conscience que pour atteindre ce but, il nous faut une longue période de paix, que nous cherchons à maintenir sans ménager nos efforts, pour développer et établir des relations de bon voisinage avec tous les pays situés entre la mer Noire et la Baltique.

Ajoutons à toutes ces données le facteur de puissance réelle, fourni par la masse de 55 millions d'habitants, que représente l'alliance polono-roumaine dans cette région de l'Europe. Soulignons que la politique du royaume roumain, celle de la République polonaise, ainsi que les principes essentiels de notre alliance, sont fondés non seulement sur le bon droit, mais également sur une im-

portante puissance défensive, développée avec le plus grand soin.

Nous avons, en fin de compte, le droit de constater que la collaboration de nos Etats est une bonne œuvre et un apport positif, d'une haute portée dans la vie commune des nations européennes.

La portée et la valeur historique de cette collaboration furent discernées et estimées à leur juste valeur, dès le premier instant, par Joseph Pilsudski, lorsqu'il prit en main le gouvernail de la République ressuscitée. Ayant achevé victorieusement l'œuvre de guerre et entreprenant en même temps la tâche constructive de la paix, il tourna avant tout vers notre voisin méridional son regard qui voyait loin. La caractéristique essentielle de son génie, ce don de prévoir et de savoir distinguer les grandes choses des petites, se manifesta une fois de plus à cette occasion. Le souverain roumain d'alors, l'inoubliable roi Ferdinand, évalua la réalité avec autant de justesse, du point de vue de la raison d'Etat de son peuple ; il entreprit et réalisa, avec le Grand Maréchal, l'idée d'alliance, posant ainsi la première pierre de l'œuvre de paix organisée, entre la Baltique et la mer Noire. Cette œuvre, complétée avec méthode par notre solide amitié avec les Etats baltes, est un élément capital dans l'ensemble des relations européennes. C'est là au surplus un facteur indiscutablement permanent.

Notre hôte royal est accompagné du Grand Voïevode d'Alba Julia, que son éducation belle et profondément sage prépare aux futurs travaux d'homme d'Etat et de monarque moderne. Nous les saluons tous deux, non seulement avec l'affection la plus vive, mais aussi avec la conscience précise de la valeur des relations qui unissent nos peuples.

Les cérémonies qui se dérouleront très prochainement dans notre capitale et celles qui eurent lieu récemment à Bucarest, ont une signification profonde, en tant que manifestations apparentes d'un courant historique toujours vivace.

BOGUSLAW MIEDZINSKI.

Polonais et Roumains à travers les siècles

par le prof. OLGIERD GORKA.

Une caractéristique nationale frappante, commune aux Polonais et aux Roumains, est un profond attachement aux gloires et aux enseignements de leur histoire nationale. Le Polonais et le Roumain se reportent dans leur raisonnement, avec plus d'insistance et de fréquence que les citoyens de bien d'autres nations, à leurs épreuves et expériences historiques ; de plus, aussi bien l'un que l'autre ne peut parler de « l'aujourd'hui » politique, sans évoquer et commenter « l'hier » historique.

Les événements d'après-guerre en Pologne et en Roumanie ont déjà leur histoire particulière de réciproque amitié et de liens mutuels ; en même temps, parallèlement aux événements les plus récents, s'accomplit des deux côtés un travail qui consiste à expliquer des faits qui nous rapprochent du xx^e siècle par des considérations historiques sur des temps révolus. Dès le début nous trouvons une illustration de cette tendance commune dans le fait suivant : lorsqu'en 1921 nous étions en train de conclure notre traité d'alliance avec la Roumanie, l'élite intellectuelle, soutenue par l'opinion publique de ce pays, nous a accueillis par la publication de l'œuvre du professeur Iorga : « Polonais et Roumains » qui apparut comme le socle, solidement cimenté par les siècles, de nos relations nouvelles.

Nous sommes donc incapables d'aborder entre nous un problème du jour sans nous reporter aussitôt vers les origines les plus lointaines de nos relations lesquelles, en dépit de différences ethniques et religieuses, ont été dominées par un esprit d'union aussi

bien dans l'ordre politique que sur le terrain de l'action civilisatrice. Les Polonais, peuple slave, ont pénétré en Europe orientale en tant que représentants et pionniers de l'esprit latin, tandis que les Roumains, ayant embrassé une religion aux rites slaves, se sont trouvés entièrement isolés dans cette région en tant que rameau de la latinité, cette origine ne pouvant pas leur être contestée sans parti pris scientifique nettement tendancieux. Deux peuples ont été placés côte à côte, l'un slave de culture romaine, l'autre d'origine romaine mais ayant subi l'influence de la culture slave. Les circonstances ont fait que ces deux nations, voisines politiques depuis des siècles en tant qu'Etats, colonisant des terres de plus en plus lointaines, n'ont jamais cherché à s'infiltrer l'une chez l'autre. C'est là un fait justement mis en valeur, au cours de la même année 1921, dans toutes les définitions données alors des rapports réciproques entre les deux peuples. Voilà pourquoi les deux nations voisines, qui ont toujours recherché un contact territorial direct, ne connaissent point ces surfaces de friction que l'histoire leur a léguées à toutes leurs autres frontières. C'est cette formation exceptionnelle, tant au point de vue culturel que politique, qui autorise aujourd'hui les deux nations à reconnaître avec une entière franchise, que tout les unit et que rien ne les sépare.

La coexistence des deux Etats remonte à l'époque de nos grands monarques, de la glorieuse dynastie des Jagellons, à laquelle doit se reporter constamment la pensée polonaise lorsqu'elle veut tirer du passé des souvenirs

vraiment beaux et d'une incontestable authenticité. La collaboration polono-roumaine coïncide avec la première apparition de la Pologne dans le Sud-Est de l'Europe. Elle se manifesta dès le 26 septembre 1387, quand le hospodar de Moldavie rechercha le soutien de la Pologne contre les dangers menaçant son Etat naissant. Simultanément se produisit un événement remarquable, qui même dans la vie intérieure de la nation roumaine, divisée en deux principautés distinctes, moldave et valaque, doit être retenue comme un phénomène des plus significatifs. Nous pensons ici à la tendance commune, quoique non concertée, des deux principautés, à étayer leur destin et leur politique par la puissance jagellonne. Car non seulement Pierre, hospodar de Moldavie, s'en remet à la protection de la Pologne, mais également Mircea, puissant souverain de la Valachie, principauté plus lointaine en même temps que plus ancienne en date, lequel voit dans une alliance avec Ladislas Jagellon, le meilleur moyen d'assurer l'indépendance de son Etat.

C'est sous le signe de cette action commune — en vérité fort rare dans l'histoire des deux principautés — que débutent nos relations amicales et continues avec la Roumanie de demain. Elles sont marquées parfois par des hésitations et subissent évidemment certaines oscillations. En les étudiant aujourd'hui, et après avoir fait une juste part aux erreurs politiques passagères, l'historien y retrouve aisément l'immuable constante de l'intérêt national commun. Les premiers Jagellons avaient pleinement conscience de l'utilité d'un rapprochement amical avec nos voisins roumains. Cette conception domine la longue période d'intime collaboration entre Ladislas Jagellon et Alexandre Dobry et atteint son plein épanouissement sous le règne de Casimir Jagellon, ce monarque au jugement étonnamment perspicace et équilibré. Coup sur coup, au cours des années 1422, 1455 et 1456, les forces valaques viennent nous apporter leur concours dans nos luttes contre les Templiers. De son côté, Casimir Jagellon comprend pleinement la valeur militaire et politique, en tant que barrage contre les Turcs, que représente le plus grand des souverains moldaves, Stefan, auquel notre historien Dlugosz a consacré des pages enthousiastes. Ainsi s'écoule un siècle de collaboration, qui facilita à la maison des Jagellons le déploiement d'une puissance portée à des limites jusqu'alors inconnues et

qui d'autre part fit entrer pour la première fois la Roumanie dans le circuit des grands problèmes de l'époque. Cet esprit de coopération résista même à l'inévitable et commune défaite qui enleva à la Moldavie ses ports dans la mer Noire et sapa du même coup tout le commerce polonais avec l'Orient.

Cette période de compréhension et d'entraide ne fut interrompue que par la fameuse expédition de Jan Olbracht, que la légende déforma ensuite de part et d'autre, faisant un tort évident aux sentiments traditionnels des deux nations. Aujourd'hui, où mes démonstrations historiques en cette matière sont en général admises, il est permis d'affirmer avec certitude que les Jagellons n'ont jamais songé, en 1494, à écarter Stefan le Grand du pouvoir. De même, il est avéré que l'échec subi à Kozmin, en 1497, par les armées d'Olbracht rentrant de campagne, — échec transformé par la légende en écrasante défaite — était dû beaucoup plus aux Turcs eux-mêmes, qu'à la cavalerie moldave de Stefan le Grand. La critique scientifique, en détruisant cette interprétation populaire, a écarté en même temps la pierre d'achoppement laissée par les siècles sur le chemin de l'amitié polono-roumaine.

Il est impossible, dans le cadre d'un seul article, d'esquisser, même de la manière la plus sommaire, le tableau de la coexistence polono-roumaine, tantôt harmonieuse et parfois divergente, au cours des xvi^e et xvii^e siècles. Il vaudrait mieux, peut-être, pour caractériser cette époque, se référer aux jugements pleins de sagesse de nos hetmans Tarnowski, Zolkiewski, Sieniawski et surtout du roi Sigismond I^{er} sans oublier Ladislas IV, dont les plans militaires, empreints d'une grande intelligence, démontrent surabondamment qu'en dépit de quelques fautes fragmentaires, la Pologne avait pleinement conscience du rôle important de la Moldavie. Sieniawski qualifiait alors ce pays du nom de « *invictum propugnaculum* » c'est-à-dire « d'invincible bastion » de la Pologne dans cette région.

L'engrenage politique ininterrompu, qu'il soit marqué par des initiatives heureuses ou erronnées, a en outre pour effet d'unir les sommets sociaux des deux pays, les familles des magnats et des boyards. C'est surtout vrai pour les familles des hospodars Mohylow et Zupu, unies par les liens du mariage, non seulement avec les Wisniowiecki, les Radziwill, les Koryski, les Potocki et les Sapieha, mais indirectement aussi avec toute la noblesse du sud-est polonais. Parallèlement

renaît et se développe le rapprochement culturel entre les deux nations, dont on retrouve les origines tout au début du xv^e siècle, dans l'affluence des étudiants roumains à l'Académie de Cracovie et la création, par Piotr Wysz, d'une bourse pour la jeunesse étudiante valaque. Les plus célèbres historiens et pionniers de la culture roumaine de l'époque, pour ne citer que Grégoire Ureche et les fameux Kostin, ayant Miron à leur tête, portent tous l'empreinte des grandes écoles polonaises. Ce rapprochement intellectuel atteint son apogée sous le roi Sobieski, en dépit des frictions militaires et politiques, provoquées en Moldavie par ses expéditions de 1686 et 1691.

La paix de Karlowice, conclue en 1699, en mettant fin à tout rôle actif de la Pologne dans la partie sud-orientale de l'Europe, met un terme, du même coup, à cette première phase des relations polono-roumaines. Elle aura légué aux deux nations cette vérité entièrement reconnue par les historiens des deux pays, à savoir que les malentendus polono-moldaves ont eu pour résultat inévitable l'accroissement de la puissance ottomane.

Après une interruption de plus d'un siècle, nous avons repris sciemment notre collaboration, non plus entre Etats, comme jadis, mais seulement en tant que peuples, luttant l'un âprement pour son indépendance, et l'autre pour sa pleine souveraineté et son

union. Les plans des légions du général Dabrowski marquent le début de cette nouvelle époque de la collaboration polono-roumaine. A partir de l'insurrection de 1831 et plus encore en 1848, se forment les liens de cette action commune, dont la continuation est assurée par la génération contemporaine et la politique actuelle. De nombreux ouvrages scientifiques polonais, dus notamment au professeur Handelsman, les recherches des historiens roumains, tels les professeurs Pamaitesco et Duzinchevici, éclairent d'une manière détaillée l'intéressante évolution de ce rapprochement, qui s'est poursuivi sans arrêt durant toute la seconde moitié du xix^e siècle. Nous retrouvons dans cette période les noms de Czartoryski, de Mickiewicz, du général Bem et de Czajkowski, du côté polonais, et pour la Roumanie des célébrités nationales, comme T. Hasdeu et J. Ghica, ainsi que les frères Bratiano, premiers de la fameuse dynastie qui marqua si fortement la vie de la Roumanie moderne.

Le terrain psychologique a été préparé par le passé, d'ailleurs rempli de douloureuses expériences historiques pour les deux nations. Utile passé, cependant, puisqu'on lui doit aujourd'hui la pleine compréhension, chez les dirigeants des deux pays, de notre mission commune et indissoluble dans l'est de l'Europe.

Prof. OLGIERD GORKA.

Le roi Carol grand éducateur de la jeunesse roumaine

d'après une opinion polonaise

Le règne de sept années du souverain roumain a été marqué par de sensibles progrès dans tous les domaines sans exception de la vie politique, sociale, intellectuelle et économique de nos alliés.

La personnalité de ce monarque, à tous points de vue éminent, a guidé un travail dont les résultats sont plus grands et plus fructueux d'année en année.

Le roi Carol, chef de l'Etat-major et réorganisateur de l'armée roumaine moderne, brillant officier ayant pris part, à l'aube de sa jeunesse, à la guerre mondiale, se rend parfaitement compte qu'une armée est constituée non seulement par les soldats en service actif et les réservistes, mais par la nation entière qui doit, en cas de besoin, prendre les armes.

C'est pourquoi, en tête de ses soucis, dès son accès au trône, le roi Carol a-t-il placé le problème de la réorganisation des armées et celui de l'instruction nationale et civique de la jeunesse.

Il s'y était vivement intéressé déjà en tant qu'héritier du trône, étant le créateur, en fait, du scoutisme dans son pays. En véritable homme d'Etat moderne, le roi Carol poursuit avec persévérance le développement de la résistance physique et des vertus civiques de la jeunesse roumaine, vertus basées sur une mystique nationale qui joue un rôle formidable dans les mouvements modernes d'idées.

Le 9 mai 1934 a été créé par décret un institut d'instruction de la jeunesse et c'est le roi lui-même qui a pris la direction du conseil supérieur de cette institution.

Immédiatement après paraît une loi sur la nécessité du travail social et de l'instruction nationale de la jeunesse ; en même temps, on crée l'organisation de « Straja Tarii » (la Garde de l'Etat) qui comprendra bientôt toute la génération des jeunes Rou-

ains de 7 à 18 ans pour les hommes, de 7 à 21 pour les jeunes filles.

Des organisations de préparation militaire s'occupent des jeunes gens de 18 à 21 ans, après quoi, ceux-ci font leur service militaire en excellents soldats et citoyens conscients.

Créée il y a trois ans, l'organisation des « strajères » peut se vanter d'avoir pris un développement réellement imposant. Elle possède aujourd'hui des centres dans 4.150 localités et comprend 700.000 jeunes gens, sans compter les organisations sportives qui collaborent avec l'Institut d'instruction. Si on considère qu'il y a en Roumanie environ 4 millions et demi de jeunes gens en âge d'être « strajères », on comprendra que ces chiffres prouvent les magnifiques résultats d'un effort de trois ans. Le jour est proche où cette organisation embrassera toute la jeune génération roumaine.

Sous la direction de l'Institut d'Instruction, une série d'organisations similaires collabore avec les « strajères » ; il y a par exemple l'Y. M. C. A. qui a été rapidement entièrement roumanisée, et les magnifiques organisations sportives paysannes : les « Archers » (Arcasi) de Bukovine et de Moldavie et les « Faucons » (Soimi) de Transylvanie. Ces organisations ont une belle tradition militaire, datant de la lutte pour l'indépendance et ensuite pour l'unité de la Roumanie.

L'organisation des « strajères » comprend non seulement la jeunesse des écoles, qui en forme les cadres principaux, mais tend à attirer également, par son action instructive, la jeunesse ouvrière et artisanale. Quant à la jeunesse paysanne, elle est élevée dans l'esprit « strajère », soit directement dans les écoles rurales, soit par l'intermédiaire des organisations paysannes déjà nommées. Le mouvement « strajère » se rapproche du scoutisme dans

ses lignes générales, avec un caractère national et civique très fortement marqué.

Les bases idéologiques de ce mouvement sont le christianisme, un nationalisme sain et positif, une tradition monarchiste, le culte des héros nationaux et des soldats tombés au champ de bataille, et enfin, le retour aux sources paysannes de culture nationale roumaine. C'est très compréhensible pour un pays qui, de même que la Pologne, compte environ 70 % de population rurale.

Entre la campagne et les « strajères » s'opère un échange constant des plus nobles valeurs. Les « strajères » portent aux paysans l'instruction et leur travail volontaire et désintéressé pour la construction de routes, le travail des champs, etc., et puisent en retour aux sources des traditions régionales, tout en prenant une connaissance approfondie du peuple, de ses besoins et de ses tendances.

Dans presque chaque hameau roumain on voit, aujourd'hui, les bérets blancs des « strajères ». Ils ont immédiatement acquis une énorme popularité. Tous les matins et soirs, retentit dans toute la Roumanie le bel hymne « Tricolore », chanté en cœur pendant que monte ou descend le drapeau national dans les centres « strajères ».

Le roi Carol, en tant que « Grand strajère » veille personnellement sur toute cette organisation.

Il lui a confié S. A. R. l'héritier du trône, le prince Michel, qui prend une part active aux travaux « strajères » de l'école militaire.

La fête de la jeunesse roumaine a lieu le 8 juin, date à laquelle le roi est monté sur le trône. Il y a là un profond symbole des liens qui unissent le souverain à la jeune génération, à qui le roi a confié le soin des tombes des soldats morts au champ d'honneur et qu'il élève dans un esprit d'héroïsme, de sacrifice au pays et aux citoyens.

L'alliance politique, la fraternité d'armes et l'affectueuse amitié entre les nations roumaine et polonaise ne sont pas des phénomènes passagers ou de circonstance.

Après plus de dix ans d'expériences, aujourd'hui où les liens qui nous unissent sont plus forts et vivaces que jamais, nous pouvons affirmer hardiment qu'ils survivront à plus d'une génération.

C'est pourquoi l'opinion polonaise exprime sa profonde et sincère satisfaction devant les grands succès obtenus par le souverain roumain au point de vue de l'éducation de la jeunesse. Ils sont une preuve éloquente de la force croissante de nos alliés, une garantie que la génération actuelle léguera notre alliance et notre amitié à de dignes successeurs, élevés par le « Grand Strajère », le roi Carol II.

S. Orski.

Documents

La visite de M. Antonesco en Pologne

Communiqué officiel

A la suite de la visite du ministre des Affaires étrangères Antonesco à Varsovie, le communiqué suivant a été publié :

Durant son séjour en Pologne, Son Excellence Victor Antonesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, a eu avec M. Joseph Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne, une série de conversations, durant lesquelles après avoir étudié tous les problèmes intéressant les deux Etats, les deux ministres ont constaté l'entière communauté de vues de leurs gouvernements et ont exprimé la conviction que dans la situation actuelle, il est indispensable de rester étroitement en contact.

Les deux ministres ont constaté que l'alliance qui unit les deux Etats a toujours donné et continué à donner entière satisfaction aux sentiments profonds des deux pays et aux buts dans lesquels elle a été conclue. On a constaté également qu'elle constitue un des éléments constructifs et efficaces de la stabilisation des relations internationales et de la sécurité en Europe.

Les deux ministres ont confirmé leur décision commune de maintenir en toutes circonstances les principes intangibles, définis dans le traité de garantie conclu par la Pologne et la Roumanie, afin de conserver dans toute leur efficacité, les bénéfices qui résultent pour les deux pays de cette alliance, même dans une autre organisation de l'Europe.

Les deux ministres ont exprimé leur intention de développer l'alliance dans tous les domaines de la vie pratique, et d'adapter les intérêts des deux nations aux indispensables commandements de la situation actuelle.

A été prévue en particulier la prochaine visite à Varsovie du ministre roumain de l'Education Nationale, du chef d'état-major roumain et celle du gouverneur de la Banque Nationale de Roumanie au président de la Banque polonaise.

Animés d'un esprit d'amitié et de réciproque confiance, qui caractérise les relations entre les

deux pays, et désireux de multiplier les points de contact dans la vie intellectuelle des deux pays, les deux ministres ont signé une convention concernant la collaboration intellectuelle de la Pologne et de la Roumanie, ainsi que deux protocoles, dont l'un prévoit la collaboration directe des ministres de l'Education et l'autre assure la participation des deux gouvernements à la réalisation de la collaboration entre les organisations polonaises et roumaines, s'occupant de l'éducation de la jeunesse.

Les deux ministres, profitant de l'occasion de cette rencontre, ont effectué un échange de documents, ratifiant la convention et le protocole sur le tracé de la frontière entre les deux pays.

Un commentaire officieux

Les conversations qui ont eu lieu dernièrement entre les Ministres des Affaires étrangères de Pologne et de Roumanie, dépassent considérablement, par leur portée, les habituelles rencontres de courtoisie entre hommes d'Etat dirigeant la politique de leur pays.

Différents facteurs ont concouru pour accroître le poids de ces entretiens et leurs résultats. Il faut avant tout prendre en considération que MM. les ministres Beck et Antonesco se sont rencontrés à un moment particulièrement difficile, au point de vue de l'aspect positif des relations internationales. On ne peut, en effet, fermer les yeux au désaccord croissant, depuis plusieurs mois, entre toute une série d'Etats qui, étant donné leur importance, exercent une grande influence sur la situation mondiale. L'expression des efforts accomplis pour atténuer les conséquences éventuelles de ce désaccord dans l'ensemble de la vie des autres nations, a été fournie par le communiqué officiel, publié après la visite à Londres de M. Beck.

Dans ces conditions, on comprend avec quel intérêt les gouvernements et l'opinion publique des Etats européens ont suivi le cours de la visite de M. Antonesco à Varsovie.

Les résultats des entretiens entre les ministres Beck et Antonesco justifient les espoirs les plus

hardis de tous les sincères amis de la paix qui escomptaient, à la suite de cette rencontre, un renforcement des conditions favorables à la stabilité de la paix dans le centre et l'est de l'Europe. Ce résultat positif a été facilité avant tout par l'atmosphère de parfaite confiance dans laquelle eurent lieu les conversations à Varsovie. Cette réciproque confiance, ainsi qu'un échange d'idées sincère, ont permis d'établir d'une façon définitive les vues des deux pays sur leur rôle commun dans cette partie de l'Europe, où leurs territoires relient, sans solution de continuité, la Baltique à la mer Noire.

MM. les ministres Beck et Antonesco ont démontré, à cette occasion, qu'ils comprenaient de la même façon le fait que l'alliance polono-roumaine, bilatérale et défensive, tout en répondant parfaitement aux sentiments véritables des deux nations et résultant de causes géopolitiques et d'expériences historiques, est en même temps le facteur essentiel qui permet aux deux Etats de jouer efficacement leur rôle commun, actif et créateur, dans ce rayon de l'Europe centrale et orientale. Egalement hostiles à la création de blocs politiques adverses, les deux Etats ont décidé de rester en contact étroit afin de remplir convenablement leur tâche de fac-

teurs d'équilibre puissants et indépendants, garantissant par leur force le maintien et la stabilité de la paix.

Une appréciation commune de l'efficacité de l'alliance polono-roumaine a confirmé la croyance des deux gouvernements dans la nécessité de renforcer et de développer leur collaboration. Le résultat logique de cette appréciation a été d'une part la signature d'une série d'accords, dont l'application rapprochera encore les deux peuples, d'autre part la perspective d'une série de contacts nouveaux entre les éléments responsables des deux pays.

La visite de M. le ministre Antonesco à Varsovie et le résultat probant de ses entretiens avec le ministre Beck, montrent une fois de plus l'efficacité des contacts directs entre pays.

Le communiqué officiel, publié à la suite de cette visite, définit nettement le caractère strictement bilatéral des conversations polono-roumaines. Il montre également que la parfaite entente, obtenue à ce titre entre les deux pays, doit se développer en une collaboration harmonieuse et étroite.

(POLSKA INFORMACJA POLITYCZNA.)

La visite de M. Beck en Roumanie

Communiqué officiel

A la suite de la visite du ministre des Affaires étrangères polonais en Roumanie le communiqué suivant a été publié à Bucarest :

« A l'occasion de sa visite à Bucarest le ministre des Affaires étrangères polonais M. Beck a eu avec le ministre des Affaires étrangères roumain M. Antonesco une suite d'entretiens qui ont porté sur divers aspects de la situation internationale, sur les relations de la Pologne et de la Roumanie avec d'autres pays ainsi que sur des questions spéciales intéressant les deux Etats. Ces entretiens, qui faisaient suite à ceux engagés par les deux ministres à Varsovie et Genève, et qui se sont poursuivis dans une atmosphère particulièrement cordiale, ont permis de constater la conformité de vues des deux ministres en ce qui touche les multiples problèmes qu'ils ont examinés, et que l'étroite collaboration des deux gouvernements ne faisait que se raffermir dans une atmosphère de confiance et d'amitié.

Les deux ministres ont constaté à nouveau, au cours des entretiens engagés, que la structure politique de l'alliance polono-roumaine est fondée sur

le sentiment de la responsabilité à l'endroit de la sécurité des deux pays ainsi que sur la collaboration entièrement confiante dans leur désir commun de stabiliser les relations internationales. Les deux ministres ont constaté avec satisfaction, qu'en dépit de certaines complications d'un caractère politique, toutes les chances existent pour permettre à la bonne volonté des dirigeants de la politique européenne de servir utilement la cause d'une détente générale.

Les ministres Beck et Antonesco ont été heureux de pouvoir enregistrer diverses manifestations concrètes de l'amitié polono-roumaine qui se sont produites ces derniers temps et ils ont exprimé leur joie à l'occasion des résultats favorables des visites faites à Varsovie par le ministre de l'Instruction publique roumain et le gouverneur de la Banque de Roumanie. Les deux ministres sont tombés d'accord quant à la nécessité de l'application dans la plus large mesure de la convention polono-roumaine relative à la collaboration intellectuelle, et dont les instruments de ratification ont été dernièrement échangés à Bucarest. Les ministres ont décidé, entre autres, d'accorder une attention spéciale à l'éta-

blissement d'une collaboration entre les organisations polonaises et roumaines qui s'occupent de la jeunesse scolaire.

De plus, les deux ministres ont examiné divers problèmes d'ordre économique qui s'inférent dans l'ensemble des relations unissant les deux pays et ils ont constaté une animation des échanges à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord signé l'année dernière.

Les ministres ont décidé également de consacrer leur attention à ces problèmes, en considérant que le développement des relations économiques polono-roumaines favorise le bien-être de chacun des deux pays. Dans un proche avenir les facteurs compétents des deux pays entreprendront l'élaboration d'un projet en vue d'activer les relations réciproques de transit.

Pendant son séjour à Bucarest, M. Beck a signé, avec M. Antonesco, le texte de la convention relative à l'animation réciproque du trafic des passagers et des touristes entre la Pologne et la Roumanie, en prévoyant des facilités pour la délivrance des passeports et aussi des devises nécessaires. En augmentant le nombre des voyageurs roumains, qui se rendront en Pologne, et des voyageurs polonais, qui se rendront en Roumanie, cette convention contribuera en pratique à une meilleure connaissance réciproque entre les deux pays et contribuera, par cela même, au resserrement des liens d'amitié entre la Pologne et la Roumanie.

Les ministres Beck et Antonesco ont exprimé l'avis que, dans les circonstances actuelles, plus que jamais pouvaient surgir dans le domaine international des difficultés qui devront être examinées avec calme et patience et, à ces fins, ils ont décidé de maintenir le contact le plus étroit et de procéder le plus souvent possible à un échange d'opinions. »

Une déclaration de M. Beck à la presse roumaine

Au cours de la conférence de presse à laquelle assistaient les représentants de la presse roumaine et les correspondants étrangers, M. Beck a déclaré :

« Je suis d'avis que le texte du communiqué qui vient d'être publié porte sur l'ensemble des problèmes qui ont fait l'objet de nos délibérations. Je tiens à exprimer toute ma gratitude pour l'intérêt que la presse roumaine a témoigné à l'endroit de ces entretiens et aussi à dire la satisfaction que ma visite a produite dans toute l'opinion polonaise. C'est un fait particulièrement heureux pour le représentant d'un pays de voir que ses intérêts politiques s'identifient avec l'impulsion de l'opinion publique. Nos entretiens de Bucarest ont confirmé, une fois de plus, la solidité et le caractère durable de notre alliance. C'est là pour moi un fait particu-

lièrement réconfortant de constater que nos accords de 1922 ont conservé depuis ce temps toute leur valeur et n'ont fait que s'approfondir.

En faisant allusion au discours qu'il avait prononcé au cours du dîner offert par le ministère des Affaires étrangères, M. Beck a dit qu'on parlait trop de crise dans les affaires politiques de l'Europe. Dans un certain sens la structure internationale s'est trouvée ébranlée. Toutefois la réalité est plus encourageante que les apparences. Cependant il faut pouvoir donner à cette réalité la possibilité de s'exprimer.

En terminant M. Beck a relevé les avantages résultant de ses échanges de vues sur diverses questions avec le gouvernement roumain et a déclaré que sa visite s'était terminée sur un magnifique succès.

Une interview de M. Beck

Dans le train qui l'amenait à Bucarest M. Beck a reçu l'envoyé spécial du grand quotidien de Bucarest « Adevèrul » à qui il a fait des déclarations dont voici un résumé substantiel.

Le ministre a commencé par exprimer ses regrets de ce que sa convalescence, qui a nécessité un séjour prolongé dans le midi de la France, ne lui ait pas permis de rendre plus tôt sa visite au ministre des Affaires étrangères de Roumanie.

Pendant la visite qu'il a faite à Varsovie M. Antonesco a pu se convaincre personnellement des sentiments de sincère sympathie que la nation polonaise nourrissait pour son pays.

Dès la reprise de mes fonctions, dit M. Beck, après ma convalescence, mon premier soin fut de prendre contact avec le ministre de Roumanie à Varsovie, M. Zamfiresco, pour fixer la date de ma visite à Bucarest, laquelle correspond non seulement à mon désir personnel, mais aussi à celui du Président de la République, de tout le gouvernement et de l'opinion polonaise.

Répondant au journaliste au sujet des possibilités du maintien de la paix dans le moment actuel M. Beck a donné l'appréciation suivante :

— Je suis persuadé que toutes les données existent pour la défense de la paix et devraient permettre également de s'opposer à toute tendance négative.

Je considère que ce serait une grave erreur de ne pas combattre les dangers de la guerre. Dans cet ordre d'idées je ne suis pas pessimiste.

Pour ce qui est de la politique étrangère polonaise le ministre a déclaré :

— Je peux vous assurer d'une chose, c'est que la ligne essentielle de notre politique, tracée par le Maréchal Pilsudski, demeure sans changement, et que nous ne voyons pas la nécessité d'y apporter quelque modification. »

Déclaration de M. Antonesco à la presse polonaise

Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie, M. Antonesco, a communiqué au représentant de l'Agence Télégraphique Polonaise les déclarations suivantes destinées à la presse polonaise :

Nous avons accueilli l'arrivée de M. Beck avec toute la cordialité possible, d'abord parce que sa visite est l'expression de l'amitié affectueuse unissant nos deux pays et ensuite parce que nous sommes heureux de recevoir un homme d'Etat éminent, qui dirige avec tant d'autorité, de dignité et de talent la politique étrangère de la Pologne.

Après la série de conversations que j'ai eues avec M. Beck à Varsovie et à Genève, les entretiens de ces derniers jours nous ont permis d'examiner à nouveau la situation internationale, ainsi que les problèmes intéressant la Pologne et la Roumanie. Nous avons établi les points communs de nos vues respectives et nous avons confirmé notre commune volonté de continuer nos efforts afin de donner leur pleine signification aux principes, qui se trouvent à la base de l'alliance polono-roumaine.

Discours de M. Antonesco

A l'issue du dîner offert en l'honneur de M. Beck, M. Antonesco a prononcé l'allocution suivante :

Il m'est particulièrement agréable de recevoir en Roumanie le ministre des Affaires étrangères polonais, représentant une grande Nation alliée, à laquelle nous unissent tant de liens étroits et bienfaisants. L'importance que tout le pays attache à la visite d'un ami aussi cher est encore accrue par la présence de M^{me} Beck, qui a bien voulu orner ce séjour de son charme personnel. La visite que Votre Excellence veut bien faire en Roumanie, peu de temps après votre retour à Varsovie, après une longue absence, motivée par votre état de santé — aujourd'hui heureusement rétablie — témoigne de l'importance que Votre Excellence attache au resserrement des liens précieux qui nous unissent ; ce geste si amical souligne l'étroite et confiante collaboration qui constitue la base de nos relations politiques.

Notre alliance trouve sa raison d'être dans un profond attachement commun à la paix, dans notre volonté de défendre l'intégrité de nos frontières et d'assurer le respect de nos justes intérêts. Cette alliance, purement défensive, n'est dirigée contre personne, ne constitue un obstacle à aucune amitié et se caractérise par un désir de large collaboration internationale ainsi que par des sentiments de fidélité envers les principes de la grande institution genevoise. Cette alliance s'harmonise parfaitement avec les alliances et traités amicaux que nos deux

pays ont pu conclure chacun de leur côté, car tous ces accords ont le même but : défendre la paix et mettre l'existence de l'Europe à l'abri de toute espèce de surprise. Si donc nos pays font des efforts incessants et s'imposent de lourds sacrifices pour perfectionner leurs armements, c'est uniquement afin de mettre au service des alliances conclues un instrument destiné, en cas de besoin, à défendre efficacement la paix. L'effort de consolidation accompli par nos deux nations, afin d'assurer, par un travail constant, un bon rendement des richesses nationales et le bien-être de toutes les classes de la société, exige pour se développer une atmosphère de sécurité. Celle-ci résulte uniquement d'une régularisation durable des relations internationales. Il faudrait pour cela la collaboration de toutes les nations européennes, en vue d'une pacification des esprits, que ne semble malheureusement pas faciliter le chaos idéologique qui sévit actuellement dans le monde entier. On ne peut cependant nier que l'horizon international semble s'être quelque peu éclairci depuis un certain temps. La reprise commerciale et l'amélioration économique qui en résulte indiquent un retour de la confiance, qui autorise un certain espoir dans le domaine politique. Mais de semblables perspectives nous ordonnent de redoubler d'efforts, car des décisions internationales d'une haute portée ne seront complètes et efficaces, que si elles tiennent compte de nos justes intérêts. De semblables décisions peuvent être prises déjà dans un avenir prochain. Les yeux fixés sur un même idéal, dans une parfaite communion de pensée, nous continuerons à suivre la voie lumineuse et droite de la paix.

C'est dans cet esprit que je lève mon verre à la santé de M. le Président de la République polonaise, à la grandeur et au succès de la noble Nation polonaise, à la santé et au bonheur de Votre Excellence et de sa charmante femme.

Réponse de M. Beck

En réponse, M. le ministre Beck prononça le discours suivant :

J'ai l'honneur de remercier Votre Excellence pour le chaleureux accueil que nous avons trouvé en Roumanie, ma femme et moi. Nous avons senti dans votre belle capitale cette même atmosphère de confiance et d'affection mutuelle, qui régna en Pologne durant le récent voyage de Votre Excellence et de M^{me} Antonesco. Permettez-moi de souligner, que ce seul fait aurait motivé par lui-même mon initiative de renouveler notre contact personnel ; initiative que j'ai prise à la première occasion, comme vous avez bien voulu le remarquer. Notre étroite collaboration ne résulte nullement d'une atmosphère passagère ou de circonstances internationales temporaires. C'est une nécessité constante, selon la juste

définition que Votre Excellence a bien voulu en donner au cours de notre rencontre précédente. C'est pourquoi, je suis extrêmement heureux de pouvoir certifier une fois de plus, par ma présence parmi mes amis roumains, des immuables sentiments de mon pays tout entier envers la Roumanie, à qui nous unissons des intérêts vitaux et une tradition toujours vivace.

S'il y avait lieu de justifier un jour nos entretiens actuels, je pourrai donner également le motif suivant : nous observons aujourd'hui en Europe une évolution vers de nouvelles méthodes politiques pour préserver une paix ardemment désirée par toutes les nations civilisées. Je pourrais même dire que dans le cas présent, il s'agit d'une révision complète des méthodes diplomatiques en cours. Je crois que notre génération qui, par sa propre et douloureuse expérience, a appris ce qu'était la tourmente de la grande guerre et qui, à cause de cela peut-être, est profondément attachée à la paix, a montré parfois trop d'optimisme devant les nombreux systèmes internationaux. D'autre part, devant les difficultés internationales, elle a manifesté une nervosité et une inquiétude peut-être excessives et préjudiciables à la stabilité politique et au succès économique de notre continent.

En retour, permettez-moi de constater par contre, qu'à l'instant bienheureux où je me suis trouvé sur le sol hospitalier de notre amie et alliée la Roumanie, je me suis rendu compte que dans l'édifice politique de l'Europe actuelle, il existe encore des éléments stables et solides, qui n'ont jamais été touchés par la crise de la confiance dont il a été question tout à l'heure. Cette constatation prouve une

fois de plus, à mon avis, que dans tout accord international, ce sont les véritables intentions des parties contractantes qui ont le plus d'importance, si l'on fait une différence rationnelle entre un idéal élevé de collaboration internationale et le juste sentiment de la réalité. Je suis sans doute très proche de la vérité, en affirmant que les accords polono-roumains existants répondent le mieux à ces conditions réalistes.

En resserrant toujours davantage notre fructueuse collaboration, vous aviez surtout en vue, Monsieur le ministre, les intérêts de votre pays, de même que moi je veillais aux intérêts du mien. Je suis cependant profondément convaincu qu'en dehors de la sécurité de ces intérêts supérieurs, il n'existe en même temps, dans l'esprit de cette collaboration, égoïste jusqu'à un certain point, aucun élément susceptible d'empêcher une plus grande détente internationale. Je quitterai Bucarest avec la conviction d'avoir trouvé, auprès de Votre Excellence et de tout le gouvernement roumain, une entière compréhension de la nécessité de développer une collaboration pacifique internationale toujours plus étroite. J'ai eu aujourd'hui le grand honneur d'approcher Sa Majesté, cet éminent monarque et protecteur de notre alliance, dont l'intelligence claire et pénétrante sait si bien encourager nos communs efforts, tendant à consolider les relations internationales.

Animé de sentiments de reconnaissance, je lève mon verre à la santé de S. M. le roi Carol et de la famille royale, à l'avenir heureux de la grande nation roumaine, à votre santé et votre bonheur personnel, Monsieur le Ministre, ainsi qu'à la santé de M^{me} Antonesco.

La visite de M. Moscicki, président de la République de Pologne à Bucarest

Dans la soirée du 7 juin a eu lieu au château royal de Bucarest un dîner en l'honneur du Président de la République de Pologne. Y ont pris part : le Prince Michel, le ministre des Affaires étrangères M. Beck, les personnes faisant partie de la suite du Président de la République et du Roi, tous les membres du gouvernement avec M. Tataresco, M. Arciresco ministre de Pologne à Bucarest, M. Zamfirescu, ministre de Roumanie à Varsovie et, enfin, les membres de la cour.

Au dessert, le roi a prononcé, en roumain, le discours dont voici la traduction :

Discours du roi Carol

Monsieur le Président,

« C'est pour moi une véritable joie de saluer, dans la capitale de mon Etat, Votre Excellence, Président de la République de la Pologne amie et alliée. Ces souhaits de bienvenue proviennent non seulement de moi, mais aussi de toute la Roumanie.

La visite que vous nous rendez aujourd'hui se produit justement au moment où se fait de plus en plus sentir le besoin de la solidarité internationale

et, ce qui s'en suit, de la confirmation des liens d'amitié qui unissent nos deux pays. Ces liens, qui résultent des besoins de la vie des deux pays alliés, tendent, par leur caractère défensif, au renforcement de nos efforts qui ont pour objet la consolidation de la paix du monde.

Nous sommes persuadés que seule une politique qui ne comporte aucun élément d'hostilité peut, par le moyen d'accords durables, préserver contre toute tentative d'agression et constitue, par cela même, une garantie de sauvegarde de la paix. C'est dans cette voie que se développe la politique de la Roumanie qui consolide, en dehors de notre alliance, toutes les autres alliances et amitiés, lesquelles, s'harmonisant entre elles, créent une œuvre impénétrable au service de la paix. Ces alliances et ces amitiés sont en tous points conformes à l'esprit qui anime la grande institution de Genève.

Monsieur le Président ! La visite de Votre Excellence éveille en nos cœurs le souvenir des jours où le Maréchal Pilsudski, dont tous déplorent la perte, est venu apporter à mon cher père le salut de la Pologne.

Ils ont été tous deux les créateurs de notre alliance et nous devons le plus profond respect à leur mémoire.

En feuilletant les pages de l'histoire nous nous persuadons que l'amitié entre nos deux nations ne date pas du temps de la restauration de la Pologne, mais remonte à des temps bien plus anciens.

Les créateurs de l'alliance polono-roumaine ont pu retrouver dans l'histoire et dans l'âme des deux peuples des éléments qui ont contribué à cimenter nos si cordiales relations et que la visite d'aujourd'hui a si puissamment renforcés.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je ne prononce pas de froides paroles protocolaires en disant que je vous salue en Roumanie, le cœur pénétré de joie, mais je ne fais qu'affirmer un sentiment issu du plus profond de l'âme de la nation roumaine. La force de notre alliance réside en ce qu'elle n'est pas uniquement un acte de sagesse politique, mais aussi une impulsion de la sincère amitié de nos deux nations.

Je suis heureux, et toute la Roumanie est heureuse avec moi, de pouvoir vous saluer parmi nous.

Je lève mon verre à la santé de Votre Excellence et à la prospérité et la continuité du magnifique essor de ma chère alliée la Pologne. »

En réponse, le Président de la République de Pologne a prononcé en polonais le discours dont voici la traduction :

Discours du Président de la République de Pologne

Sire,

« En remerciant de tout cœur Votre Majesté pour les paroles empreintes d'amitié, par lesquelles elle

a bien voulu m'accueillir dans sa capitale, je désire, de mon côté, exprimer les sentiments de joie très vive qui m'animent à l'idée d'apporter, par ma visite actuelle, un témoignage nouveau des liens étroits qui unissent nos deux pays.

Dans cette occasion solennelle mes souvenirs se tournent spontanément vers le passé, vers le temps où les Chefs de nos deux Etats. Sa Majesté le Roi Ferdinand et le Maréchal Joseph Pilsudski posaient, par une collaboration personnelle, les bases de l'alliance défensive polono-roumaine qui est devenue un des éléments essentiels de la stabilisation générale en Europe.

Plus de quinze années se sont écoulées depuis, et le cours des événements a changé bien des choses dans les rapports internationaux. Cependant l'alliance polono-roumaine a non seulement gardé toute sa valeur, mais elle s'est épanouie en une amitié profondément ressentie par les deux peuples, et en une collaboration qui s'étend sur tous les domaines de leur activité.

Conscientes de leurs forces créatrices, la Pologne comme la Roumanie peuvent avoir pleine confiance dans l'avenir. Des progrès considérables doivent être inscrits à leur actif du point de vue de la vie politique, économique et intellectuelle. Dans leurs efforts, visant toujours à assurer de nouveaux progrès, les deux nations comprennent parfaitement que la sécurité d'un pays est une condition indispensable à son développement intérieur. Elles se rendent également compte que cette sécurité doit être assurée en premier lieu par les propres forces de la nation. C'est la raison de l'affection profonde dont l'armée est entourée dans les deux pays.

Un autre élément primordial de la sécurité pour la Pologne et pour la Roumanie, c'est l'alliance qui les unit et qui constitue un facteur essentiel d'équilibre et de paix dans cette région de l'Europe.

Par les sentiments avec lesquels elle suit l'essor remarquable de la Roumanie, sous le règne créateur de Votre Majesté, la Pologne donne une preuve éloquente de la place que l'alliance polono-roumaine occupe dans son esprit et dans son cœur.

La grande popularité et la profonde sympathie, dont la Dynastie et la Nation roumaines sont l'objet en Pologne, se sont manifestées récemment, lors du séjour de Son Altesse Royale le Prince Héritier à Varsovie, et trouvent également leur expression dans l'enthousiasme avec lequel toute la Pologne suit le cours de ma visite actuelle en Roumanie.

Je lève mon verre à la santé de Votre Majesté et de la Maison Royale, à la prospérité de son règne et la félicité de son peuple. »

La visite du roi Carol de Roumanie en Pologne

Un communiqué officiel

Le 30 juin 1937, à Cracovie, l'Agence Télégraphique Polonaise a publié le communiqué suivant :

La visite, rendue au Président de la République par S. M. le roi de Roumanie Carol II, a été une expression particulièrement frappante de l'indestructible amitié qui unit si harmonieusement les deux pays alliés.

Durant les conversations qui eurent lieu à cette occasion, un examen attentif des problèmes ayant trait aux intérêts communs des deux pays, a permis de constater le plein accord de ces intérêts ; on a également reconnu que le maintien de la paix était le but essentiel de l'alliance.

En même temps, l'enthousiasme spontané et puissant, manifesté par l'opinion publique a témoigné de l'attachement de la nation polonaise envers l'idée et la réalisation d'une alliance, qui correspond si bien aux intérêts vitaux des deux pays.

Sa Majesté le roi Carol II a exprimé la forte impression, faite sur lui pendant les cérémonies militaires organisées en son honneur, par l'admirable allure militaire de l'armée polonaise, la perfection de son armement et de son instruction militaire.

Le ministre des affaires étrangères de Roumanie, M. Antonesco, a remis aux représentants de la presse polonaise la déclaration suivante :

« L'alliance polono-roumaine est le résultat logique de la concordance d'intérêts entre les deux Etats. La profondeur et la force des sentiments sur lesquels est fondée notre alliance, ont trouvé une magnifique expression durant ces journées inoubliables, où nous avons vraiment senti que les deux nations n'en faisaient plus qu'une seule par l'union des cœurs. »

Discours du roi Carol

*prononcé à un dîner au mess des officiers
du 57^e régiment d'infanterie*

CHERS CAMARADES,

Je ressens une grande joie de me trouver parmi mes compagnons d'armes polonais.

Après la magnifique réception que m'ont ménagée les milieux officiels et la population tout entière, mon cœur se remplit de sentiments affectueux dans ce camp militaire, parmi des soldats. En effet, il ne faut pas oublier que dans mes veines coule un sang guerrier, dont la tradition remonte à un millénaire. Cela me permet de comprendre profondément votre âme de soldats et les sentiments qui se sont manifestés durant la splendide revue de Varsovie, spécialement pendant les exercices et la revue de Biedrusk, où j'ai pu constater la magnifique instruction de l'armée polonaise. C'est pourquoi également je suis particulièrement sensible au fait que M. le Président de la République m'ait conféré le commandement d'honneur d'un des plus beaux régiments de l'armée polonaise. J'en suis très heureux et je reste persuadé que nos sentiments réciproques accroissent encore la camaraderie entre nos deux armées, au profit de la sécurité des deux pays et pour le bien de la paix.

Il peut paraître étrange qu'un soldat parle de paix à d'autres soldats, mais il ne faut pas oublier que des armées puissantes en sont justement la meilleure garantie. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre notre fraternité d'armes et l'alliance entre nos deux pays. Je suis heureux de voir parmi nous deux hommes qui sont des piliers solides de cette alliance : M. le maréchal Smigly-Rydz et M. le ministre des Affaires étrangères.

Je lève mon verre à la grandeur et à la gloire de l'armée polonaise et en l'honneur du 57^e régiment d'infanterie.

Revue de Presse

Presse polonaise

Gazeta Polska :

Après un séjour de quatre jours dans la capitale de notre alliée roumaine, le chef de la politique étrangère polonaise, M. le ministre Beck, est rentré à Varsovie.

Ces quatre journées, remplies de conversations avec les hommes d'Etat roumains, coupées de réceptions solennelles et de manifestations d'amitié spontanées, ont donné des résultats positifs et fructueux. Soulignons que le roi Carol a pris part aux deux premières et décisives conférences.

Les rues de Bucarest ornées de drapeaux aux couleurs des deux nations alliées, une couronne aux rubans rouges et blancs déposée sur le tombeau du Soldat Inconnu par le ministre Beck, entouré par l'escadron d'honneur des hussards de la garde royale, un beau défilé de troupes devant le Palais Royal, de magnifiques réceptions à la cour, au ministère des Affaires étrangères et à la Légation de Pologne, tout cela constitue le cadre extérieur des conversations de Bucarest, qui témoignent des sentiments de respect mutuel et d'amitié, nourris par les nations polonaise et roumaine l'une pour l'autre.

La presse des deux pays, durant ces festivités, reflétait fidèlement l'opinion publique des deux nations ; il faut reconnaître que rarement des visites de cette sorte jouissent d'une aussi grande popularité. C'est ce qu'a souligné tout spécialement le ministre Beck dans une conférence de presse à la Légation polonaise, avant de rentrer à Varsovie, tout en remerciant la presse roumaine pour l'atmosphère affectueuse dont elle avait entouré son séjour à Bucarest.

Quant aux résultats positifs de cette visite, ils sont très importants. Le resserrement des liens de collaboration entre alliés, à une époque où sévit une crise de la confiance, constitue un fait méritant une mention spéciale. Cela est d'autant plus remarquable à un moment où l'on peut constater

des signes de faiblesse de plus en plus fréquents dans l'ensemble du système européen actuel, qui obligent à rechercher d'autres formes de vie internationale.

Les paroles de M. Beck, prononcées à un dîner chez M. le ministre Antonesco, sur « une démarcation rationnelle entre un idéal élevé de collaboration internationale et le sentiment des réalités », ainsi que sur la nécessité d'une révision des méthodes diplomatiques en cours, ont trouvé un important écho dans les cercles politiques et dans l'opinion roumaine tout entière.

La définition hardie de la collaboration diplomatique entre la Roumanie et la Pologne comme « jusqu'à un certain point égoïste », n'éveillera certainement d'inquiétude nulle part, en dehors de certains facteurs internationaux, ou plus exactement « de l'Internationale ».

La meilleure confirmation de la nécessité d'autres bases pour le système européen est fournie par la comparaison des efforts infructueux de la Société des Nations durant la guerre d'Abyssinie, avec les résultats beaucoup plus probants des travaux du comité de non-intervention dans la guerre civile d'Espagne. Les efforts communs des diplomates du comité londonien, qui représentaient les intérêts égoïstes de leurs pays, ont malgré tout abouti à localiser le conflit, qui aurait très bien pu dégénérer en guerre européenne... si l'on avait voulu trancher la question selon un dogme rigide quelconque.

Cet exemple prouve que les accords entre égoïsmes d'Etat sains peuvent être en pratique très favorables aux intérêts de la paix, surtout, selon les paroles de M. Beck, lorsqu'ils ne contiennent aucun élément susceptible d'entraver une plus large entente internationale.

Le resserrement et le renforcement de l'alliance polono-roumaine prend donc, dans le moment politique actuel, une importance toute particulière.

Depuis la signature de l'accord touristique, la col-

laboration polono-roumaine embrasse à vrai dire aujourd'hui tous les domaines de la vie : politique, militaire, intellectuel et économique.

Actuellement, il ne s'agit plus que de donner une portée pratique aux accords entre la Roumanie et la Pologne, ce qui ne saurait présenter aucune difficulté sérieuse, étant donné que cette alliance est basée avant tout sur un respect réciproque des justes intérêts nationaux et une mutuelle compréhension des deux « égoïsmes sains ».

Nous sommes prêts à défendre les justes intérêts et le « sain égoïsme » de nos amis roumains, non seulement en cas de guerre, aux termes du traité qui nous lie, mais également en temps de paix, sur une base de collaboration amicale ; nous ne leur poserons qu'une seule et unique condition, à savoir qu'ils aient leur politique *propre* et non celle *d'autrui*.

Ici nous pouvons constater avec une pleine satisfaction qu'il n'y a en Roumanie aucun groupement politique (en dehors des groupes illégaux et notamment révolutionnaires) qui ne reconnaisse que l'alliance avec la Pologne constitue un des éléments essentiels de la politique étrangère roumaine.

Cela a été constaté par M. le ministre Beck au cours d'une réception chez M. Antonesco, lorsqu'on lui présenta presque tous les hommes politiques éminents de l'opposition, avec M. Mihalake, chef du parti national-paysan, en tête. En font foi également dans la presse roumaine les déclarations des chefs éminents des partis politiques les plus variés.

Ce fait prouve que les attaques ou les manœuvres obliques de certains facteurs, qui tiennent à affaiblir ou même à rendre stérile la collaboration polono-roumaine et à atteler la nation roumaine au char d'une politique étrangère, ont trouvé en Roumanie un terrain extrêmement peu favorable. En d'autres termes et plus exactement, les principes, les buts et les méthodes de la politique étrangère polonaise, ont été maintenant compris par tous les milieux roumains.

L'attitude du roi Carol au cours de la visite de M. Beck mérite d'être spécialement soulignée. Elle a dépassé les cadres du protocole observé en de pareilles circonstances.

Les audiences, accordées à deux reprises au ministre polonais, les conversations de plus de deux heures du roi avec M. Beck, en la présence de MM. Tataresco et Antonesco, ont particulièrement retenu l'attention de l'opinion publique des deux pays.

En terminant ces remarques, soulignons la joie que nous éprouvons à constater les énormes progrès, accomplis par la Roumanie, durant ces dernières années, dans presque tous les domaines.

L'armée, comprenant près de 200.000 hommes, est

de mieux en mieux équipée techniquement et elle possède une pépinière de jeunes officiers, pleine de promesses.

Durant les quatre dernières années, le budget a été équilibré, et à la place du déficit de quatre milliards et demi de lei d'il y a quatre ans, on constate un excédent de plusieurs centaines de millions. De plus, on a entrepris l'amortissement des dettes agricoles, on a commencé la construction d'un important réseau routier et on est parvenu à un bilan commercial extrêmement favorable. A ce propos, il serait bon de rectifier une croyance répandue en Pologne, d'après laquelle il y aurait encore, en Roumanie, un système « féodal » de propriété foncière. Une réforme rurale radicale réduisant les propriétés à 500 hectares au maximum appliquée à la fin de la grande guerre, a donné d'excellents résultats aussi bien à un point de vue social qu'économique. Tout cela a provoqué un accroissement de puissance très net chez nos alliés et a hâté leur consolidation intérieure, qui était loin d'être facile.

Sous le règne sage et énergique du roi Carol, la Roumanie suit une voie nettement tracée, de progrès réfléchi et de politique étrangère indépendante, basée sur le sentiment de sa propre force, toujours croissante et sur un infaillible instinct national.

Kurjer Polski :

« La visite de M. Beck à Bucarest marque le dernier point de cette nouvelle et heureuse phase dans les relations polono-roumaines. Son expression la plus élevée et en même temps son symbole le plus apparent sera donné par un échange de visites entre les chefs des deux Etats. Il est impossible de marquer plus nettement la volonté réciproque de la Pologne et de la Roumanie de travailler à la grande œuvre du maintien de la paix en Europe ; l'alliance qui les lie est la plus affectueuse, la plus amicale et la plus étroite que l'on puisse imaginer. »

Warszawski Dziennik Narodowy :

« La signification de l'alliance politique polono-roumaine est tellement claire et évidente, que nous jugeons inutile d'insister là-dessus. Par contre, nous désirons faire remarquer que dans le communiqué, publié en commun après les conversations de Bucarest, on ne trouve nulle part mention de « la Société des Nations » ou de « la paix ». Ces expressions ont été remplacées par d'autres formules qui paraissent avoir la même signification. Il nous semble cependant que ces nuances de forme du communiqué ont ici un sens plus profond ; elles paraissent prouver que la méthode de collaboration politique polono-roumaine est différente de celle que l'on suit encore en Europe occidentale. »

Presse roumaine

Vitorul (organe gouvernemental) :

« A la base de l'alliance polono-roumaine il y a un accord complet et réaliste sur les principales questions politiques. C'est là un des fondements de la paix en Europe.

...La visite de M. Beck correspond aux sentiments de sympathie et d'affection qui unissent les deux nations. L'alliance polono-roumaine repose sur des bases qui découlent de la situation géo-politique des deux pays ; aucune force ne saurait donc l'ébranler. »

Dimineata :

« Le communiqué, publié à la suite des conversations de M. Beck avec les hommes d'Etat roumains, donne pleinement satisfaction aux intérêts vitaux de la Roumanie ; il a donc l'entière approbation de tous les milieux roumains. »

Adeverul :

« Lorsqu'on analyse le résultat des conversations de Bucarest, on arrive à la conclusion qu'elles ne présentent rien de sensationnel ; en effet, l'alliance polono-roumaine a déjà sa tradition historique et il ne s'agit plus que d'en trouver l'application pratique. C'est ce qu'on vient de faire. Les conversations ont prouvé que cette alliance se fonde sur un sentiment de responsabilité pour la sécurité des deux pays, et se caractérise par la sincérité et la confiance réciproque des deux alliés. Leur solidarité est faite de leur communauté d'intérêts ; chacune de leurs démarches diplomatiques est donc un acte politique d'une haute portée, car elle confirme la société des deux pays dans le sentiment de l'immutabilité de cette alliance. »

Lupta :

« La visite de M. Beck marque un moment important dans la consolidation de l'alliance polono-roumaine. »

Porunca Vremi :

« Grâce aux efforts actifs du ministre des Affaires étrangères polonais, en vue d'affirmer la sécurité de la Pologne, son voyage est considéré comme un événement important de la politique européenne. Notre alliance passe maintenant dans une phase plus active. La collaboration de la Pologne et de la Roumanie devient un nouveau facteur de stabilisation dans cette partie de l'Europe.

...L'étroite collaboration des deux nations dans les domaines économique, intellectuel et politique fait de l'alliance polono-roumaine, basée sur des intérêts communs, un instrument d'action solidaire

dans toutes les questions intéressant cette partie de l'Europe. »

Buna Vestire (organe de droite) :

« Lorsqu'on récapitule la politique étrangère de la Pologne durant les dernières années, il faut souligner tout spécialement l'autorité dont jouit M. Beck dans les milieux internationaux, grâce à sa ferme attitude dans la recherche des voies les plus directes pour renforcer la sécurité de son pays. La Roumanie se trouve dans la même situation géo-politique que la Pologne ; elle doit donc adhérer sans hésitation à la formule de garantie de la paix, expérimentée par le ministre des Affaires étrangères polonais et offerte par lui à la Roumanie. Une étroite collaboration et une exploitation complète de l'alliance polono-roumaine, voilà quelle doit être la ligne directrice de la politique étrangère roumaine. »

Curental (sous la signature de M. Seicaru) :

« M. Beck apparaît comme un diplomate qui sait se diriger avec facilité dans les situations les plus difficiles.

...La visite actuelle du ministre polonais contribuera à renforcer l'amitié entre les deux pays, en donnant à l'alliance, basée sur une mutuelle confiance, sa pleine signification. »

Moment :

« M. Beck est un facteur éprouvé de la paix et d'une active collaboration polono-roumaine, ainsi que le défenseur des intérêts supérieurs de la Pologne. L'alliance polono-roumaine, résultant de la communauté d'intérêts des deux pays, prend actuellement une importance exceptionnelle, et la visite de M. Beck y est pour beaucoup. »

Argus (journal économique) :

« La visite de M. Beck a servi également à régler une série de questions d'ordre économique. »

A l'occasion de la visite que M. Beck vient de faire à Bucarest, « l'Echo de Bucarest » a publié un numéro spécial qui contient une enquête faite auprès des plus éminents hommes d'Etat de Roumanie sur l'alliance polono-roumaine.

L'ancien président du Conseil, le général Averescu, chef du parti populiste, écrit :

« L'alliance polono-roumaine existe depuis 1920. C'est une alliance défensive qui permettra aux deux Etats de réagir contre tout danger éventuel du côté de l'est. La visite de M. Beck atteste que l'Etat polonais, notre ami du nord, mène une politique

étrangère qui est une garantie de l'harmonie entre les intérêts polonais et ceux des voisins. »

Le professeur Georges Bratianu, leader du parti libéral, remarque :

« La visite de M. Beck confirme la portée de l'alliance polono-roumaine dans la situation internationale si difficile à l'heure actuelle. La Pologne et la Roumanie s'opposent à toute lutte de caractère idéologique et forment un bastion de l'ordre et de la paix dans cette partie de l'Europe. »

M. Octavien Goga, leader du parti national chrétien, écrit :

« La Pologne et la Roumanie forment, de la Baltique à la mer Noire, un barrage défensif contre le danger du bolchevisme. Nos deux pays sont appelés à veiller à la frontière de la civilisation européenne. Nous devons, de ce rôle qui nous est commun, tirer toutes les conséquences qu'il comporte. La Pologne et la Roumanie se doivent de suivre la même voie, car dévier du chemin qui a été tracé serait s'exposer infailliblement à de sérieux dangers. »

M. Vayda Voïevod, ancien Président du Conseil, chef du parti « Le Front Roumain », écrit :

« M. le ministre Beck, par ses capacités, son don de prévoir et sa grande activité diplomatique en Europe, a conquis pour la Pologne l'autorité qui lui était due. Je suis persuadé que les relations polono-roumaines iront en se resserrant, pour le bien du pays. »

Le général Cantacuzene, chef du parti « Tout pour le pays », écrit :

« Tous les membres de mon parti sont et seront d'actifs partisans de l'alliance polono-roumaine. C'est pourquoi nous saluons avec joie la venue du ministre Beck. »

« Curentul », sous la signature de M. Seicaru :

« Il convient de se rendre compte que les relations polono-roumaines seront toujours influencées par le voisinage avec la Russie — que ce soit la Russie des Soviets ou toute autre, elle constituera toujours un danger pour ses voisins en raison de sa politique impérialiste. D'un autre côté, la Roumanie présente pour la Pologne une grande importance du fait qu'elle ouvre à ce pays accès aux ports de la mer Noire. L'amitié polono-roumaine est une nécessité organique pour les deux pays et c'est M. Antonesco qui, par sa politique, a contribué à l'animation des rapports entre les deux nations. »

Dans « Dimineate », M. Branisteanu écrit :

« La visite de M. Beck acquiert une importance politique de premier plan et il est tout naturel que les alliés échangent de temps à autre leurs opinions sur les problèmes d'actualité. L'activité diplomatique s'est en général beaucoup animée ces temps

derniers, ce qui procure à la Pologne et à la Roumanie bien des sujets qui devront être discutés.

Les ministres Beck et Antonesco ont le mérite d'avoir contribué au resserrement des liens polono-roumains, ce qui est avant tout dans l'intérêt de la paix. »

Le « Moment » :

« Depuis sept ans, M. Beck fait preuve d'un grand talent dans la direction des Affaires étrangères de son pays, ce qui est d'autant plus méritoire que cette période de sept années a été riche en événements parfois bouleversants. M. Beck arrive à Bucarest après de grands succès diplomatiques remportés dans d'autres capitales de l'Europe et on peut être assuré d'avance que les entretiens politiques qui seront engagés à Bucarest donneront les meilleurs résultats. »

L'« Argus » :

« La collaboration polono-roumaine a donné d'excellents résultats dans l'Est européen et a beaucoup contribué à la pacification de cette partie de notre continent. »

Timput, sous la signature de M. Gafenco :

« L'entente politique entre les deux nations a été entièrement réalisée, même aux yeux de ceux qui ne le comprenaient pas jusqu'alors. La sécurité des deux pays est assurée grâce aux forces communes et à l'éducation de ces deux peuples. Le roi Carol a souligné que la Roumanie est un combattant de la paix, mais il faut comprendre que la meilleure défense de la paix est justement assurée par une bonne armée. »

Vitorul (gouvernemental) :

« La visite de M. le Président de la République en Roumanie fournit une heureuse occasion de souligner d'une part combien la Roumanie attache d'importance à l'alliance avec la Pologne, d'autre part, que cette alliance résulte non seulement d'une communauté d'intérêts, mais qu'elle est également l'expression des sentiments fraternels de deux peuples. Ces sentiments se sont manifestés dernièrement durant la visite du prince Michel, espoir de la nation roumaine, qui a été fêté en Pologne avec un enthousiasme exceptionnel. La Roumanie n'oubliera jamais cela. Les marques de sympathie et de profonde amitié de la société roumaine à M. le Président de la République dès son arrivée sur la terre roumaine et dans la capitale du royaume, sont une preuve des liens qui unissent les deux pays. Les discours prononcés le 7 juin sont le meilleur reflet de la force et de l'importance de l'alliance polono-roumaine, expression de l'idéologie pacifique servant de base aux intérêts communs et aux relations amicales entre nations. L'alliance polono-roumaine a toutes raisons de se développer encore. »

Buna Vestira (organe de droite) :

« La Roumanie a maintenant sa politique propre et elle a renforcé son amitié avec la Pologne. Elle se trouve sur la bonne voie et doit y persévérer, en ayant une politique indépendante, tout comme la Pologne et la Yougoslavie. La Roumanie est un pays jeune, mais plein de force et de grandes possibilités d'avenir. »

Indépendance Roumaine (officieuse) :

« La visite du roi Carol en Pologne est un des plus importants événements politiques des temps derniers, non seulement au point de vue des relations polono-roumaines, mais également étant donné la situation politique de l'Europe sud-ouest et de l'Europe centrale, et aussi parce qu'elle contribuera à la consolidation de la situation internationale. Les conversations diplomatiques qui auront lieu à Varsovie auront certainement un retentissement dans l'Europe entière. »

Porunca Vremi (organe de droite) :

« Le voyage du roi Carol dépasse le cadre d'une simple visite. Il souligne une fois de plus les liens étroits d'alliance et d'amitié, qui unissent les deux pays, sentinelles de leurs intérêts nationaux communs. La visite du roi Carol, survenant après celle du Président de la République Polonaise en Roumanie, poursuit le resserrement des relations entre les deux pays et exprime la sympathie de la société roumaine à l'égard de la noble nation polonaise. La Pologne a toujours manifesté une amitié sincère envers la Roumanie ; c'est pourquoi la nation roumaine tient tellement à l'alliance avec la Pologne. La Roumanie a refusé de signer un pacte avec les Soviets, car elle a compris qu'une alliance polono-roumaine était la meilleure garantie de paix dans cette partie du continent, ainsi qu'un obstacle au danger du communisme pour l'Europe entière. Le rapprochement polono-roumain est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, car l'alliance entre les deux

pays est une solide garantie de l'immutabilité des frontières des deux pays alliés et amis. »

Curentul :

« Gardons dans les yeux, les oreilles et les âmes, le souvenir inoubliable des tableaux dont nous fûmes témoins. Nous sommes encore sous l'impression de la réception grandiose, ménagée par la Pologne au roi Carol et au prince Michel. Notre roi est le seul monarque que la Pologne puisse fêter ainsi. Pour ceux qui connaissent l'habituelle réserve de la nation polonaise, tellement nuancée dans les manifestations d'enthousiasme, le spectacle est surprenant. On a l'impression qu'un événement solennel se joue dans le sort des deux peuples frères. La réception enthousiaste faite au roi Carol prouve une fois de plus que l'alliance polono-roumaine a des bases naturelles, appuyées sur le sentiment que les deux nations ont la même mission. L'élévation des deux légations au rang d'ambassades est non seulement un acte logique et naturel, provoqué par une bonne entente réciproque, mais également une manifestation à caractère diplomatique, qui confère à cette alliance le poids auquel elle a droit, étant donné la force des deux pays réunis, dans l'arène internationale. »

Nationalul (organe de M. Tataresco) :

« Tous ceux qui considèrent d'un œil peu favorable le renforcement de l'amitié polono-roumaine, ne veulent voir dans la visite du roi Carol qu'une simple politesse protocolaire. Il faut cependant constater que cette visite a donné lieu à des manifestations telles, que certainement rien ni personne ne pourra troubler cette amitié, basée sur des réalités historiques et politiques. La Pologne et la Roumanie restent pour toujours un mur de défense pour la civilisation et la paix à l'est de l'Europe. Rien ne sépare nos deux pays. On peut donc affirmer que partout où l'un d'eux ira, il trouvera l'autre auprès de lui. »

Une opinion française

La Vie :

Depuis l'automne 1936, nous assistons à un développement très marqué et très intéressant de la collaboration polono-roumaine. Fin novembre 1936, en effet, M. Antonesco, ministre roumain des Affaires étrangères, venait à Varsovie. A sa visite succédèrent bientôt celles du Chef de l'Etat-Major de l'armée roumaine et du Gouverneur de la Banque Nationale de Roumanie. Puis, en mars dernier, c'était M. Angelesco, ministre roumain de l'Instruction publique, qui séjournait dans la capitale polo-

naise et y concluait un accord significatif pour faciliter le rapprochement intellectuel entre les deux pays. Maintenant, voici que M. Joseph Beck, ministre polonais des Affaires étrangères, vient de rendre à Bucarest la visite faite par M. Antonesco à Varsovie.

L'amitié et la sympathie entre la Pologne et la Roumanie, toutes deux alliées de la France, sont anciennes. Elles se fondent sur une riche tradition de pénétration intellectuelle réciproque qui remonte jusqu'au xvr^e siècle, ainsi que sur une estime mutuelle pour l'énergie avec laquelle Polonais et

Roumains ont, chacun de leur côté, su résister à des épreuves nationales très dures pendant le siècle dernier. Les liens ainsi établis constituent un des plus sûrs fondements de l'amitié entre les deux pays et c'est grâce au « climat » propice qu'ils avaient créé que, en 1921, fut conclue entre la Pologne et la Roumanie une alliance dont le grand artisan du côté polonais fut le maréchal Pilsudski et que signa pour la Roumanie M. Teke Jonescu. Cette alliance devait s'affirmer très vite comme une des conditions essentielles de la stabilité de la paix et du développement de la coopération générale dans cette partie de l'Europe. Normalement renouvelée à son échéance, cette alliance est actuellement en vigueur jusqu'à l'année 1941.

Toutes les informations de Bucarest concordent pour montrer combien l'accueil fait à M. Joseph Beck par les divers milieux roumains a été particulièrement chaleureux. Il semble notamment, que le roi Carol — dont l'action personnelle, d'ailleurs, a toujours cherché à resserrer les rapports entre Bucarest et Varsovie même quand certains chefs politiques roumains ne paraissaient guère disposés à leur faire porter toutes les conséquences normales — ait voulu souligner, par ses longs entretiens avec l'homme d'Etat polonais, son très vif intérêt pour la collaboration effective des deux pays. D'autre part, la netteté, le ton chaleureux des déclarations faites respectivement par M. Antonesco et M. Beck ; enfin, les commentaires de la presse roumaine, ont bien fait comprendre sur quel plan réaliste se plaçait la coopération entre Bucarest et Varsovie.

C'est que, rarement, coopération a été davantage dans l'ordre naturel des choses que celle-là. C'est la carte, d'abord, qui montre que la Pologne et la Roumanie constituent un véritable ensemble géo-politique allant de la mer Baltique jusqu'à la mer Noire et forment effectivement la limite entre le monde occidental et les inconnues de l'Eurasie. C'est ensuite la situation générale de l'Europe qui fait apparaître aujourd'hui plus clairement que jamais l'identité des points de vue polonais et roumains. La recherche de formes nouvelles de colla-

boration en Europe et une grande activité diplomatique générale sont les caractéristiques de l'heure que nous vivons. Dans le secteur sud-est de l'Europe, auquel appartient plus spécialement la Roumanie, cette activité s'est marquée certainement par la conclusion d'un pacte d'amitié entre la Bulgarie et la Yougoslavie, un accord entre Belgrade et Rome, l'élaboration de projets d'accord entre la Roumanie, la Bulgarie et l'Italie... La Pologne, qui a toujours soutenu que la stabilisation des rapports entre les Etats danubiens et balkaniques était d'intérêt général, ne peut que s'intéresser à de tels efforts et le voir avec ferveur.

D'autre part, en Pologne, comme en Roumanie, on paraît sentir de plus en plus que ce sont les formes de collaboration les plus simples, les plus claires, les plus directes, qui répondent le mieux aux nécessités de fait. Il ne faut pas oublier par ailleurs que, de même que la Pologne, la Roumanie paraît disposée à se tenir à l'écart de tout essai de diviser l'Europe et le monde en deux blocs hostiles, selon les préférences doctrinaires et idéologiques des nations. Enfin, l'une et l'autre s'affirment particulièrement soucieuses de demeurer fidèles à leurs engagements et à leurs alliances.

Dans une telle ambiance, il n'est pas étonnant que les entretiens de Bucarest aient marqué la cordialité toute particulière que l'on a déjà signalée, car elle facilite singulièrement la bonne compréhension de la communauté des intérêts des deux pays. Leur collaboration sort grandement renforcée de cette visite de M. Joseph Beck à Bucarest.

Est-il besoin de souligner que cette collaboration est, bien entendu, éminemment pacifique ?

La France, qui est également l'alliée de la Pologne et de la Roumanie, ne peut que se montrer satisfaite du resserrement de leurs liens où nous voyons une garantie très appréciable de la consolidation de l'équilibre dans les Balkans et sur le Danube. Nous enregistrons qu'une fois de plus la Pologne s'affirme le bon ouvrier de la paix.

D^r CAMILLE ROLLAND,
Sénateur du Rhône.

Pologne - Suède

La Pologne et la Suède

Aujourd'hui arrive à Varsovie le ministre des Affaires étrangères de Suède, M. Richard Sandler, représentant d'un pays auquel nous unit une amitié aux bases solides. Les relations polono-suédoises, animées d'un esprit de réciproque sympathie, se sont développées favorablement au cours de la dernière décade. Ce n'est pas là un phénomène fortuit, ni le résultat de circonstances passagères. Ce sont des nécessités vitales durables qui ont joué ici. Ayant retrouvé des rivages sur la Baltique, la République polonaise est devenue une proche voisine de la Suède. Une mutuelle bonne volonté et une communauté d'intérêts ont fait que des relations de voisinage exemplaires se sont établies dans une atmosphère de sincère et loyale entente.

Le rapprochement polono-suédois s'est manifesté dans le domaine économique et politique, ainsi que dans les échanges intellectuels. Les relations économiques, consistant principalement en échanges de matières premières, se distinguent par un développement constant satisfaisant pour les deux parties. Dans la mesure des possibilités actuelles, nous utilisons intensément notre frontière maritime, qui constitue en même temps une voie de communication entre les deux pays et une issue commune sur le reste de l'univers. Ces possibilités iront en croissant. Suivant une ligne d'action commune clairement indiquée, parallèle au développement de l'économie polonaise et de notre position maritime, les contacts entre la Pologne et la Suède deviendront toujours plus étroits.

La visite du chef de la politique étrangère suédoise attire tout particulièrement l'attention de l'opinion publique sur les problèmes se rapportant directement au département ministériel de M. Sandler. La Pologne ressent une vive joie de cette visite, qui démontre l'efficacité des tendances persévérantes de notre diplomatie, cherchant à fonder les relations politiques avec les Etats baltes sur une sympathie et une confiance mutuelles.

L'échange des idées et des points de vue, durant la visite de M. le ministre Sandler, sera facilité non seulement par une atmosphère d'amitié, mais aussi par l'identité des principales directives dans la politique extérieure des deux pays.

Cet accord a trouvé plus d'une fois son expression dans une harmonieuse collaboration polono-suédoise à l'œuvre de paix, au cours de conférences internationales. Actuellement, les voies politiques de la Pologne et de la Suède sont souvent parallèles, grâce à l'indépendance de la politique des deux pays et à leur attitude loyale et bienveillante envers leurs voisins. La politique polonaise et suédoise se caractérise par un esprit réaliste qui s'oppose aux conceptions abstraites des problèmes vitaux et internationaux. C'est ainsi que la Suède, de même que la Pologne, a adopté une attitude négative vis-à-vis de toute espèce de blocs « idéologiques », qui menacent de diviser l'Europe en camps ennemis et rendent par là même possible une nouvelle conflagration mondiale.

La Pologne et la Suède sont animées d'un même désir de travailler au développement de la coexistence pacifique des peuples et des civilisations européennes. Nos deux Etats, membres de la Société des Nations, se rendent compte de la signification et de l'importance de cette institution de collaboration internationale. Ils comprennent pourtant aussi que l'une des conditions essentielles d'un fonctionnement efficace de la S. D. N. est une application plus fréquente par celle-ci du principe d'équilibre entre les devoirs de ses membres et les garanties réelles qu'elle pourra leur accorder de son côté.

La viste de M. le ministre Sandler en Pologne, en établissant un contact personnel entre les chefs de la politique étrangère des deux pays, renforcera encore nos relations de bon voisinage. Cette harmonie s'est déjà très nettement exprimée sur le terrain intellectuel, durant les visites du ministre de

l'Education Nationale polonais en Suède et suédois en Pologne.

*
**

L'accord conclu le 7 juin 1935 entre la Pologne et la Suède au sujet de la collaboration intellectuelle des deux pays se basait sur l'existence et le développement d'institutions, déjà nombreuses, dont le but était une connaissance réciproque plus étroite entre ces deux états baltes.

Les liens établis par l'histoire n'ont évidemment pas été rompus durant la disparition, pendant plus d'un siècle, de l'Etat polonais. L'histoire des deux nations a prouvé depuis longtemps le tort que se sont fait Polonais et Suédois en croisant le fer au nom d'intérêts dynastiques d'abord, et ensuite au nom de raisons politiques étrangères. Cependant, même durant les querelles, on n'oubliait pas que le glaive polonais et le glaive suédois servaient à défendre une même civilisation, commune aux deux nations.

A l'époque des insurrections pour l'indépendance, l'opinion publique en Pologne ressentit vivement les manifestations propolonoises de la jeunesse suédoise des universités de Lund et Uppsala. Les poètes suédois Sturzen-Berker et Snoilsky célébraient alors notre lutte pour l'indépendance. Dans la période qui précéda la grande guerre et ensuite, à l'époque de la renaissance de l'Etat polonais, les pionniers du renouveau de sympathie envers notre pays furent des écrivains comme Sienkiewicz, Reymont, Zeromski. A leurs côtés, la musique polonaise faisait la conquête de la Suède, dont Chopin fut toujours le compositeur favori.

Le prix Nobel, accordé à Sienkiewicz en 1905, fut à la fois le symbole de l'estime ressentie pour la création artistique polonaise et un acte constatant l'efficacité des efforts entrepris en Suède dans l'intérêt et la gloire de notre littérature. Ces efforts furent accomplis par des enthousiastes comme Helge Almquist, Alfred Jensen, Eellen Wecter et beaucoup d'autres. 184 œuvres de 72 auteurs polonais, traduites en langue suédoise, témoignent de l'étendue de cette tâche. Nous n'avons pas déçu la confiance des Suédois puisque douze ans après la distinction accordée à Sienkiewicz, ils ont octroyé de nouveau à la Pologne le prix Nobel de littérature. C'est W. St. Reymont qui l'a obtenue, comme on le sait, pour ses « Paysans ».

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la langue polonaise soit enseignée aujourd'hui

dans les universités de Stockholm, Uppsala et Lund, et que la Société Suédo-Polonaise (Svensks-Polska Föreningen), créée en 1926, se développe activement, sous la direction éprouvée d'un fidèle ami de la Pologne, K. G. Fellenius.

Les comptes rendus enthousiastes de la presse et des cercles scientifiques en Suède, à l'occasion des conférences, prononcées l'année dernière à Stockholm et Uppsala par le professeur Thadée Zielinski, montrent, une fois de plus, combien est toujours vivace notre volonté réciproque de mieux nous connaître. Cette idée a été fermement poursuivie par la jeunesse suédoise, organisée au sein de la Société « Polonia » de l'université d'Uppsala ainsi que dans la section académique de la Société Suédo-Polonaise à Stockholm. On met cette idée en pratique par un échange constant d'étudiants au moment des vacances. La Société Polono-Suédoise de Cracovie et de Varsovie, et la Bibliothèque suédoise, inaugurée dernièrement à Varsovie, en s'employant à approfondir nos relations avec notre voisin septentrional, préparent les solutions communes du problème maritime, essentiel dans les rapports entre les deux pays.

Il existe du côté polonais un désir sincère de rendre aux Suédois la sympathie qu'ils éprouvent pour notre nation et leurs efforts pour transplanter sur le sol nordique les valeurs intellectuelles polonoises. Nous en voyons la preuve dans le grand nombre en Pologne de savants ayant étudié les choses de Suède, tels les professeurs Wedkiewicz et Kolaczowski Sawicki et autres, ainsi que des publications comme le « Przegląd Wspolczesny », spécialiste des questions polono-suédoises, ou le « Baltic Countries ».

Ces tendances mutuelles et cette collaboration ont trouvé leur expression dans le protocole concernant la collaboration intellectuelle entre la Pologne et la Suède, signé le 7 juin 1935 à Varsovie, durant le séjour du ministre suédois de l'Education Nationale, Arthur Engberg. Selon ce protocole, les deux gouvernements doivent encourager et faciliter les études historiques sur les relations polono-suédoises, favoriser les traductions d'œuvres scientifiques et littéraires, préconiser les visites réciproques de professeurs. Les comités constitués de part et d'autre pour la réalisation de cet accord ont déjà déployé une activité qui prouve que cette entente diplomatique a trouvé un terrain réel et fertile.

Documents

Déclarations de M. Sandler ministre des Affaires Étrangères de Suède à la presse polonaise

Le ministre des Affaires étrangères de Suède, M. Rickard Sandler, a reçu le 27 août 1937 les représentants de la presse varsoivienne, auxquels il a fait une longue déclaration.

Dans des termes prenants et directs, M. Sandler a souligné que la partie la plus importante de sa visite en Pologne n'avait pas encore eu lieu. Il a encore devant lui des étapes importantes, comme sa visite au Président de la République et son voyage à Cracovie avec le ministre Beck, ce qui fournira l'occasion d'un nouvel échange d'idées. Mais déjà ces deux premiers jours du séjour à Varsovie ont permis de ressentir toute la sympathie manifestée par l'opinion polonaise à la Suède et à son représentant officiel. L'étendue de cette sympathie et la cordialité de la réception que lui a ménagée la Pologne, dépassent, de l'avis de M. Sandler, toutes ses prévisions. Il considère comme un agréable devoir d'exprimer tous ses remerciements à la presse, en tant que porte-parole de l'opinion publique.

« Une mutuelle sympathie et le sentiment de la réalité — dit ensuite le ministre — voilà les éléments d'entente fondamentaux entre nations. Ces éléments se manifestent largement dans les relations entre la Pologne et la Suède. Je ne suis pas arrivé en Pologne en tant que « tabula rasa » — poursuit M. Sandler avec un sourire — j'ai l'occasion depuis de nombreuses années, de rencontrer M. Beck à Genève et je dois dire que dès le premier moment, j'ai trouvé en lui un ami. De plus, j'ai travaillé à Stockholm avec le ministre Roman au développement des relations commerciales polono-suédoises. Je constate avec joie que dans ce domaine, ainsi qu'au point de vue des problèmes maritimes, la collaboration de nos deux pays est parfaite. Les statistiques suédoises le démontrent d'une façon péremptoire. Pour une durée de quatre ans — 1933, 1934, 1935 et 1936 — les exportations

de Pologne en Suède croissaient régulièrement et atteignaient, durant cette période, 38, 41, 49 et 58 millions de couronnes suédoises. Les exportations de Suède en Pologne, pendant ces mêmes années, montrent la même courbe croissante, avec les chiffres de 14, 13, 16 et 20 millions de couronnes suédoises. Les dernières données pour le premier semestre 1937 sont encore plus satisfaisantes en comparaison du premier semestre 1936. Les importations de Pologne en Suède ont atteint, durant les 6 premiers mois de 1936, 27 millions de couronnes suédoises et 34 millions pour l'année courante. Il en est de même des exportations de Suède en Pologne, en comparaison du premier semestre de l'année dernière, accrues pendant le premier semestre de cette année, de 100 % : 7 millions de couronnes en 1936 pour 14 millions cette année.

Je considère comme des phénomènes les plus favorables la continuité de l'accroissement des relations économiques polono-suédoises et le fait qu'elle se manifeste des deux côtés de nos bilans commerciaux, également dans les exportations et dans les importations. »

M. Sandler a ensuite déclaré avoir eu des conversations avec le vice-président du Conseil et ministre des finances, M. Kwiatkowski, et le ministre de l'Agriculture, M. Poniatowski, ce qui lui a permis de s'orienter parfaitement dans les relations économiques et financières en Pologne, ainsi que dans les réformes accomplies dans le régime agricole.

« Je désire attirer votre attention — poursuit M. Sandler — sur les allocutions échangées entre M. Beck et moi avant-hier. Elles sont courtes mais elles renferment la quintessence des relations polono-suédoises. Durant les conversations que j'ai eues avec M. Beck, nous n'avons trouvé aucun point litigieux dans les relations de nos deux pays. Nous n'avons pas eu à régler de conflit — sourit M. Sandler — car il n'y en a aucun. Nous avons donc constaté l'absence de litiges et l'identité de nos vues sur les problèmes généraux de politique internationale. C'est une excellente chose lorsque dans la situation mondiale actuelle, tellement tendue, les politiques indépendantes de deux pays se mon-

trent parallèles. Cette indépendance de la politique, étrangère est un principe fondamental pour la Suède comme pour la Pologne. Dans les temps que nous traversons, l'indépendance de la politique, — je dirai même plus : la politique de l'indépendance — est un apport précieux à l'œuvre de maintien de la paix.

J'ai constaté également l'identité de nos vues en faisant avec le ministre Beck un examen étendu de la situation politique mondiale et en commentant certains problèmes qui feront l'objet des prochaines discussions du Conseil et de l'Assemblée de la Société des Nations. Je rentre en Suède, convaincu que l'étroite collaboration polono-suédoise est le résultat logique des conditions de vie de nos deux nations et répond en même temps à leurs plus sincères désirs. »

M. Sandler a enfin rappelé qu'il s'est également entretenu, à Varsovie, sur le développement des relations intellectuelles polono-suédoises, réglées durant les dernières visites des ministres de l'Éducation Nationale des deux pays et qu'il a constaté l'évolution entièrement satisfaisante de ces relations. L'année prochaine aura lieu à Varsovie une exposition d'art décoratif suédois.

M. Sandler a communiqué également aux représentants de la presse l'invitation de venir en Suède qu'il avait adressée à M. Beck et que celui-ci a acceptée. M. Sandler est convaincu que M. Beck sera fêté par l'opinion publique suédoise avec la plus grande sympathie.

Pour terminer, M. Sandler a exposé dans un résumé lapidaire, les principes directeurs de la politique étrangère suédoise, qui sont les suivants : 1° l'indépendance, déjà mentionnée ; 2° le réalisme et le soin de ne pas intervenir dans les affaires d'autrui ou dans celles qui n'intéressent pas la Suède ; 3° la tendance à adoucir les antagonismes internationaux.

M. Sandler a terminé cet intéressant exposé en renouvelant ses remerciements à l'opinion publique et à la presse polonaises, pour les marques de sympathie manifestées envers la Suède et lui-même.

(Iskra.)

Discours de M. Beck

Le 25 août, M. Beck, ministre des Affaires étrangères, a offert en l'honneur de son éminent collègue suédois, dans les salons du ministère, un grand dîner. Au dessert, M. Beck a prononcé le discours que voici :

Excellence,

« Il m'a été donné très souvent de vous rencontrer sur le terrain de la collaboration internationale où nous étions guidés dans notre travail par le même souci de sauvegarder l'idéal de la paix et d'une juste et équitable coopération entre les peuples. Je me souviens particulièrement de vous, Mon-

sieur le Ministre, en votre qualité de président de l'Assemblée des Nations, où vous avez révélé ces qualités de modération et d'esprit de justice, qui caractérisent aussi bien votre propre politique que l'âme du peuple, que vous représentez avec tant d'autorité.

Vous comprenez, par conséquent, avec quelle joie je vous souhaite la bienvenue dans notre pays.

La Pologne et la Suède sont des pays presque voisins, situées, comme elles sont toutes les deux, au bord de la Baltique, de cette mer au fond de laquelle reposent depuis des siècles les wracks nombreux de nos bateaux, et que de nos jours sillonnent les navires marchands de nos deux flottes constituant ainsi un pont vivant entre votre patrie et la nôtre.

La Pologne contemporaine a maintes fois tourné ses yeux vers la Suède pour puiser dans le trésor de l'expérience de vos compatriotes pour tout ce qui a trait à la mer.

J'ai la ferme conviction que nos deux nations sont appelées à apporter dans leurs relations réciproques uniquement le tribut d'une coopération féconde et loyale, basée sur le respect mutuel de la vie de chacun de nos peuples, ainsi que des idées qui leur sont propres.

Il n'est pas douteux que nous vivons actuellement dans une atmosphère qui trop souvent est de nature à éveiller de grands soucis ; mais je suis convaincu que malgré ces symptômes menaçants il y a suffisamment de sources de bonnes volontés pour assurer à notre génération les conditions indispensables d'un développement pacifique et créateur.

Je considère comme particulièrement important d'utiliser ce contact personnel avec Vous, Excellence, pour manifester la sincérité de nos tendances dans ce domaine.

Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir qu'au cours de votre bref séjour vous serez à même de constater l'envergure que prend chez nous l'amical désir de collaboration avec votre laborieuse nation dans le domaine intellectuel, culturel et économique, et de vous rendre compte de quel respect jouit en Pologne le pavillon de votre pays.

Je lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté le Roi de Suède Gustave V et à celle de Votre Excellence, que je prie de bien vouloir être l'interprète dans son pays des meilleurs vœux de la nation polonaise pour la nation suédoise. »

Réponse de M. Sandler

Répondant à M. Beck, M. Sandler, ministre des Affaires étrangères de Suède, a prononcé le discours suivant :

Excellence,

« Veuillez recevoir mes remerciements bien sincères pour l'accueil chaleureux qui nous a été ac-

cordé, à mes collaborateurs et à moi, dès notre arrivée sur le sol polonais. Je suis très sensible aux paroles si aimables que vous venez de prononcer à mon égard et je tiens à vous dire, de mon côté, toute l'estime que j'éprouve pour la personne de Votre Excellence et le grand prix que je mets à la collaboration que j'ai eu l'honneur de poursuivre avec Votre Excellence depuis bien des années déjà.

Ce m'est également un grand plaisir de souligner, avec une profonde satisfaction, le remarquable essor qu'ont pris les relations entre la Suède et la Pologne dans les domaines les plus divers. Ces relations ont leur racine dans un passé lointain et je suis convaincu qu'elles se développeront harmonieusement dans l'avenir. L'esprit mutuel de bonne volonté, caractérisant les négociations commerciales qui ont eu lieu à diverses reprises, est à cet égard, d'un excellent augure. En effet, les échanges commerciaux entre nos deux pays ont pu se maintenir et se développer même en dépit des obstacles auxquels le commerce international s'est généralement heurté pendant les dernières années. Parallèlement avec les échanges commerciaux, la navigation entre les ports suédois et polonais a pris une très grande importance. La Pologne a su conquérir une place

digne d'elle dans la navigation maritime. Dans le domaine culturel également nous avons pu constater une intensification remarquable des rapports entre les deux pays. Le protocole signé il y a deux ans lors de la visite à Varsovie du ministre suédois de l'Instruction publique en est un des exemples les plus récents. Par ces multiples contacts la nation suédoise a pu se rendre compte de la grande œuvre accomplie par la nation polonaise au cours de notre époque, œuvre à laquelle je tiens à rendre le plus sincère hommage.

Notre collaboration dans le domaine de la politique générale est facilitée par une concordance de vues entre nos peuples dont la source est un souci constant d'impartialité et d'indépendance. Ils sont également soucieux d'éviter tout ce qui peut augmenter la discorde et conscients de leur devoir de fournir au contraire des éléments de conciliation et de concorde entre les peuples. Leur suprême but commun ne saurait être que la stabilisation de la paix.

Je lève mon verre en l'honneur de M. le Président de la République, de Votre Excellence et de M^{me} Beck, et je bois au bonheur et à la prospérité de la Pologne. »

Revue de Presse

« Les relations polono-suédoises se développent depuis longtemps sur le terrain économique, et depuis un certain temps culturel : maintenant, étant donné la visite imminente du ministre des Affaires étrangères de Suède, ces relations seront encore resserrées. La visite de M. Sandler donnera lieu à un échange de vues libre et complet entre les dirigeants de la politique extérieure des deux pays et contribuera à éclaircir les mobiles et les méthodes de leur politique.

M. Beck a déjà eu fréquemment l'occasion de rencontrer M. Sandler à Genève, où celui-ci est Président du Comité des Trois chargé par la SDN de s'occuper des affaires de Dantzig : en plus, à l'occasion de son voyage en Scandinavie au début de 1935, M. Beck a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Stockholm. Le contact entre ministres des Affaires étrangères est toujours un élément précieux, en particulier lorsqu'il a lieu dans une atmosphère paisible et amicale, comme celle qui caractérise les relations polono-suédoises. La visite de M. Sandler prouve également que la Pologne et la Suède ont beaucoup d'affaires communes qui leur dictent sur de nombreux points une politique semblable.

La Pologne et la Suède sont voisines, puisque ces deux pays se trouvent sur la Baltique, qui crée un pont commun de communication avec le reste du monde. Les affaires baltes, et la situation des pays qui entourent cette mer ne peuvent être indifférentes ni à la Pologne ni à la Suède. Dans leurs relations mutuelles il n'y a aucune contradiction,

et bien des choses les lient. Leurs intérêts et leurs buts ne sont dirigés contre personne. Les deux pays mènent une politique foncièrement pacifique, répondant souvent aux mêmes mobiles.

« Nous avons déjà parlé dans un autre article des déceptions qu'a valu à la Suède le système genevois, ainsi que de certains changements de sa situation géopolitique, étant donné la nouvelle technique de guerre et la tension germano-soviétique. Le changement qui s'est produit dernièrement dans la politique des Etats scandinaves s'exprime le mieux par le retour de la Suède à la neutralité, non plus passive comme avant la guerre, mais active et organisée, caractérisée par une politique extérieure active, une non-immixtion dans les affaires d'autrui, une organisation de sa propre puissance défensive ainsi qu'une collaboration avec tous les Etats scandinaves.

Dans aucun pays, sauf la Scandinavie, M. Sandler ne trouvera autant de compréhension pour le principe de non-immixtion qu'en Pologne ; mieux que tout autre pays, la Pologne comprend le principe de l'augmentation des forces défensives et de la défense de l'indépendance politique. Bien que la Pologne, étant donné sa situation géopolitique, ne puisse pas poursuivre de politique de neutralité, néanmoins comme la Suède elle tend à l'équilibre en basant sa politique sur des alliances naturelles, sans perdre pour cela son indépendance.

De même que la Suède la Pologne est opposée à toute division de l'Europe en blocs hostiles.

(Kurjer Warszawski).

Pologne - Estonie

L'amitié entre la Pologne et l'Estonie

La visite à Varsovie du ministre des Affaires étrangères d'Estonie, M. Akel, est un nouveau témoignage de la cordiale et durable amitié qui unit la Pologne et l'Estonie. Cette amitié est allée en croissant depuis le moment où, simultanément, la Pologne retrouva son indépendance en tant qu'Etat, et où l'Estonie obtint la sienne. A la base de ce rapprochement de plus en plus étroit, il y a un sentiment profond, une communauté d'intérêts, une confiance réciproque, une identité de buts, de chemins et de tendances, dans les domaines politique, économique, intellectuel, international.

Un accord aux bases solides s'est établi entre les deux nations. Une collaboration étroite s'est développée, dans une atmosphère jamais troublée, d'harmonie et de solidarité. Les débuts de cette amitié remontent très loin.

A l'époque de l'oppression étrangère, les patriotes polonais se sont toujours intéressés, avec une vive sympathie, au sort des Estoniens ; ils admiraient leurs luttes héroïques contre un cruel effort d'extermination, ils avaient foi que pour eux comme pour nous, viendrait l'instant de la résurrection. Au moment du grand bouleversement historique, les sentiments chaleureux de la société polonaise accompagnèrent la lutte de l'Estonie pour la conquête de son indépendance. Nous avions un ennemi commun. En Estonie et sur le territoire de la République se déroulaient des batailles pour la liberté. Cette fraternité d'armes a ouvert l'ère des relations fraternelles dans de nouvelles conditions de vie indépendante, de reconstruction et de consolidation.

La Pologne reconnut *de facto* l'Estonie en 1919, immédiatement après la constitution de

l'Etat estonien. Le 21 janvier 1921 eut lieu la reconnaissance *de jure* de l'Estonie par la Pologne. Le 11 janvier 1924 fut signée à Tallin une convention consulaire polono-estonienne. Une semaine après, le 17 janvier 1924, nous signions à Helsinfors un accord de conciliation et d'arbitrage, avec l'Estonie, la Finlande et la Lettonie. La convention consulaire fut appliquée à partir du 22 mai 1925, l'accord de conciliation le 14 octobre de la même année.

En février 1924, notre hôte actuel, le ministre Akel, fit un séjour à Varsovie, en tant que représentant de l'Estonie à une conférence qui réunit alors les ministres des Affaires étrangères de Pologne, Finlande, Estonie et Lettonie. Le 8 février 1925, le ministre des Affaires étrangères estonien de l'époque, M. Pusta, nous fit une visite à Varsovie. En mai 1925, eut lieu le séjour des parlementaires estoniens. A la fin de janvier 1926, les parlementaires polonais rendirent leur visite aux Estoniens.

Une activité plus intense encore dans les rapports amicaux commence en 1927. Le 19 février 1927 fut signé à Tallin un traité de commerce et de navigation entre la Pologne et l'Estonie. L'année 1928 apporte une convention de presse polono-estonienne. Le 9 février 1929, la Pologne signe avec l'Estonie, la Roumanie, la Lettonie et l'U. R. S. S., un protocole concernant l'application immédiate du Pacte Kellog. Le 19 février 1929, le Président de l'Estonie, M. Strandman, vient en visite officielle à Varsovie. En août 1930, le Président Moscicki lui rend sa visite à Tallin.

Le 22 mai 1934, le ministre des Affaires étrangères de l'Estonie, M. Seljamaa, vient

en visite officielle à Varsovie et est reçu par le maréchal Pilsudski en présence de M. le ministre Beck. Le 24 juillet 1934, M. Beck va à son tour à Tallin. En octobre de la même année a lieu à Varsovie la visite officielle du chef d'état-major estonien, le général Reek. Le 12 octobre 1934, le maréchal Pilsudski reçoit le général Reek. En mars 1936, le général Gasiorowski va voir à son tour le chef d'état-major estonien à Tallin. Du 7 mai au 5 juin 1935, le Président de l'Estonie, M. Paets, fait une cure chez nous à Truskawiec, et s'arrête par deux fois à Varsovie. Ensuite ont lieu plusieurs visites de la flotte polonaise à Tallin : celle des sous-marins en juillet 1935 et celle des contre-torpilleurs en août 1937. Il faut également mentionner la visite à Tallin du commandant en chef de l'Association des Chasseurs, le commandant Friedrich, en août 1934, les rencontres régulières entre journalistes polonais et estoniens, les déclarations faites le jour de la fête nationale de l'Estonie, en 1935, par le général Leidoner au représentant de la « Gazeta Polska », où il soulignait tout spécialement la durable amitié entre la Pologne et l'Estonie.

Le resserrement continu des liens entre les deux pays se faisait selon des directives claires et bien tracées. Des facteurs essentiels analogues dirigent la politique étrangère de la Pologne et de l'Estonie. Un de ses principes primordiaux, profondément ressenti par la nation polonaise tout entière, est le respect de la pleine souveraineté de tous les Etats indépendants et de leur droit imprescriptible de disposer d'eux-mêmes de la façon qui répond le mieux à leur intérêt national. Nos deux Etats cherchent constamment à créer des conditions de paix stables et à établir un courant de solidarité internationale. Ils s'efforcent pour cela de maintenir de bonnes relations entre voisins, dans un esprit de réciproque loyauté. Les efforts des deux Etats tendent surtout à resserrer les liens de sympathie et de confiance entre tous les pays riverains de la Baltique. La condition indispensable d'une pareille collaboration est la reconnaissance du fait que le but poursuivi est une consolidation réelle de la paix et que cette entente n'est dirigée contre personne.

La politique du rapprochement polono-estonien constitue donc une œuvre constructive, au sens le plus beau du terme. Il faut constater sans fausse modestie que notre persévérante amitié, sa solidité et son développement peuvent servir d'exemple d'un effort efficace pour améliorer l'atmosphère euro-

péenne et la confiance internationale. Cette amélioration en effet ne pourra se produire que lorsque toutes les puissances seront pénétrées de la même conviction qui domine la politique polonaise et estonienne : à savoir qu'aucune décision intéressant un pays donné ne peut intervenir sans son consentement et sa participation.

Les questions d'ordre pratique, intéressant la Pologne et l'Estonie, sont avant tout conditionnées par notre voisinage, en raison de notre position sur la Baltique. C'est l'unique mer à laquelle la Pologne et l'Estonie aient directement accès. Ce fait crée des intérêts solidaires et donne à la collaboration polono-estonienne une signification toute spéciale pour le maintien de la paix et de l'équilibre en Europe septentrionale. Rien de ce qui se passe sur la mer Baltique ou de ce qui la concerne ne peut laisser indifférentes la Pologne et l'Estonie.

La possession d'une mer commune impose une solidarité d'intérêts à tous les pays riverains de la Baltique. Les Etats baltes n'ignorent point que la Pologne favorise toute entreprise ayant pour objet la réalisation pratique de ce principe.

Entre la Pologne et l'Estonie s'établit, dans le domaine maritime, une collaboration toujours plus étroite. Cette collaboration est soulignée par des visites périodiques et réciproques des flottes de guerre des deux pays. Une de ces manifestations est l'existence d'une série de services maritimes permanents entre les ports polonais et estoniens. C'est par cette voie qu'ont lieu presque tous les échanges de marchandises entre les deux pays.

Dans l'ensemble des relations économiques entre les deux Etats, l'importance du marché estonien pour la Pologne a été mise en évidence par le fait suivant : durant une période de quatre années (1924-1928) le solde actif du bilan commercial de la Pologne vis-à-vis de l'Estonie a été de 86 millions de zlotys. La Pologne s'efforce cependant d'établir un équilibre d'échanges favorable aux deux pays et d'ouvrir plus largement l'accès, dans la mesure du possible, du marché polonais aux importations estoniennes. Entre autres, on a créé, dans cette intention, en 1929, une Chambre de Commerce Baltico-Estonienne, dont le rôle est de faciliter les relations commerciales réciproques entre la Pologne et les Etats baltes. Le traité de commerce polono-estonien de 1927 a été complété en 1932 par un protocole spécial, concernant le « modus vivendi ».

La solidarité des intérêts agricoles de la

Pologne, de l'Estonie et de la Lettonie a été nettement démontrée par l'envoi des représentants des pays baltes au Congrès agricole de Varsovie. Les visites des ministres de l'Economie nationale, des Finances et de l'Agriculture, ainsi qu'une série d'excursions organisées par les milieux estoniens agricoles et industriels exprimèrent le vif intérêt porté par l'Estonie à notre vie économique et agricole. Il faut aussi mentionner tout spécialement le développement harmonieux, et toujours croissant des relations intellectuelles entre la Pologne et l'Estonie.

La visite de M. le ministre Akel à Varsovie contribuera au renforcement et à l'épanouissement d'une collaboration fructueuse et amicale que rien certainement ne saurait désormais troubler. Les gouvernements polo-

nais et estonien comprennent fort bien que le meilleur moyen de veiller au développement de bonnes relations entre Etats, consiste en rencontres fréquentes des dirigeants, en vue de l'étude constante et directe des problèmes communs. Ces contacts personnels sont particulièrement utiles aujourd'hui, dans la période singulièrement complexe et difficile de la situation internationale.

Nous saluons le chef des Affaires étrangères de l'Estonie sur le sol polonais avec une joie vive et sincère ; nous savons que nos relations avec sa patrie sont au nombre de celles dont on peut dire sans aucune réticence : rien ne nous sépare et tout nous unit.

(Traduit du polonais.)

Documents

Une interview de M. Akel ministre des Affaires Étrangères d'Estonie

Avant de quitter Tallin pour Varsovie, le ministre des Affaires étrangères d'Estonie M. Akel, a accordé l'interview suivante au représentant de l'agence PAT :

« Les relations entre l'Estonie et la Pologne — a dit le ministre — ont toujours été excellentes et la bonne entente n'a jamais été troublée en quoi que ce soit. Les relations intellectuelles entre les deux nations sont allées en s'intensifiant d'année en année. Un exemple entre autres en est fourni par le nombre important et toujours croissant de jeunes Estoniens, accomplissant leurs études dans les universités polonaises. »

M. Akel a ensuite souligné que dans les relations de presse polono-estoniennes s'est établie une étroite et amicale collaboration, grâce à l'action efficace découlant de l'accord de presse, conclu entre les deux pays.

« Dans le domaine économique — a spécifié ensuite le ministre — nos relations sont animées et se développent de plus en plus. Dans les échanges commerciaux entre les deux pays, en 1936, les importations polonaises en Estonie ont atteint 1 million 747.000 couronnes, et nos exportations en Pologne 1.125.000 couronnes. Si nous comparons les échanges durant les 7 premiers mois de cette année avec la période correspondante de l'année dernière, nous constatons que l'augmentation est du double. »

M. le ministre Akel a déclaré à la fin que les rencontres entre dirigeants de la politique étrangère des deux pays sont devenues une tradition. Le ministre est très heureux d'être bientôt l'hôte de M. Beck, qui se distingue par son activité sur le terrain international et d'avoir la possibilité de régler, dans une atmosphère amicale, une série de questions intéressant les deux Etats amis.

Déclaration de M. Akel à la presse polonaise

Au cours de son séjour à Varsovie, M. Frédéric Charles Akel, ministre des Affaires étrangères d'Estonie, a reçu le 5 septembre les représentants de la presse polonaise auxquels il a fait une déclaration dont voici la substance :

Le ministre a commencé par exprimer la joie que lui causait son séjour dans la capitale de la Pologne et a remercié la presse polonaise, en tant qu'interprète de l'opinion publique, du ton cordial des articles que la presse a consacrés à l'Estonie à l'occasion de sa visite. Le dirigeant des Affaires étrangères d'Estonie a rappelé que le récent passé abondait en nombreux témoignages de la cordialité des liens existant entre la Pologne et l'Estonie. Le ministre a précisé que l'échange des visites, en particulier celles du Président de la République M. Moscicki en 1930, et celle de M. Beck, en 1934, à Tallin, avaient puissamment contribué au resserrement des liens entre l'Estonie et la Pologne.

L'Estonie désire vivre en bonnes relations et amitié avec tous ses voisins. La sauvegarde de la paix et la consolidation de l'indépendance, tels sont les principes directeurs de sa politique étrangère.

— Notre politique, dit le ministre, est celle d'une stricte neutralité. Nous nous défendons énergiquement contre tous pactes et accords qui pourraient avoir pour effet de modifier ces bases de notre politique étrangère. L'observance d'une stricte neutralité nous a permis de maintenir de bonnes relations avec nos grands voisins à quoi nous attachons une grande importance. Notre souci de la neutralité s'exprime uniquement par le désir du maintien de la paix au moyen de la solidarité internationale dans le cadre de la S. D. N., paix dont l'Estonie est une fidèle sentinelle. C'est ce souci que nous avons de notre neutralité qui nous rapproche de la Pologne, qui également tend à la paix, défend cette dernière et la consolide autour d'elle. Animés de cet esprit, nous avons conclu une al-

liance défensive avec notre voisine immédiate la Lettonie et nous avons accédé au traité d'alliance et à la collaboration de trois Etats baltes.

Pour ce qui est de la situation économique, celle-ci se présente favorablement. Le budget est équilibré, les échanges avec l'étranger se sont intensifiés et il n'y a pas de chômage. De même la vie à l'intérieur du pays est dans une période de consolidation. Nous avons écarté complètement le danger communiste qui nous menaçait, conséquence de la propagande des agitateurs du dehors. Le 1^{er} janvier entrera en vigueur la nouvelle Constitution qui, en plusieurs points, se rapproche de la Constitution polonaise. Pour terminer, a dit M. Akel s'adressant aux journalistes, je tiens à vous exprimer une fois de plus que j'emporte les plus agréables impressions de mon séjour dans cette ville charmante qu'est Varsovie.

Discours de M. Beck

Pendant le séjour qu'il vient de faire à Varsovie en tant qu'hôte du gouvernement polonais, M. Akel, ministre des Affaires étrangères, prit part entre autres, le samedi 4 septembre, au dîner offert en son honneur par M. Beck, ministre des Affaires étrangères, et au cours duquel les discours suivants ont été échangés :

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux que ce soit moi qui ait cette fois-ci l'honneur de saluer Votre Excellence en votre qualité de Ministre des Affaires étrangères d'Estonie venu en Pologne en visite officielle.

Ce n'est pas la première fois, en effet, que vous venez dans notre pays et nous voyons dans ce fait l'expression de la continuité des relations amicales polono-estoniennes qui, nées à une époque grave pour les deux nations, ont trouvé leur plein épanouissement à partir du moment où la Pologne et l'Estonie ont pris dans le concert des nations la place qui leur était due.

Dans la période de grands antagonismes internationaux que nous traversons, les sentiments d'amitié qui existent entre les différents peuples ont une valeur particulièrement importante. Elles sont, pour ainsi dire, le complément de la politique et ajoutent aux froids calculs des chancelleries des valeurs de nature morale.

Une telle amitié n'est évidemment jamais sans fondement. Vous avez certainement pu vous rendre compte plus d'une fois, Monsieur le Ministre, que le peuple estonien jouit en Pologne d'une sympathie toute spéciale. Ce sentiment bien mérité résulte du respect que les Polonais éprouvent pour l'amour ardent de l'indépendance et de la liberté qui caractérise l'Estonie.

La Pologne cultive le même idéal et le besoin de notre propre indépendance va de pair avec notre compréhension pour l'indépendance d'autrui, nous estimons que c'est seulement en partant de cette base que l'on peut arriver à des résultats positifs dans le domaine d'une collaboration internationale plus large. Cette collaboration traverse à l'heure actuelle une crise qui se manifeste en plus d'une région. Toutes les tentatives générales en vue d'établir son universalité sont restées jusqu'à présent infructueuses. Peut-être donc faudra-t-il entreprendre sa reconstruction par une collaboration lente des relations directes entre les Etats. J'estime que les rapports mutuels d'amitié entre l'Estonie et la Pologne seront toujours l'un des éléments positifs de cette reconstruction, d'autant plus que notre amitié a des racines profondes dans l'âme de nos deux peuples. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les contacts entre nos deux Gouvernements ne revêtent aucun caractère d'animosité à l'égard de qui que ce soit, ce qui nous permet de consacrer nos efforts communs à l'œuvre de coopération internationale.

Je lève mon verre en l'honneur de Son Excellence le Chef de l'Etat Estonien, M. Konstantin Paets, à la santé de Votre Excellence et de M^{me} Akel, ainsi qu'au bonheur et la prospérité de la Nation Estonienne.

Réponse de M. Akel

Excellence,

« J'ai l'honneur de vous remercier chaleureusement des paroles gracieuses que vous avez bien voulu exprimer tout à l'heure, ainsi que de l'accueil cordial qui nous a été réservé.

Tout particulièrement je suis ému des marques d'honneur manifestées envers mon pays. De mon côté, je me félicite de pouvoir profiter de cette circonstance pour être l'interprète des profonds sentiments de sympathie que le peuple estonien ressent pour la Noble Nation Polonaise. Il m'est agréable de rappeler que les relations de cordiale amitié, de bonne intelligence existant entre nos deux pays, n'ont jamais été troublées.

C'est dans ce fait que repose, à mon avis, la meilleure garantie de la sincérité et de la solidité de nos relations mutuelles et qui nous rend sûrs de leur continuité.

Le rapprochement entre les nations est basé non seulement sur les liens spéciaux formés entre elles par les sentiments ou par la nature, mais encore plus particulièrement sur ceux dont l'action s'opère chaque jour sur la base des intérêts communs.

C'est ainsi que je me réjouis de constater avec satisfaction l'accroissement des échanges commerciaux entre l'Estonie et la Pologne de même que la

multiplication des rapports intellectuels réciproques.

Votre Excellence a bien voulu attirer l'attention sur la crise que traverse à l'heure actuelle la collaboration internationale, en soulignant que les tentatives générales en vue d'établir son universalité sont restées infructueuses.

Nous aussi, nous nous rendons bien compte des difficultés actuelles, mais nous trouvons qu'en poursuivant les efforts destinés à renforcer les moyens d'action de la solidarité internationale, quelles qu'en soient les modalités, on arrivera à surmonter la crise.

La politique intérieure de l'Estonie est une politique de stricte impartialité et ne vise que la paix et la collaboration cordiale entre les peuples, en premier lieu la bonne intelligence avec tous ses

voisins. Elle est marquée des principes d'une amitié inaltérable avec la Pologne qui, de même que l'Estonie, n'est soucieuse que du maintien de la paix dans la région qui nous intéresse.

Je suis fermement convaincu que la confiance amicale et l'esprit de compréhension mutuelle qui régissent nos rapports constituent un facteur efficace dans l'organisation de la paix en Europe orientale et contribuent à la consolidation de la paix générale et, partant, au développement du bien-être et de la prospérité de nos deux peuples.

C'est dans ce sentiment que je lève mon verre, en tout respect, en l'honneur de Son Excellence le Président de la République de Pologne, à la félicité de la noble nation polonaise et au bonheur et à la santé personnelle de Votre Excellence et de M^{me} Beck. »

Émigration

Le grand rôle de l'Émigration polonaise aux États-Unis

New-York, 12.10. — Lundi à midi a eu lieu au cimetière national d'Arlington, à Washington, la translation des cendres du général Krzyzanowski. L'ambassadeur de Pologne, 10.000 Polonais venus de tous les États, des délégués des vétérans, des éclaireurs, etc., ont pris part à cette cérémonie. Le ministre de la Guerre était représenté par le général Merrill. A l'arrivée de l'ambassadeur Potocki l'orchestre exécuta l'hymne national polonais. Étaient présents également le fils du général Krzyzanowski, âgé de 80 ans, ainsi que ses trois petites-filles habitant la Californie : Caroline Potter, Hélène Vondrea et Maud Sage.

L'ambassadeur Potocki a pris la parole au cimetière et le président Roosevelt a prononcé un discours radiodiffusé de la Maison Blanche. Un grand nombre de couronnes, de la part du gouvernement polonais entre autres, ont été déposés sur la tombe.

Après la cérémonie, le conseiller Wankowicz et le colonel Chramiec sont allés déposer des couronnes au pied des monuments de Kosciuszko et de Pulaski qui se trouvent dans le même cimetière.

A 16 heures a eu lieu à l'ambassade une réception à laquelle prirent part 1.500 personnes. Le soir la section de Washington de l'Union Nationale Polonaise a organisé un banquet au cours duquel on donna lecture de la lettre, adressée par le président Roosevelt à M. Szymczyk, gouverneur de la « Federal Reserve Bank ».

L'ambassadeur Potocki donna ensuite lecture du message du Président de la République, le professeur J. Moscicki, puis prirent la parole le ministre de la Justice Cummings, le syndic de l'Union nationale polonaise, Swietlik, ainsi que le général Marbord.

L'ambassadeur de la République fit allusion au discours du président Roosevelt prononcé à Chicago en le qualifiant d'acte capital dans l'œuvre de la paix, ce qui souleva des applaudissements prolongés.

Le général Marbord s'étendit longuement sur la part prise par les Polonais, dans la guerre mondiale, sous le drapeau américain. En rappelant les combats, auxquels participa l'armée américaine, il glorifia l'héroïsme des soldats polonais.

Le syndic de l'Union Nationale Polonaise mit en lumière le rôle que les Polonais ont joué, et continuent à remplir dans la vie économique et culturelle des États-Unis.

Le dernier orateur fut le commandant Anuszkiewicz, président du comité fondé pour honorer la mémoire du général Krzyzanowski. Il annonça que le comité avait commencé à recueillir des dons pour le monument du général Krzyzanowski qui sera érigé au cimetière national d'Arlington.

Le banquet, présidé par M. Szymczyk, gouverneur de la « Federal Reserve Bank », a réuni les membres les plus éminents de la Colonie polonaise et du monde politique américain.

La presse de New-York commente aujourd'hui, en première place, le discours prononcé à cette occasion par le président Roosevelt.

(PAT).

Discours du président Roosevelt

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR L'AMBASSADEUR,
MESDAMES, MESSIEURS,

Dans l'épopée historique des luttes de l'humanité pour le droit de disposer d'elle-même, la Pologne, durant des siècles, s'est trouvée

au premier rang de ceux qui combattaient pour la liberté. Prise elle-même dans la tourmente et même lorsque son soleil natal subissait une longue, quoique passagère, éclipse, elle se battait toujours pour relever le flambeau de la liberté humaine. Comme nous avons au

cœur le même idéal de liberté, nous nous sommes trouvés unis à la Pologne par une amitié solide et ininterrompue. Depuis nos premiers combats pour la conquête de l'indépendance et durant cent cinquante ans de notre vie nationale, les deux nations ont entretenu une amitié indéfectible, fondée sur un idéal commun.

Le général Krzyzanowski, dont nous célébrons aujourd'hui le patriotisme, est un des chaînons qui nous attache à la Pologne. Il l'avait quittée en pleine jeunesse lorsqu'une ombre vint voiler le pays qui lui avait donné la vie.

C'est un privilège dont je m'honore, d'avoir à attester la dette, contractée par l'Amérique, à l'égard des hommes, dans les veines desquels coule le sang polonais. C'est avec reconnaissance que nous honorons les mérites de ces combattants sans peur ni défaillance : Kosciuszko et Pulaski, dont les noms sont devenus pour nous synonymes de liberté. Leurs actes valeureux constituent un chapitre immortel de l'histoire de l'indépendance américaine. Nous entendons toujours leurs voix qui nous viennent des brumes du passé en nous enjoignant de veiller sur l'héritage qu'ils nous ont aidés à créer. Eux et des millions d'autres, hommes ou femmes, dans les veines desquels coule le sang polonais et qui ont uni leur destin à celui de l'Amérique se sont entièrement consacrés durant toute notre histoire à l'édification de nos institutions, à l'épanouissement de notre vie nationale. Ils l'ont fait comme pionniers, à l'aube des lointaines explorations, comme rudes combattants pendant la guerre pour l'indépendance et pour notre unité, dans les grandes caravanes vers l'ouest dévalant les pentes baignées par le Pacifique. Nous les retrouvons toujours et partout, dans les villes et dans les campagnes.

Voilà les réflexions qui s'imposent aujourd'hui à l'esprit lorsque nous ensevelissons au cimetière national d'Arlington les cendres vénérables d'un grand fils de la Pologne qui a fidèlement servi sa patrie d'adoption.

Le général Krzyzanowski était une personification de l'éternel idéal polonais de la liberté formé par mille ans de lutte et de souffrances de la vie nationale polonaise.

L'homme dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, pareil en cela à ses compatriotes qui le précédèrent en Amérique, ou qui vinrent plus tard sur nos rivages, nous a apporté une part de cet idéal et devint, dès lors, notre frère d'armes dans le combat commun pour la liberté. Ni le temps, ni la distance ne pouvaient effacer dans le cœur si fier des Polonais le souvenir des glorieuses luttes pour la liberté, luttes heureusement achevées de nos jours, sous les yeux de notre génération, par la restauration de l'indépendance polonaise, par la restitution de la place légitime qui lui est due comme puissance souveraine. De même que nous suivions jadis avec toute notre sympathie l'élan polonais vers la liberté, de même nous nous réjouissons aujourd'hui qu'elle ait retrouvé son indépendance.

En tant que nation nous recherchons la communauté spirituelle avec tous les peuples qui ont au cœur l'amour de la liberté. Notre pays a été formé par des hommes de sang différent et de diverse origine nationale mais maintenant nous apparaissions devant le monde comme une nation homogène, unie par des aspirations et une volonté communes. Elle consiste dans la défense de l'idéal de la collectivité humaine qui met l'esprit au-dessus de la force brutale, qui dans la gestion des affaires de ce monde remplace la force par la liberté.

Message du président Moscicki

Au jour solennel de la célébration du 150^e anniversaire de l'Immortelle Constitution des Etats-Unis, la Pologne vous adresse son salut et s'unit à vous par la pensée.

Par le sacrifice et la sagesse de ses grands hommes, par l'effort et le dévouement d'un peuple plaçant au-dessus de tout son amour de la liberté, les Etats-Unis ont conquis leur

indépendance. Nous savons combien vous êtes fiers, vous qui avez du sang polonais dans les veines, que vos aïeux se soient trouvés nombreux au moment de la naissance de cette république, aujourd'hui si puissante.

Nous savons le culte dont vous entourez les noms de Pulaski et de Kosciuszko qui chérissaient les Etats-Unis à l'égal de leur propre

patrie. L'un a sacrifié sa vie sur l'autel de la liberté, l'autre a mis au service de la grande œuvre toutes ses vertus militaires.

Aujourd'hui vous avez rendu hommage aux cendres d'un autre grand Polonais, le général Krzyzanowski qui de 1846 à 1887 a vécu sur la terre américaine, déjà libre, en poursuivant comme ingénieur de grands travaux dans l'Etat de Virginie et en traçant des voies ferrées dans l'Ouest. Au moment où l'unité des Etats-Unis s'est trouvée menacée, il s'est rangé parmi ses combattants afin, a-t-il dit, de lutter, « lui fils de la Pologne bien-aimée, pour l'idéal et la liberté de l'Amérique ».

Donnant suite à cette déclaration, il lève un régiment comprenant surtout des soldats d'origine polonaise. Sa vaillance lui valut le grade de général de brigade et après la victoire, en récompense des services rendus, le gouvernement des Etats-Unis le nomma au poste, nouvellement créé, de gouverneur de l'Alaska.

Les Etats-Unis honorent aujourd'hui Kosciuszko, Pulaski et Krzyzanowski, en tant que héros polonais, le monde entier respecte la mémoire de ces Polonais qui ont porté au plus haut degré leur amour de la liberté, enfin la nation polonaise tout entière vénère ses fils éminents qui jamais n'ont oublié leurs origines.

Ces grands Polonais, à l'heure où la liberté nationale leur fut ravie, traversèrent l'Océan pour ajouter au foyer déjà allumé de la libération américaine le flambeau de notre attachement fervent à l'indépendance.

L'héroïsme de milliers d'hommes, de nos compatriotes parmi les autres, a créé les bases de l'existence indépendante des grands Etats-Unis de l'Amérique du Nord, ainsi que de la constitution de 1787. C'est dans ce cadre que se sont épanouis les liens moraux et matériels des citoyens des Etats-Unis.

L'expérience d'un siècle et demi a démontré la profonde sagesse de cette charte fondée sur la vérité la plus élevée et toujours vivante qui affirme « le droit de tout homme sans exception, à une égale liberté ». Elle vous donne aujourd'hui les moyens d'accroître vos aptitudes individuelles et de participer pleinement au développement constant de votre puissant Etat. De même que dans une symphonie la richesse et la variété des sons, loin de nuire, exaltent la beauté de la mélodie, de même tout citoyen apporte — et c'est son devoir de le faire — au trésor commun ce qu'il y a de mieux dans sa culture nationale, afin de collaborer à la création d'un ensemble harmonieux et parfait. C'est un devoir de tous ceux qui ont du sang polonais dans leurs veines de représenter dignement dans la vie des autres nations, la valeur culturelle de la Pologne, mûrie par mille ans de son histoire.

Souvenez-vous que le sacrifice de nos héros qui fut à l'origine du rapprochement entre les Etats-Unis et la Pologne ne doit pas rester le seul lien unissant nos deux pays. Votre tâche est non seulement de maintenir l'amitié déjà acquise, mais encore de la fortifier et d'en multiplier les effets par votre travail et votre énergie. Chaque jour vous apporte la possibilité d'un pareil effort. L'atmosphère des relations entre les Etats-Unis — dirigés par un homme de l'envergure du président Roosevelt — et la Pologne favorise aujourd'hui une activité pour l'échange de nos biens culturels et économiques.

Imbus de cet esprit, travaillant à augmenter les richesses et la puissance des Etats-Unis, vous vous montrerez les dignes héritiers des grands Polonais, accourus il y a cent cinquante ans sur la libre terre de Washington, au moment de la naissance de la grande république.

Une déclaration de M. Beck sur la Palestine

Au cours de la session du Conseil de la S.D.N. en septembre dernier le ministre des Affaires étrangères de Pologne M. Joseph Beck a fait la déclaration ci-dessous.

C'est avec une vive attention que j'ai écouté la déclaration du représentant du Royaume-Uni qui, se basant sur l'expérience acquise par son Gouvernement dans l'exercice du mandat, a bien voulu préciser les vues de celui-ci sur les décisions qui lui apparaissent nécessaires à prendre.

L'intérêt particulier que porte mon Gouvernement à ce problème est une conséquence du fait qu'un pourcentage élevé de la population juive, actuellement établie en Palestine, provient de mon pays. D'autre part, comme j'ai eu l'honneur de constater au cours des travaux de la dernière Assemblée, le problème de l'émigration est l'objet d'un souci tout particulier de mon Gouvernement, qui le considère comme un problème d'ensemble, dont l'émigration de la population juive constitue un des aspects.

Il va sans dire que le problème de l'émigration de la population juive dépasse pour le Gouvernement polonais le cadre proche-oriental et se présente sous l'aspect encore plus complexe d'un ensemble de questions économiques et sociales, intéressant aussi bien la Pologne qu'un certain nombre d'autres pays d'Europe Centrale et Orientale. Cependant des mobiles d'ordre historique et sentimental portent la population juive à s'intéresser tout particulièrement à l'émigration en Palestine, ce qui m'oblige de suivre l'examen de la question de la Palestine avec une attention soutenue. L'émigration en Palestine présente d'autant plus d'intérêt qu'elle bénéficie déjà d'une expérience technique acquise au cours des dernières années et qu'elle

se développe sous l'égide d'une organisation qui a rendu des services appréciables dans ce domaine.

Je suis persuadé que la brève argumentation que je viens d'exposer éclaircit suffisamment la raison de mon intervention et que les Membres du Conseil, et en premier lieu la Puissance Mandataire, voudront tenir compte du point de vue de mon Gouvernement.

J'espère que le temps nécessaire pour élaborer des projets quant au sort futur de la Palestine sera mis à profit pour étudier en commun et d'une façon approfondie tous les facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la solution du problème. J'estime en tout cas que la Puissance Mandataire, qui connaît le mieux le problème palestinien sous tous ses aspects, est tout particulièrement appelée à présenter au Conseil des projets de solution. Quant à moi, je suis obligé de déclarer que le principal souci de mon Gouvernement sera de s'efforcer d'assurer à la Palestine, quel que soit son régime futur, une capacité d'absorption maximum.

L'incertitude qui plane actuellement dans les milieux juifs autour du sort futur de la Palestine, et les dernières restrictions provisoires apportées par la Puissance Mandataire à l'immigration, entravent, bien entendu, une politique constructive par rapport à l'émigration juive, ce qui met en évidence l'intérêt du Gouvernement polonais, ainsi que de la population juive, à une solution rapide du problème.

La Pologne et la Palestine

Un exposé de M. Komarnicki, ministre plénipotentiaire, à la 6^e Commission de l'Assemblée de la S. D. N.

La Délégation polonaise a donné son plein appui à la proposition norvégienne, qui est devenue déjà traditionnelle, de renvoyer la partie du rapport du Secrétaire général consacré aux mandats à la sixième Commission de l'Assemblée. Cette année la discussion ici devient particulièrement intéressante, à cause des projets relatifs au sort futur de la Palestine. Il est entendu, qu'en inaugurant cette discussion, nous devons nous rendre bien compte de ses buts et de ses limites. Elle doit éclairer l'opinion publique, donner toutes les possibilités de faire valoir leur point de vue surtout aux délégations qui n'avaient pas l'occasion de le faire au sein d'autres organes de la Société des Nations, mais en même temps elle doit respecter les compétences du Conseil, appelé à prendre des décisions dans cette matière. Je suis d'ailleurs persuadé, que telle était l'intention de l'Assemblée. Le ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Joseph Beck, a précisé le point de vue du Gouvernement polonais par rapport au problème palestinien à la deuxième séance publique du dernier Conseil, le 14 septembre de cette année. La déclaration citée a nettement posé les principes qui sont à la base de l'attitude du Gouvernement polonais dans cette question. Quelques explications que j'estime de mon devoir de donner à la Commission ne serviront par conséquent qu'à développer et documenter la déclaration de M. Beck au Conseil de la Société des Nations.

Le Secrétaire d'Etat aux Colonies, M. Ormsby Gore, a souligné dans sa déclara-

tion faite devant la Commission des Mandats le 31 juillet dernier, la nécessité « d'élaborer un plan en vue de doter la Palestine du meilleur gouvernement possible, selon l'esprit du Pacte de la Société des Nations et de la déclaration Balfour ».

Je m'associe entièrement à ces vues concernant le problème palestinien, étroitement lié avec le principe de la création d'un foyer national juif, énoncé par la déclaration Balfour.

Les principes de cette déclaration ont été d'ailleurs incorporés dans l'instrument juridique qui constitue la base du régime actuel du mandat palestinien.

Pour bien comprendre cependant l'esprit de la déclaration Balfour, il faut se rendre compte qu'elle constitue le début d'une ère nouvelle non seulement dans l'histoire de la Palestine, mais dans celle du judaïsme mondial. Il est certain que la déclaration Balfour ne pouvait être conçue qu'en tenant compte de l'existence — depuis des siècles — du problème juif. En outre, les tendances croissantes qui se sont manifestées au cours des XIX^e et XX^e siècles surtout parmi les Juifs de l'Europe Centrale et Orientale ayant pour but de créer les assises territoriales d'une existence nationale indépendante, ont certainement influencé la genèse de cette déclaration.

Le courant dont je viens de parler ne pouvait qu'être renforcé par la création du mandat palestinien qui avait comme but la création d'un foyer national juif garanti par la Société des Nations. La réalisation de cette

œuvre est devenue depuis lors une partie intégrante de la vie de la communauté juive dans le monde entier.

Le mouvement sioniste a pris un essor particulièrement fort dans les milieux juifs de l'Europe Centrale et Orientale qui ont conservé par rapport à leur entourage leur caractère national et culturel.

Dans ces circonstances, toutes modifications relatives au statut juridique du foyer national juif et tous changements apportés à ses possibilités de développement, doit évidemment avoir des répercussions importantes sur les masses juives pour lesquelles une solution définitive et durable du problème juif présente un intérêt vital.

Ces répercussions doivent tout naturellement intéresser les gouvernements des Etats, dont les frontières englobent une population juive importante. C'est le cas de la Pologne où habitent trois millions et demi de Juifs constituant 10 % de la population totale de ce pays — et formant en même temps le groupement juif le plus nombreux de l'Europe.

En dehors de ces facteurs d'ordre psychologique et national, des raisons économiques importantes expliquent l'intérêt particulier des milieux juifs de l'Europe Centrale et Orientale pour la Palestine en tant que terrain d'immigration.

Je dois rappeler ici que les Juifs se sont établis en Pologne en nombre important depuis le ^{xiv}^e siècle. Expulsés d'Angleterre, de France, d'Allemagne, d'Espagne et du Portugal — une grande partie de ces réfugiés ont trouvé en Pologne un asile qui leur permettait de développer librement leur propre vie économique et culturelle. Dans cette époque la Pologne était l'unique grand pays européen dont les Juifs n'étaient jamais expulsés. Au ^{xix}^e siècle, la Pologne est devenue encore une fois un asile pour les Juifs qui, chassés par le Gouvernement tsariste de la Russie Centrale, se sont établis sur le territoire polonais.

Au cours des siècles il s'est formé parmi la population juive une structure sociale et professionnelle spéciale, caractérisée par sa concentration dans les villes et l'emploi de certaines professions.

Les Juifs en Pologne constituent, comme j'ai déjà mentionné, 10 % de la population totale. Ils forment cependant presque 30 % de la population urbaine de ce pays. Dans quelques voïévodies de l'Est même 50 % environ de la population urbaine sont des Juifs.

Des anomalies encore plus grandes se ma-

nifestent dans la structure professionnelle des Juifs en Pologne, qui ne constituent que 1 % de la population agricole — mais deux tiers (62 %) de la population s'occupant de professions commerciales, et un quart (23,5 %) de la population vivant de l'industrie et de l'artisanat. En outre, dans quelques professions libres comme le barreau et la médecine, le nombre des Juifs atteint un pourcentage très élevé.

On rencontre une structure analogue de la population juive dans les autres pays de la diaspora. Mais si elle ne constitue pas une source de complications sérieuses dans les pays fortement industrialisés avec une population urbaine très importante, comme par exemple les Etats-Unis d'Amérique — cette structure doit être considérée comme anormale dans un pays où les deux tiers de la population vivent de l'agriculture.

Dès que se manifestent dans un pays agricole comme la Pologne les signes d'un surpeuplement de campagne, que la population rurale tend à déverser sur les villes, le surplus des personnes cherchant à s'assurer des nouvelles assises économiques de leur existence sociale par l'accès aux professions urbaines — il est inévitable que les anomalies qui caractérisent la structure sociale des Juifs se fassent sentir avec plus d'acuité dans les fonctionnements de la vie sociale.

Les conséquences défavorables de la structure professionnelle des Juifs en Pologne se sont manifestées sur le territoire polonais déjà à l'époque d'avant-guerre. L'émigration était alors le moyen qui permettait d'atténuer graduellement ces disproportions par voie d'évolution économique normale. Cette émigration comprenait évidemment aussi bien le surplus de la population rurale non-juive que l'émigration de la population urbaine juive. Depuis le début du siècle jusqu'à 1914 environ 65.000 Juifs quittaient annuellement le territoire polonais pour émigrer. Ce chiffre représente le double de l'accroissement annuel de la population juive en Pologne. L'émigration juive avait donc la tendance à diminuer le nombre des Juifs habitant en Pologne.

Dans la période d'après-guerre les mouvements migratoires ont été arrêtés. La crise mondiale agricole a renforcé par contre l'élan de la population rurale vers les professions urbaines. Ceci n'a pas manqué d'influencer immédiatement d'une manière défavorable la situation de la population juive.

La crise agricole a en même temps

diminué le pouvoir d'achat des campagnes qui constituent la base de l'existence économique des Juifs habitant les petites villes.

L'appauvrissement qui en résulta pour les masses juives a renforcé parmi eux le désir d'émigration qui, comme je l'ai déjà dit, datait depuis l'époque d'avant-guerre.

Après que les pays d'outre-mer se sont fermés à l'immigration — l'émigration de la population juive tend naturellement à se diriger plus spécialement vers la Palestine. Le Foyer National Juif a en conséquence acquis pour une grande partie du judaïsme européen non seulement la signification d'un pôle d'attraction spirituel et politique, mais aussi en tant qu'un centre économique destiné à accueillir une partie au moins des Juifs dont l'existence économique dans les différents pays ne paraît pas suffisamment assurée dans les conditions actuelles.

Les conditions que j'ai mentionnées se manifestent en Pologne avec une force toute particulière, mais elles caractérisent aussi la situation économique des Juifs dans d'autres pays de l'Europe Centrale et Orientale. Dans ses déclarations faites devant la Commission Royale d'enquête par le D^r Weizman, le Président de l'Organisation sioniste mondiale a fixé à six millions le nombre des Juifs en Europe Centrale et Orientale dont les conditions économiques ne sont pas satisfaisantes. Au cours du Congrès Mondial Juif qui siégea à Genève au mois d'août 1936, on a défini à 200.000 le nombre des Juifs des divers pays qui devraient émigrer annuellement — dont 100.000 de la Pologne.

Dans ces conditions le Gouvernement polonais considère que le Foyer National Juif devrait fournir à la Nation Juive non seulement les assises de sa vie spirituelle et politique, mais aussi ne pas décevoir les espé-

rances que lie à la réalisation des principes de la Déclaration Balfour une grande partie de la communauté juive vivant dans la Diaspora à l'aube du mandat.

Cela signifie que ce foyer national juif devrait constituer pour les masses juives et non seulement pour une élite — une base leur permettant de se créer une existence économique nationale durable. Pour que de telles conditions puissent être créées, ce foyer devrait être capable d'accueillir dans ses frontières une partie notable des masses juives, dont l'existence économique ne peut actuellement être assurée que par l'émigration. De cette manière pourrait être résolu, en partie du moins, le grand problème des Juifs établis dans la Diaspora.

C'est en se plaçant à ce point de vue que le Gouvernement polonais procédera à l'examen de tout projet de modification du statut palestinien qui sera présenté à l'avenir par le Gouvernement de la Grande-Bretagne. En adoptant cette attitude, le Gouvernement polonais est en parfait accord avec les conclusions du rapport de la Commission des Mandats, relatives aux assises territoriales à donner au Foyer National Juif — notamment :

« Les régions attribuées aux Juifs devraient être assez basses, assez fertiles et assez bien situées au point de vue de communication par mer et par terre, pour être susceptibles d'un développement économique intensif et, par conséquent, d'un peuplement important et rapide. »

Nous ne doutons pas que la Puissance mandataire dont l'objectivité et la largeur de vues nous sont si bien connues tiendra compte dans l'élaboration du projet définitif de l'organisation de la Palestine de tous les éléments essentiels de ce problème si compliqué.

Le nombre des Polonais habitant l'Allemagne d'après les statistiques du III^e Reich

C'est une question qui n'est pas encore tranchée, que celle du montant de la population polonaise en Allemagne. On trouve là-dessus les chiffres les plus dissemblables : ceux de la statistique officielle allemande ne concordent pas avec ceux auxquels aboutissent des articles de revues ; et les uns et les autres sont entachés d'erreurs. Les publications périodiques allemandes évaluent la population polonaise en Allemagne à cinq ou six cent mille âmes ; les publications polonaises en comptent un million et demi ; un autre chiffre est fourni par les statistiques officielles allemandes, un autre enfin par les statistiques officielles polonaises. Ce problème, d'une importance extrême, tant pour les intérêts polonais en Allemagne que pour la Raison d'Etat polonaise, réclame une solution étayée sur des calculs dignes de foi. Il y a cependant des difficultés qui s'opposent à l'adoption d'une règle pour porter à la connaissance du public le chiffre de la population en Allemagne. C'est aussi une question litigieuse de savoir qui convient-il de considérer comme Polonais. En effet, les scrutateurs allemands d'aujourd'hui, pour la foule entière de la population polonaise qui habite la Silésie et la Prusse Orientale, emploient l'expression d' « Allemands parlant polonais ». D'autres ne classent point les Cachoubes ou les Mazuriens parmi la population polonaise, mais les tiennent pour une nation à part, ou d'origine slave, ou même d'origine « germanique » (!). D'autres, enfin, adoptent

pour critérium de l'appartenance nationale ce qu'ils appellent « *Gesinnung* », la conviction ou conscience nationale. Partant de là on dit que quelqu'un, considérât-il la langue polonaise pour sa langue maternelle, s'il est de convictions allemandes (*Deutsch gesinnt*), est Allemand. En ce cas, ni l'origine ni la langue maternelle n'entrent en ligne de compte. Certains enfin voudraient prouver le caractère allemand de la population habitant les territoires voisins de la frontière, soit par les résultats des élections aux corps législatifs ou aux institutions de l'administration autonome, soit par les résultats des plébiscites ; et, de données purement politiques, ils tirent des thèses d'ordre scientifique. D'autres, enfin, aboutissent à des conclusions sur le chiffre de la population polonaise en Allemagne, par le nombre des enfants qui fréquentent les écoles polonaises, comme si les parents, de l'autre côté de la frontière, jouissaient à cet égard d'une liberté complète et avaient à leur disposition un nombre suffisant d'écoles polonaises, où ils pussent faire instruire leurs enfants. On aperçoit toutes les complications de la question. Mais, avant de pouvoir établir avec exactitude le chiffre de la population polonaise en Allemagne, il est à propos d'envisager les données de la statistique officielle allemande dans leur relation avec ce problème.

Les statistiques officielles allemandes des dernières années posent comme critérium de l'appartenance nationale « la langue mater-

nelle », mais elles font application de ce critérium d'une manière toute particulière. Elles s'appuient sur l'avant-dernier recensement de la population en Allemagne, qui a été effectué en 1925. Les résultats relatifs à « la langue maternelle » d'après le dernier recensement de la population, effectué en 1933, n'ont pas été publiés jusqu'à ce jour, bien que les feuilles de recensement aient prévu la rubrique « Muttersprache ». Il y a vraisemblance que le résultat était favorable à la population polonaise sur les territoires frontières, aussi les statistiques officielles ont-elles observé là-dessus un silence complet. L'édition du *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich* pour l'année 1935 est muette sur les données relatives à « la langue maternelle ». Nous trouvons dans ce volume les chiffres les plus variés sur différentes questions concernant l'Etat Allemand, plusieurs tableaux ayant trait à la statistique et à la vie des Juifs en Allemagne ; sur les Polonais au contraire pas un mot, sauf un tableau des enfants nés en 1933 de parents parlant polonais, dont il sera question plus loin. Cette lacune est d'autant plus surprenante, que la population polonaise en Allemagne constitue la plus importante des minorités nationales du Troisième Reich.

Le fait de déclarer pour sa langue maternelle le polonais ou tout à la fois le polonais et l'allemand mérite, en droite raison, d'être tenu comme valant une déclaration de nationalité polonaise. Les feuilles de recensement allemandes ont évité la rubrique « nationalité » et présentent par contre la rubrique « langue maternelle » (Muttersprache). Quand il s'agit surtout de territoires peuplés d'un mélange de nationalités, la question des « sentiments nationaux » (Nationale Gesinnung) sur ces territoires est synonyme de la question des convictions politiques et souvent se lie aux questions sociales. C'est surtout dans les territoires où la population possède un développement politique médiocre, que cet aspect de la question s'affirme avec le plus de netteté : très souvent un individu est aujourd'hui de « convictions polonaises » et le lendemain, selon les conjonctures économiques ou politiques ou d'après son moindre degré de résistance à une pression ou à des considérations d'opportunisme, il sera de « convictions allemandes ». Cette observation fondamentale conduit de même à proscrire

la méthode qui appuie une statistique des nationalités sur des bases politiques telles que les résultats d'élections ou de plébiscites. Moins admissible encore est le soutien d'une telle statistique par la prise en considération du nombre d'enfants qui fréquentent les écoles polonaises, surtout dans les territoires peuplés de Polonais et demeurés sous la domination allemande, parce que le nombre de ces écoles est dérisoire, que l'autorité allemande agit avec elles en marâtre, sans parler des chicanes faites aux parents qui envoient leurs enfants aux écoles polonaises. D'autre part, la fondation d'écoles privées se heurte à d'énormes difficultés, ou de nature financière, ou dues à la mauvaise volonté de l'administration.

Ceux qui ont déclaré pour langue maternelle « le polonais et l'allemand » ne peuvent être tenus que pour des Polonais : il n'y a pas de doute à cet égard. En effet, pour opérer le recensement de la population en 1933, on a procédé (par exemple en Silésie) ainsi qu'il suit : le commissaire du recensement dans les villages, après la question posée en langue allemande : « quelle est votre langue maternelle ? », sur la réponse : « la langue polonaise », posait une seconde question en forme affirmative : « mais vous parlez en allemand » ; et au cas d'une réponse affirmative, il inscrivait toute la famille, sous la rubrique « Muttersprache », avec la mention « deutsch und polnisch ». Par conséquent n'ont été inscrits avec la mention : « le polonais langue maternelle », que ceux qui ignorent complètement la langue allemande et ceux à qui une haute conscience nationale, sans égard aux conséquences, a dicté une déclaration exclusive du polonais comme langue maternelle.

Il est tout à fait certain, logique et naturel que pas un véritable Allemand ne s'est inscrit sous la rubrique « deutsch und polnisch », ni n'a été inscrit sous cette rubrique par le commissaire au recensement, tandis qu'il est au contraire certain qu'ont été inscrits sous la rubrique comportant le seul mot « deutsch » beaucoup de Polonais qui ne possèdent pas suffisamment la langue polonaise, parce qu'ils ont été instruits uniquement dans les écoles allemandes, ou bien à qui des considérations opportunistes ont prescrit le silence sur leur langue maternelle.

Données statistiques fournies par le recensement de 1925

Le *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich* pour 1934 donne à la page 13, dans le tableau 10 : Muttersprache und Staatsangehörigkeit der Reichsbevölkerung 1925, ce qui suit :

LANGUE MATERNELLE	ALLEMAND ET UNE AUTRE LANGUE		SEULEMENT UNE LANGUE	
	TOTALITÉ	FEMMES	TOTALITÉ	FEMMES
Langue allemande			60.503.230	31.239.222
Langue polonaise	507.721	260.650	214.115	116.605
dont :				
Distr. d'Allenstein	17.385	8.894	12.271	6.452
Distr. de Prusse Occidentale	5.895	3.028	5.951	3.147
Prov. de Basse-Silésie	9.779	5.278	2.240	1.351
Prov. de Haute-Silésie	384.572	197.883	151.162	82.949
Prov. de Westphalie (Münster, Düsseldorf)	54.308	26.408	14.871	7.629
Langue (?) mazurienne	31.172	15.666	49.926	26.344
Langue lusacienne (des Wendes)	9.967	5.157	62.462	32.891
Langue tchèque	9.983	5.302	10.795	6.266
Langue danoise	2.289	1.204	5.222	3.003
dont en Slesvig-Holstein	1.881	969	4.254	2.295
Langue lithuanienne	2.860	1.464	2.751	1.547
Autres langues	12.349	7.333	28.681	19.884
Citoyens polonais			259.804	130.509

Les chiffres donnés « officiels » sont des plus éloquents ; ils fournissent en effet la preuve qu'officiellement on ne distingue des dialectes polonais que le mazurien comme langue à part : tous les autres dialectes sont considérés comme faisant partie de la langue polonaise. En présence du tableau ci-dessus il n'est plus permis à certains savants allemands (comme par exemple le professeur Geisler à Breslau) de parler dans leurs travaux *scientifiques* de langue *cachoube* ou de langue *haute-silésiennne*, et cela d'autant moins que tous les philologues du monde savant ont reconnu ces dialectes comme faisant partie de la langue polonaise, ainsi que le dialecte mazurien. La statistique allemande qui distingue le dialecte mazurien comme une langue à part, fait preuve d'inexactitude, à l'encontre des résultats des travaux des philologues.

En vue donc d'obtenir un tableau du chiffre de la population de langue maternelle polo-

naise en Allemagne, d'après la statistique officielle, nous additionnons les positions des rubriques suivantes : langues polonaise et allemande (les personnes qualifiées de bilingues), langue polonaise seulement, mazurien et enfin Polonais inscrits comme citoyens polonais :

1° Population de langues polonaise et allemande	507.721
2° Population de langue polonaise	214.115
3° Population de langues « mazurienne » et allemande	31.172
4° Population de langue « mazurienne »	49.926
Total des Polonais citoyens allemands	802.934
Citoyens polonais	259.804
Ensemble	1.062.738

Par conséquent, d'après les données mêmes de la statistique officielle allemande, le chiffre de la population polonaise dépasse un million d'âmes sans faire entrer en ligne de compte ces Polonais qui, cédant à l'opportunisme ou à la peur, se sont laissés inscrire sous la rubrique de la population de langue maternelle allemande. Tel était l'état des choses en 1925. Les résultats du recensement de 1933 ne sont pas portés à la connaissance du public, cependant depuis 1925 le chiffre de la population polonaise a augmenté d'une

façon notable par voie d'accroissement naturel. Quel est à cet égard le chiffre qu'il convient d'admettre pour la population polonaise ? Le petit tableau suivant nous y aidera, qui a trouvé place dans l'annuaire de 1935.

A la page 41 de cet annuaire, le *Statistisches Jahrbuch*, se trouve le tableau 10 b intitulé : *Die Muttersprache der Eltern der Geborenen in Preussen im Jahre 1933*, reproduit ci-dessous :

LANGUE MATERNELLE DES PÈRES	LANGUE MATERNELLE DES MÈRES			
	ALLEMAND	POLONAIS	ALLEMAND ET POLONAIS	AUTRE
Allemand	541.040	473	286	336
Polonais	277	4.467	23	18
Allemand et polonais	281	66	6.574	2
Autre langue	584	27	3	1.461
Langue maternelle des mères d'enfants légitimes	542.182	5.033	6.886	1.817
Langue maternelle des mères d'enfants illégitimes	54.385	478	438	213
Ensemble	596.567	5.511	7.324	2.030

Si nous additionnons les chiffres des familles polonaises qui se sont accrues d'un enfant au cours de l'année 1933 en Prusse, nous obtenons : 12.835 familles sur 596.567 familles pour l'Allemagne, soit 2,15 %.

D'après la statistique de 1925, la population polonaise représentait 1,03 % de la population totale de l'Allemagne ; donc l'accroissement des naissances parmi la population polonaise dépasse de 1,12 % l'accroissement de la population allemande.

L'accroissement naturel de la population allemande d'après le *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich* pour l'année 1935, p. 37, s'est élevé en moyenne, et 1933, à 3,5 0/00 ; cependant sur les régions frontalières habitées par une population polonaise, il a été sensiblement plus élevé que dans les provinces centrales du Reich ; même en Westphalie, région peuplée en partie de Polonais, il s'est montré supérieur à la moyenne d'accroissement du Reich en général. Il a atteint :

En Prusse Orientale	8,2 0/00
En Poméranie	5,7 0/00
Dans la province frontalière...	7,0 0/00
En Haute-Silésie	10,8 0/00
En Westphalie	5,8 0/00

D'autres régions du Reich accusaient en 1933 des accroissements sensiblement plus faibles, nettement inférieurs au pourcentage normal d'accroissement, par exemple :

A Berlin, un chiffre négatif..	— 3,3 0/00
A Hambourg, de même	— 0,2 0/00
Dans le Brandebourg l'accroissement était de	1,9 0/00
En Saxe (province)	3,0 0/00
En Saxe (ex-royaume)	0,6 0/00
Dans la Hesse	2,7 0/00
En Thuringe	2,6 0/00
Dans le Brunswick	0,4 0/00

et ainsi de suite.

Si l'on admet pour la période de dix ans qui va de 1925 à 1935 les mêmes constantes

pour l'accroissement de la population polonaise que nous avons rencontrées pour l'année 1933, nous obtenons, dans les différents territoires peuplés de Polonais, l'accroissement suivant de la population polonaise :

Prusse Orientale (distr. d'Allenstein plus langue « mazurienne »).....	9.082
Poméranie (Prusse Occidentale)	675
Basse-Silésie (avec adoption seulement du pourcentage 3,7 0/00 d'accroissement moyen, bien que la population polonaise possède un accroissement plus élevé)	445
Haute-Silésie	57.869
Westphalie	4.013
Pour 81.098 habitants de la Province Frontière et d'autres régions du Reich, que la statistique allemande ne différencie pas par provinces, nous admettons l'accroissement moyen polonais en Allemagne de 7,9 0/00 ; soit	6.407
Au total, la population polonaise en Allemagne, sans les Polonais citoyens polonais, a augmenté de ..	78.484

Ce chiffre ne concerne que les Polonais citoyens du Reich allemand, domiciliés en Allemagne, sans tenir compte de l'accroissement des Polonais citoyens polonais, dont une quantité assez considérable est installée à demeure en Allemagne.

Ainsi, d'après les résultats de la statistique officielle allemande, il se trouve en Allemagne une population de citoyens allemands, parlant le polonais comme langue maternelle, qui s'élève à 881.418 personnes. Il convient de mentionner en outre que l'accroissement de la population polonaise pour la dernière décade est calculé à un taux très modeste, car d'après les données pour le nombre d'enfants nés dans les familles polonaises pour la seule année 1933, cet accroissement dépasse de 11,2 0/00 l'accroissement des enfants nés dans les familles allemandes et atteint en moyenne non pas 7,9, mais 14,62 0/00. Si l'on adopte ce chiffre comme déterminant pour l'accroissement de la population polonaise, nous obtenons un accroissement de 88.709 têtes au lieu de 78.484 ; et une population totale de 891.443 têtes.

En outre, il y avait à demeure fixe en Allemagne, en 1925, une population de 259.804 personnes, citoyens polonais. De ce nombre une forte proportion est constituée par des juifs polonais ; c'est pourquoi, dans le calcul du chiffre de la population polonaise, et de

son accroissement en Allemagne, on a négligé cet élément. On peut supposer cependant que ces citoyens polonais habitant l'Allemagne se recrutent aussi, dans la proportion de 40 % pour le moins, parmi les Polonais de race pure, restés en Allemagne, soit comme serviteurs de ferme ou main-d'œuvre agricole du temps de l'émigration « saisonnière », soit comme ouvriers de l'industrie ou des mines, surtout en Westphalie et en Saxe.

Les Polonais citoyens polonais sont aussi en partie des instituteurs d'écoles polonaises privées, ou encore des petits commerçants ou artisans. Pour toutes ces raisons, au total des Polonais habitant l'Allemagne, il convient d'ajouter au minimum un chiffre de 103.912 Polonais purement polonais, citoyens polonais, plus un contingent de 8.211 têtes représentant l'accroissement normal, soit au total : 112.123 têtes.

Ce dernier chiffre est même inférieur au chiffre officiel des citoyens polonais, produit dans le dernier annuaire « Statistisches Jahrbuch » où, à la page 16, du tableau 14 b, on donne 148.092 citoyens polonais, d'où il résulte que, depuis l'année 1925, le contingent de cette catégorie a diminué de 111.712 unités. Cet important décroissement du nombre des citoyens polonais fixés en Allemagne, doit être attribué en majeure partie à la réémigration des Juifs vers notre pays ou à leur départ vers d'autres Etats à la suite de l'orientation antisémite du III^e Reich, comme aussi à de nombreuses optations pour l'Etat Allemand survenues parmi les citoyens polonais fixés à demeure en Allemagne, au cours de la dernière décade. A l'heure actuelle le total considéré ne doit pas comprendre une forte proportion de Juifs. Aussi l'on peut hardiment ajouter le chiffre cité ci-dessus de 112.123 Polonais émigrés en Allemagne au total de 881.418 Polonais citoyens allemands, afin d'obtenir de façon aussi rapprochée que possible le tableau d'ensemble de la population polonaise en Allemagne. Cette addition, basée, nous le répétons, sur les données officielles de la statistique allemande, fournit le chiffre de 993.541 Polonais.

Tel est donc l'effectif des Polonais en Allemagne que reconnaît la statistique officielle allemande. Cependant, en admettant même que les feuilles de recensement n'ont pas subi de retouches et que les chiffres fournis correspondent réellement à ce qui a figuré sous les rubriques respectives, nous savons ce qu'il en est du système qui a présidé à l'opération du recensement de la population, et en 1925 et en 1933, principalement dans les régions

où la population polonaise est de caractère peu trempé et cède aisément à une pression. On sait fort bien que les procédés d'intimidation des commissaires du recensement ou des considérations opportunistes (menaces de perte d'emploi, d'expulsion d'une ferme, de chicanes administratives et autres procédés du même genre) ont contraint une fraction

importante de la population polonaise à s'inscrire sous la rubrique « allemand langue maternelle ». C'est pourquoi, si l'on imprime en Pologne que le nombre des Polonais en Pologne atteint 1.500.000 âmes, nous pouvons, en prenant comme base les considérations qui précèdent, admettre ce chiffre comme tout à fait vraisemblable.

D^r WIKTOR NECHAY.

Traduction de Pierre Duméril.

La réalité polonaise en France traduite en chiffres

Les statistiques ? Nous en connaissons le prix pour avoir toujours recouru à cette source documentaire parfois fort factice, parfois d'une pauvreté déconcertante, mais par moments aussi base unique de raisonnement et d'analyse.

En ce qui concerne l'élément polonais de la démographie française une statistique nous manquait ces temps derniers, celle, notamment, la plus sûre, la plus complète, la plus détaillée en même temps, que nous a fourni l'avant-dernier recensement effectué au mois de mars 1931.

Que l'on ne s'étonne pas du retard apporté à la publication des résultats du recensement. Certains volumes paraissent deux ans après la date du recensement. D'autres suivent. Le dernier, où on ne parle que des étrangers répartis sur les plans territorial et professionnel, ne paraît souvent, n'a paru cette fois-ci encore, qu'avec un retard de six ans sur la date du recensement. Et il ne faut pas s'en étonner davantage tant le personnel de la statistique générale de la France est restreint et tellement est compliqué et difficile le travail de dépouillement, de contrôle et de synthèse fourni par ses services.

Donc, le volume en question, dernier de la série, n'a paru que tout récemment. Il contient des précisions d'une importance capitale pour toute étude sur les étrangers en France.

Il y avait en France au mois de mars 1931, sur un nombre de 507.661 Polonais, hommes, femmes et enfants, 287.000 individus actifs,

c'est-à-dire un peu plus de 56 % du total de la population polonaise en France. Ces 287.000 Polonais actifs représentaient 18 % du total des étrangers actifs.

A ce chiffre il conviendrait d'ajouter les 8.000 Polonais naturalisés Français.

Le groupe le plus compact de Polonais actifs est fourni par les mineurs. Il était à cette époque de 95.000. En 1933, leur nombre a diminué, à la suite des mesures d'expatriation prises à leur égard, ce qui ramena le total des ressortissants polonais travaillant dans les mines à 74.000 (voir notre ouvrage « L'Etablissement des Polonais en France », Paris, 1936).

La catégorie professionnelle où les Polonais n'existaient pour ainsi dire pas était celle de la pêche, puisqu'elle ne comptait que... 8 Polonais.

Chose significative ! En dehors des Polonais on ne trouve occupés dans les mines que 50.000 étrangers, principalement d'ailleurs, dans les mines de fer et autres métaux, de sels de potasse, etc. On comptait 16.000 Italiens, 9.000 Allemands, 5.000 Espagnols, 5.000 Yougoslaves, 3.500 Tchécoslovaques, 3.000 Arabes, 3.000 Belges, etc.

Après l'industrie extractive, c'est dans l'agriculture que l'on trouve le plus de Polonais. Ils étaient 50.000 en 1931 dans cette catégorie professionnelle. Ce n'étaient pas uniquement, comme on serait tenté de le supposer, des ouvriers agricoles, puisque en plus de 48.000 domestiques de fermes, il y avait déjà, en 1931, 2.000 Polonais, classés comme agriculteurs non salariés. Aujourd'hui ce

groupe de « colons » est bien plus nombreux car le mouvement d'installation des Polonais dans les campagnes a gagné en extension et on les rencontre non seulement dans la région de prédilection pour la colonisation intérieure, qu'est le Sud-Ouest, mais aussi dans le Centre, le Massif Central, et jusque dans la région agricole, dite Parisienne.

Le groupe de Polonais occupés dans l'agriculture a grossi considérablement depuis le recensement de 1931, puisque loin de subir les effets des rapatriements massifs des ouvriers étrangers, il n'avait cessé d'augmenter même pendant la période de crise. Il est fort probable — et ceci est confirmé par certaines évaluations dont nous avons fait état dans notre dernier ouvrage mentionné plus haut — que le nombre des Polonais occupés dans l'agriculture est actuellement égal à celui des mineurs polonais. En 1933, ils étaient déjà 60.000, occupant dans l'ensemble des étrangers actifs de l'agriculture numériquement la deuxième place, après les Italiens (70.000). Les Espagnols employés aux travaux des champs étaient à cette époque 57.000. Suivaient les Belges (35.000), les Tchécoslovaques (7.000), les Yougoslaves (4.000), les Portugais (3.000), etc...

Cependant, déjà en 1931, les Polonais étaient parmi les autres groupes étrangers en France, ceux qui fournissaient à l'agriculture française les contingents les plus nombreux d'ouvriers agricoles, puisque les Italiens et les Espagnols comptaient de 20 à 30.000 agriculteurs indépendants : fermiers, propriétaires faisant valoir leur terre directement et métayers.

Après les mineurs et les ouvriers agricoles, c'était la métallurgie, y compris l'industrie mécanique, qui occupait le plus de Polonais. En 1931, ce groupe se chiffrait par 44.000.

Quant aux autres branches de l'industrie de transformation, l'industrie textile comptait toujours à cette époque, 12.000 Polonais, le bâtiment et le terrassement, 12.000, l'industrie de la confection, 10.000, l'industrie de la terre et des pierres à feu, 8.000, l'industrie alimentaire (sucreries, distilleries, brasseries, boulangeries, boucheries, etc.), 6.000, l'industrie chimique, 5.000, l'industrie du cuir, 4.000, etc.

Il est juste d'ajouter que dans toutes ces catégories professionnelles, les Polonais occupaient dans leur ensemble presque exclusivement les emplois les plus durs, les plus exténuants et d'une manière générale ceux qui étaient quasi totalement abandonnés par les ouvriers nationaux.

Le commerce n'a pas attiré, comme il fallait s'y attendre, beaucoup de Polonais. Un certain contingent d'Israélites polonais a grossi, surtout à Paris, le nombre de petits commerçants, surtout de commerçants en chambre ; deux ou trois milliers de Polonais se sont établis épiciers, cabaretiers, boulangers, charcutiers, photographes, etc., à proximité des « cités » peuplées de Polonais ; quelques milliers, enfin, travaillaient comme ouvriers-manutentionnaires chez les commerçants. En tout et pour tout, cette branche économique comptait, en 1931, 12.000 ressortissants polonais.

La catégorie « soins personnels », comprenant non seulement les domestiques et les gens de service, mais aussi les coiffeurs, occupait, en 1931, 9.000 Polonais, dont 8.000 étaient des bonnes à tout faire, élément très recherché dans les grands centres urbains où les offres dépassent de beaucoup les demandes.

Les professions libérales comptaient dans leurs rangs 2.500 ressortissants polonais dont la moitié n'étaient Polonais que de passeport : 1.000 à 1.500 médecins, dentistes, sages-femmes, journalistes, écrivains et artistes, quelques centaines d'instituteurs et de pédagogues et autant de prêtres, religieuses et sœurs de charité, de différentes confessions.

Enfin, environ mille Polonais travaillaient dans les transports et 500 dans les établissements municipaux et autres d'utilité publique.

Voilà quelques commentaires que suscitent les colonnes de chiffres fournis par le recensement de 1931. Il est superflu de souligner l'utilité de cette statistique. Son intérêt ne saurait échapper à personne. Elle permet de mesurer l'importance du groupe polonais en France pour l'économie nationale.

Stéphane WŁOCZYŃSKI.

Chronique de la vie polonaise en France

Fête d'amitié franco-polonaise à Lens (P.-de-C.)

Lens a connu le 27 et le 28 juin deux belles journées d'amitié franco-polonaise. C'est à l'occasion de la foire qui, pour la première fois, avait été organisée par les soins de la municipalité de la ville que s'est déroulée cette mémorable journée. Le Comité d'Entente des Associations Polonaises en France, saisi par le Comité de la Foire de cette initiative, a voulu que la « journée polonaise » se transformât en une journée de fraternisation franco-polonaise. Et, il y a pleinement réussi.

Voici la description de cette belle manifestation. Un peu après 11 heures se forma un cortège, conduit par M. Meller, président de l'Union des Associations Polonaises à Sallaumines. L'orchestre de l'Union des Sociétés Polonaises de Musique en tête, il traversa la ville et se rendit au Monument aux Morts. Là, Stéphane Rejer, président du Comité d'Entente et père de deux fils morts pour la France, déposa une magnifique couronne.

Le cortège, où se détachaient de nombreux groupes d'éclaireurs, francs-tireurs (Société Polonaise d'éducation physique et civique, dite celle des Francs-Tireurs), Sokols (Société Polonaise de Gymnastique), d'amateurs d'art scénique, de membres de chorales, etc., et qui ont revêtu pour la circonstance leur costume de parade, s'est déroulé majestueusement sur plus de deux kilomètres de longueur. Le Consul général de Pologne, M. Matusinski,

assisté de MM. Rejer et Pierre Kalinowski, président et secrétaire général du Comité d'Entente, marchait en tête du cortège. Plus de cinquante drapeaux de différentes sociétés polonaises les encadraient.

Devant la mairie, Pierre Kalinowski a prononcé un vibrant discours dans lequel il exalta l'union et l'amitié de la France et de la Pologne et la solidarité de la population ouvrière polonaise de France avec leurs compatriotes. Le discours a été pleinement réussi.

Après un banquet qui a été servi dans le pavillon de la Foire et au cours duquel des allocutions furent prononcées par MM. Dengreville, maire-adjoint de Lens, Buridant, commissaire de la Foire, Matusinski, consul général de Pologne à Lille, Rejer et Kalinowski, une fête franco-polonaise se déroula sur les terrains de l'exposition.

La Chorale représentative de l'Union Polonaise du chant exécuta de très belles chansons polonaises d'une façon impeccable. Les associations théâtrales polonaises d'Ostricourt et de Carvin présentèrent une scène de folklore polonais. Et pour terminer, un chœur de 150 chanteurs, sous la direction de M. Grobelny, exécuta de nombreux chants polonais illustrés de danses nationales.

L'orchestre polonais représentatif donna le soir un concert d'une heure. Le lendemain les gymnastes des Sociétés de Sokols donnèrent à leur tour, sur les terrains de la Foire, une fête de gymnastique.

L'ensemble de cette magnifique manifestation a été des plus réussis et il a produit une excellente impression sur un nombreux

public venu acclamer ses amis polonais.

L'amitié franco-polonaise a tout à gagner de pareilles manifestations.

Le 13^e anniversaire de la Société des Femmes polonaises à Abscon (Nord)

L'Union des Femmes polonaises en France dont la filiale à Abscon fêtait le 8 août son 13^e anniversaire est l'une des associations polonaises les plus actives en France. Elle compte plus de 10.000 membres cotisants et s'occupe principalement d'organiser les loisirs des enfants, des jeunes filles et de leurs mères.

La filiale d'Abscon compte 240 membres. Au début, en 1924, elle n'en avait que 25. C'est une des plus fortes filiales de l'Union. Son anniversaire a naturellement attiré beaucoup de monde, d'autant plus que le programme d'une manifestation solennelle était très varié et intéressant. Des délégations de sociétés d'Escaudain, Sessevalle, Hérim et Sabatier présentèrent leurs vœux, des enfants et des grandes personnes donnèrent d'amusantes représentations. On a chanté, récité des vers et finalement dansé dans une véritable atmosphère de famille, que sait si bien entretenir l'Union des Femmes Polonaises en France.

Une collecte pour l'instruction des enfants

Comme tous les ans à pareille époque, toutes les « colonies » polonaises ont été conviées par le Comité d'Entente des Associations Polonaises en France à organiser des collectes et à rivaliser d'ardeur pour recueillir le plus de fonds possibles destinés à couvrir les frais de l'enseignement de la langue polonaise aux enfants des ouvriers polonais en France. L'année dernière le produit de cette collecte fut de cent mille francs.

C'est le Comité d'Entente qui est chargé de gérer les sommes ainsi obtenues. Il publie tous les ans un compte détaillé de l'usage de ces fonds. Ils servent principalement à payer les moniteurs des « cours de jeudi » (seul jour où les enfants sont libres de leur école), qui sont actuellement une centaine environ, ainsi que de constituer des bibliothèques et fournir les livres d'écoles aux enfants pauvres.

Le 13^e Congrès de l'Union des Sociétés polonaises de Théâtre

Au mois de juillet s'est tenu à Douai (Nord) le 13^e Congrès de l'Union des Sociétés Polonaises d'amateurs d'art théâtral. Le Congrès était présidé par M. Ladislas Jędrzejewski, président de l'Union.

L'Union compte actuellement 61 associations locales et 1.700 membres cotisants. Ces associations sont groupées en fédérations régionales qui sont au nombre de 3 : celles de l'Est, du Nord et du Pas-de-Calais. La Société dispose d'un matériel évalué à 100.000 francs.

Le « Travailleur polonais »

Le Comité d'Entente des Associations Polonaises de France qui groupe 1.882 sociétés avec 108.403 membres et dont le siège social se trouve à Lille (20, rue Faidherbe) a commencé, sous le titre de « Travailleur polonais », la publication d'un bulletin mensuel dont le but est de servir au rapprochement intellectuel et social de la population polonaise de France et des Français, leurs camarades et voisins. Deux numéros de cette publication périodique ont déjà paru suscitant dans leur ensemble des commentaires favorables de la part de nos confrères. Voilà ce qu'écrivit à son sujet le plus grand journal quotidien de langue polonaise paraissant en France, le « Narodowiec » de Lens dans son numéro du 3 juillet :

« L'amitié franco-polonaise est une chose si naturelle, qu'il suffit de constater qu'elle existe, sans prouver les motifs de cette existence. Elle est encore plus naturelle pour les émigrants, ici, où les Français et les Polonais vivent les uns à côté des autres, travaillent ensemble, ressentent en commun tout ce qui se passe en France.

Néanmoins, malgré toutes les conditions favorables à l'existence de cette amitié, il est indispensable de donner à nos amis Français des renseignements concernant la vie des émigrés polonais non seulement pour nous rapprocher davantage, mais aussi pour éviter les fausses « informations », fournies par les ennemis et les gens nuisibles à l'émigration ouvrière.

Le fait de calomnier les émigrants fut assez fréquent ces derniers temps. Des gens sans

scrupules n'hésitent pas à abuser de la bonne confiance de nos amis français, de montrer sous un faux jour et de dénoncer souvent les ouvriers émigrés, éléments tranquilles et laborieux, et leurs organisations.

Dans ces conditions l'initiative du Comité d'Entente des Associations Polonaises en France, qui se mit à éditer un périodique « Le Travailleur Polonais », organe rédigé en

français et ayant pour but de « servir l'amitié franco-polonaise » est digne d'approbation. Ce périodique, dont on ressentait la nécessité, peut rendre des services inestimables aux émigrants polonais en France et à leur cause. »

Nous adressons au « Travailleur Polonais » nos vœux les plus ardents pour sa réussite.

L. G.

Archives diplomatiques

Les tombeaux du Wawel

L'Agence Télégraphique Polonaise communique :

Après l'amical échange de vues qui a eu lieu entre la Capitale Apostolique et le gouvernement polonais au sujet des tombes du Wawel, un règlement a été fixé pour l'avenir par des notes diplomatiques, échangées par le nonce apostolique, l'archevêque Cortesi et le ministre des Affaires étrangères, M. Joseph Beck.

Voici la teneur de ces notes :

Excellence,

Afin d'éviter toute confusion au sujet de la stabilité des tombes du Wawel et conformément au désir exprimé par le gouvernement polonais à la Capitale Apostolique, le nonce du Pape soussigné est autorisé à confirmer la proposition, formulée par Son Excellence l'archevêque de Cracovie, dans sa lettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Conformément à cette proposition, les tombes de rois et de personnalités éminentes, en premier lieu celle du Maréchal Pilsudski, placées définitivement dans les cryptes de la cathédrale du Wawel, doivent être considérées comme inviolables. En conséquence, si à la suite de circonstances exceptionnelles il y avait lieu de procéder à un changement quelconque, il est décidé qu'il est dans ce cas indispensable de s'entendre avec le Président de la République ou la personne désignée par lui dans ce but, au sujet des décisions à prendre.

Le soussigné est heureux d'exprimer à Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères la satisfaction avec laquelle le Saint-Siège a appris l'heureuse conclusion de cette affaire, qui touchait aux sentiments profonds et légitimes de la noble nation polonaise.

Monseigneur Ph. Cortesi profite de cette occasion pour renouveler à Son Excellence le Colonel Beck l'assurance de sa très haute considération.

PH. CORTESI,
Archevêque de Syracuse, Nonce Apostolique.

Excellence,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence en date du 25 août 1937, par laquelle Votre Excellence a bien voulu me confirmer, avec l'autorisation de la Capitale Apostolique, la proposition formulée par l'archevêque de Cracovie dans sa lettre à M. le Président de la République.

Conformément à cette proposition, les tombes de rois et de personnalités éminentes, en premier lieu celle du Maréchal Pilsudski, placées définitivement dans les cryptes de la cathédrale de Wawel, doivent être considérées comme inviolables. En conséquence, si à la suite de circonstances exceptionnelles, il y avait lieu de procéder à un changement quelconque, il est décidé qu'il est dans ce cas indispensable de s'entendre avec le Président de la République ou la personne désignée par lui dans ce but, au sujet des décisions à prendre.

Je profite de cette occasion pour exprimer à Votre Excellence la satisfaction ressentie par mon gouvernement en voyant l'affaire des tombeaux de la cathédrale du Wawel réglée, d'une façon qui tient compte des sentiments justifiés de la nation polonaise, tout en ne diminuant en rien le respect que l'on éprouve en Pologne pour l'Eglise Catholique.

Que Votre Excellence veuille bien agréer l'assurance de ma très haute considération.

(—) J. BECK,

Ministre des Affaires étrangères.

Varsovie, le 25 août 1937.

..*

La « Gazeta Polska » fait suivre la publication de ces notes du commentaire suivant :

Les notes diplomatiques, échangées par le gouvernement de la République et la Capitale Apostolique le 25 août 1937, sont un acte juridique, dont le poids et la valeur égalent celles d'accords ou de

traités. Il faut considérer ces notes comme un complément au concordat, qui ne contient aucune décision, réglant le problème des tombeaux du Wawel, notre Panthéon national. Ce douloureux conflit, survenu le 23 juin dernier, a montré la nécessité de délimiter d'une manière précise la compétence des autorités gouvernementales et ecclésiastiques, au sujet de ce lieu éminent où se mêlent le culte religieux et le culte national.

L'affaire concernant la libre disposition par l'archevêque de Cracovie du cercueil du Maréchal Joseph Pilsudski, s'est trouvée réglée par la lettre de l'archevêque au Président de la République, en date du 11 juillet dernier ; cette lettre donnait au Chef de l'Etat la satisfaction qui lui était due et contenait un acte de contrition envers la mémoire du Chef de la Nation. La violation des droits de la

famille s'est trouvée réglée par la visite, faite le 5 août à la Maréchale Pilsudska, par le Nonce Apostolique, Monseigneur Cortesi.

Le gouvernement de la République a entrepris, toutes affaires cessantes, les démarches nécessaires pour créer des conditions, excluant à tout jamais la possibilité de conflits de ce genre.

Il ressort du communiqué gouvernemental et du texte des notes elles-mêmes, que le gouvernement a trouvé une entière et bienveillante compréhension de ce problème auprès de la Capitale Apostolique. A l'entière satisfaction de toute la société, on a ainsi réglé pour le mieux, dans le présent et dans l'avenir, une affaire qui, — comme le constate dans sa note le Nonce Apostolique, l'archevêque Ph. Cortesi — « touchait aux sentiments profonds et légitimes de la nation polonaise ».

France - Pologne

Le XX^e anniversaire de l'armée polonaise en France

La Pologne a commémoré avec beaucoup d'éclat le XX^e anniversaire de la constitution de « l'Armée Bleu-Horizon », c'est-à-dire de l'armée polonaise en France.

L'événement se produisit le 4 juin 1917, date de la décision historique du gouvernement français. Un an après, le 22 juin, sur le front de Champagne, le président de la République, M. Raymond Poincaré, remettait aux corps polonais nouvellement créés, les quatre drapeaux offerts par les villes de Paris, de Verdun, de Belfort et de Nancy. Au centre d'une clairière, un autel avait été dressé, surmonté de l'image de la Vierge Noire de Czestochowa. Un aumônier polonais, l'abbé Dekowski, célébra la messe, qui fut écoutée par le Président de la République ayant à sa droite M. Roman Dmowski, président du Comité National Polonais, et à sa gauche le ministre des Affaires étrangères, M. Stephen Pichon. Assistaient en plus à la cérémonie les généraux Gouraud, Archinard et Janin, les représentants des armées alliées et les hauts fonctionnaires de la mission militaire franco-polonaise, dont M. Tirman et M. Klobukowski, ambassadeur de France.

À l'issue de la messe, huit porte-drapeaux s'approchèrent de l'autel et l'officiant, après avoir procédé à la bénédiction des drapeaux, donna lecture du texte de la prestation de serment, que voici :

« Je jure devant Dieu tout-puissant, un en sa Trinité, fidélité à ma Patrie la Pologne, une et indivisible. Je jure d'être prêt à donner ma vie pour la

cause sacrée de son unification et de son affranchissement, à défendre mon drapeau jusqu'à la dernière goutte de mon sang, d'être soumis aux ordres de mes supérieurs militaires, de défendre l'honneur du soldat polonais, ceci avec l'aide de Dieu. »

Répondant à l'allocution du président du Comité National Polonais, le président de la République Raymond Poincaré prononça un grand discours, dans lequel après avoir rappelé les attaches entre la Pologne et Paris, Nancy, Belfort, Verdun, il dit entre autres :

« Offerts par ces villes, les drapeaux polonais sont assurément dignes de la noble nation polonaise dont ils annoncent la renaissance ainsi que des valeureuses troupes qui les mènent au combat.

Sacrés emblèmes, qui ressemblez en votre nouvelle sainteté aux célèbres drapeaux des Piast et des Jaguillons, vous faites renaître les temps héroïques alors que, sur fond amarante, l'aigle blanche déployait fièrement ses ailes. Quelle foule de souvenirs surgissent à votre vue dans la pensée de la France et de la Pologne ! Et quel n'est pas votre immense portée aux yeux de toutes les nations alliées... »

Avant la remise des drapeaux aux régiments, Raymond Poincaré décora personnellement celui des Bayonnais en y épinglant la Croix de Guerre.

En même temps fut donnée lecture de l'ordre du jour suivant :

« Le généralissime cite à l'ordre du jour de l'armée la deuxième compagnie (polonaise). C'est un détachement de premier ordre dont le dévouement et l'esprit de sacrifice s'est manifesté en par-

ticulier le 9 mai 1915, alors que, posté en avance de la colonne chargée d'attaquer les Ouvrages Blancs, il conquiert brillamment les positions ennemies désespérément défendues. Il ne s'est arrêté qu'aux positions indiquées, ceci malgré de très lourdes pertes. »

Pour compléter ces réminiscences déjà historiques, il nous faut encore rappeler les résolutions des conseils municipaux des quatre villes françaises, qui ont tenu à l'époque à rendre hommage à la nouvelle armée alliée. Voici le texte de la résolution, votée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Paris, à la date du 25 mars 1918 :

« Le Conseil municipal de Paris, désireux d'honorer la vaillance des Polonais d'Europe et d'Amérique, qui sont venus lutter aux côtés de l'armée française pour la cause du droit, de l'honneur et de la justice, décide d'offrir, en tant qu'hommage à l'armée polonaise, son premier drapeau. »

Le 25 février de la même année, la municipalité de Verdun adoptait, sur la proposition de son président M. Robin, la résolution analogue suivante :

« Ce sera un hommage d'une ville martyre à une nation martyre et aussi un grand honneur pour la ville de Verdun que le don d'un drapeau, emblème de leur lointaine patrie, aux braves qui, aux côtés des armées alliées, lutteront pour la cause de la justice et du droit ainsi que celle de la restauration de la grande Pologne, amie de la France. »

Avant de décrire la commémoration de l'anniversaire qui s'est déroulée dans la capitale polonaise, nous avons cru devoir exhumer, des récentes archives, ces quelques documents. Ils sont émouvants certes et le resteront longtemps pour le cœur de chaque Polonais, ainsi que pour nos amis de France, mais conçus, pour ainsi dire, dans le feu de l'action, ils n'expriment peut-être pas entièrement toute l'ampleur de l'événement. On en juge mieux la signification avec un recul de vingt ans.

Sans doute avait-on bien compris, dès l'origine, que grâce à la France, avant tout, et aussi grâce aux Etats-Unis, les Polonais avaient enfin obtenu le droit de combattre sous leur propre drapeau, ce qui supprimait

Le 13 avril 1918, ce fut la ville de Belfort qui votait la résolution dont voici le texte :

« Considérant que les Polonais résidant en France s'enrôlent pour lutter contre les Allemands et défendre la cause sacrée de la liberté, et formés en régiments, prendront rang aux côtés de nos troupes et celles de nos alliés ; considérant que Verdun et Paris, villes victimes de la barbarie allemande, ont offert aux deux premiers régiments polonais leurs drapeaux, emblème de leur patrie opprimée ; considérant que la ville de Nancy, qui a également subi le plus effroyable bombardement, projette d'offrir un drapeau à un des régiments polonais nouvellement formés ; considérant que la ville de Belfort, qui depuis les débuts des hostilités subit de fréquentes attaques de l'artillerie et des avions allemands, se doit de suivre l'exemple de l'héroïque ville de Verdun et de la ville de Paris et offrir aux Polonais un drapeau sous les plis duquel ils lutteront à nos côtés pour venger leur Patrie et les cruautés commises par les Allemands, — décide, après discussion, d'offrir un drapeau à un des régiments polonais nouvellement formés. »

Enfin, le 8 mai 1918, la cité du roi Stanislas, la ville de Nancy, qui l'an dernier fit un si bel accueil au maréchal Smigly-Rydz, décidait ce qui suit :

« Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que la ville de Nancy se sent heureuse et fière de pouvoir offrir aux vaillants chasseurs polonais du 3^e régiment de la 1^{re} division le drapeau qui les conduira à la victoire. »

**

l'anonymat de leur sacrifice et leur assurait en outre une place légitime parmi les puissances alliées, au moment du règlement de la paix. L'avantage diplomatique était incontestable et grande aussi était la fierté des Polonais, admis à lutter avec des insignes distincts pour la libération du territoire français. Mais l'on s'aperçoit aujourd'hui que du point de vue de la mystique nationale polonaise, du point de vue égoïste, pourrait-on dire, dans le sens le plus noble du terme, cette participation à la guerre occidentale était une nécessité inéluctable. Autrement la Pologne n'aurait pas rempli sa mission, elle n'aurait pas eu conscience d'avoir secoué toutes ses chaînes. En dépit de certaines divergences de tactique, sinon de doctrine, le

Comité National de Paris accomplissait exactement la même œuvre que le maréchal Pilsudski, à la tête de ses légionnaires, ou, plus exactement, il la complétait et l'achevait harmonieusement. Le maréchal n'avait-il pas prédit dès 1913, avec son don fascinant de prescience, que pour mériter sa liberté la Pologne devait verser son sang dans deux guerres, l'une contre l'armée russe, principal envahisseur, l'autre ensuite contre les Empires Centraux, victorieux de la Russie.

Or, en 1918 — et dès la chute du tsarisme, à vrai dire — l'on était entré dans la seconde phase. Les Russes avaient été chassés de Pologne. Le maréchal Pilsudski était emprisonné à Magdebourg, cependant que sur ses ordres le P. O. W., commandé par l'actuel maréchal Smigly-Rydz et le colonel Koc, faisait une guerilla acharnée aux troupes d'occupation allemandes. La France a donné alors aux Polonais la possibilité de poursuivre cette lutte à drapeaux découverts, de consommer le sacrifice sans lequel leur renaissance nationale n'eût été qu'une opération diplomatique fortuite et non une éclatante revanche du destin qui forge les âmes et fortifie la foi mais n'aide que ceux qui s'aident eux-mêmes. Aussi l'immanente logique a-t-elle voulu que le général Haller qui combattit les Russes sous les ordres de Pilsudski, vint faire la « seconde guerre » en France comme chef de l'armée bleu-horizon.

Voilà pour la Pologne et pour sa résurrection qui a pu ainsi s'épanouir selon les aspirations nationales les plus profondes, selon les prophéties déjà séculaires de Mickiewicz. Mais d'autre part les révélations d'après guerre, le livre magistral du prof. St. Dombrowski notamment (« La lutte pour les recrues polonaises ») ont démontré que la création de l'armée polonaise en France avait autrement plus d'importance pour l'issue rapide de la guerre que son apport numérique sur le front occidental. En 1918, en dépit de ses violentes offensives du 21 mars, du 27 avril et du 14 juillet, le haut commandement allemand était à bout de souffle et de réserves d'hommes. Pour prolonger la guerre et courir encore sa chance de victoire, il n'avait plus qu'une seule ressource, la mobilisation de la Pologne occupée qui pouvait lui fournir deux millions de troupes fraîches. L'entreprise était déjà des plus difficiles, en raison de l'opposition farouche du maréchal Pilsudski, dont l'arrestation constituait un

avertissement brutal à l'égard des populations même les moins initiées, ou désorientées par une intense propagande, pratiquée en vase clos. Elle devint absolument impossible après la création de l'armée polonaise car, dans ces conditions, les recrues polonaises, incorporées de force, loin de représenter un facteur de succès, risquaient de précipiter le désastre. Mieux que cela, le haut commandement impérial dut renoncer du même coup, à envoyer en France les soldats allemands d'origine polonaise qui, après la disparition du front russe, devinrent dès lors mobilisables.

Enfin, maintenant que l'on étudie d'une manière systématique l'important problème de l'émigration, il est extrêmement instructif d'envisager de ce point de vue la création de l'armée polonaise en France. Car c'était bien là une armée d'émigrés, non pas d'émigrés de France qui ne faisaient pas encore nombre avant 1917, mais des Etats-Unis. La petite « colonie » polonaise de France pouvait fournir, au début des hostilités, tout au plus quelques centaines d'hommes qui furent incorporés à la Légion étrangère et se battirent héroïquement. Au moment de la bénédiction des drapeaux en 1918 la compagnie des Bayonnais n'avait-elle pas été réduite à treize survivants ? D'ailleurs tous les efforts des Polonais pour constituer un corps indépendant, en faisant appel à des volontaires d'outre-mer, se sont heurtés pendant trois ans à l'opposition du gouvernement tsariste ce qui, soit dit en passant, fournit une preuve de plus que la Russie était bien décidée, en cas de victoire, de maintenir, voire même d'étendre sa mainmise sur la Pologne.

Ce n'est qu'après l'effondrement du tsarisme qui laissait prévoir, à brève échéance, l'écroulement militaire de la Russie que les efforts inlassables de Paderewski furent couronnés de succès. Le consentement du gouvernement français étant acquis, il obtint celui des Etats-Unis pour l'enrolement de citoyens américains d'origine polonaise. Car, à cette époque, il fallait chercher au delà de l'Océan l'émigration polonaise qui représente aujourd'hui en France un appoint de population de plus d'un demi-million d'hommes, en pleine croissance démographique.

Voilà les réflexions qui vingt ans après ont constitué en quelque sorte la toile de fond idéologique des solennités de Varsovie, célébrant la création de l'armée bleu-horizon.

*
**

Pendant deux jours, Varsovie présenta un aspect inaccoutumé. Le bleu horizon dominait dans les rues de la capitale, car les anciens de l'armée polonaise de France étaient venus au nombre de 10.000 environ, de tous les coins de province, voire de l'étranger. D'aucuns même, appartenant à l'émigration polonaise d'Amérique, avaient traversé l'Océan, pour prendre part aux fêtes célébrant le vingtième anniversaire de la création de leur corps. Fêtes d'une signification commémorative émouvante et qui par ailleurs marqueront une date dans la chronique pittoresque de Varsovie, car elles s'achevèrent à la manière française. Pour la première fois, comme au 14 Juillet à Paris, la population varsovienne dansa joyeusement jusqu'à l'aube, en plein air, dans le cadre, s'y prêtant admirablement, de la grande place carrée et polychromée du Vieux Marché.

Les solennités débutèrent la veille par une messe, célébrée en l'église de la garnison, où fut béni le drapeau offert à la section varsovienne des vétérans de l'armée polonaise en France, par l'épouse du Président du Conseil, M^{me} Germaine Slawoj-Skladkowska. En effet, un heureux destin a voulu que la marraine, toute désignée par son rang, des vétérans varsoviens de Champagne, fût une Française, dévouée aux œuvres de solidarité et d'union rapprochant ses deux patries. Elle y apporte ses qualités de cœur et la foule varsovienne, massée aux abords de l'église, fut vivement touchée lorsqu'elle fit son entrée, tenant par la main deux petits garçons blonds, deux orphelins polonais qu'elle a recueillis et qu'elle élève, depuis que le père a trouvé la mort dans le sous-sol minier du Pas-de-Calais.

Dans l'église bondée d'anciens soldats, dont certains portaient de glorieux drapeaux décorés de la Croix de Guerre, M^{me} Germaine Slawoj-Skladkowska fut accueillie par M. Wielowieyski, président de l'Association des Anciens Combattants Polonais en France, qui remplit pendant de longues années, avec une haute distinction, les fonctions de premier conseiller à l'ambassade polonaise de Paris et fut accrédité ensuite comme ministre auprès d'un pays doublement allié : la Roumanie, unie à la France et à la Pologne par les traités et une séculaire amitié. La colonie

française assista très nombreuse à cette cérémonie inaugurale, à laquelle prit part avec son drapeau l'Association des Anciens Combattants Français. Après la messe, le prélat Michalski procéda à la bénédiction du drapeau, sur lequel la fondatrice avait fait broder l'inscription suivante :

« Le jour solennel, anniversaire du vingtième anniversaire de la formation de l'armée polonaise en France, j'offre ce drapeau à la section de Varsovie de l'Association des Vétérans de l'ancienne Armée Polonaise de France en souvenir de la fraternité d'armes et de la séculaire amitié des nations polonaise et française et en témoignage de mes sentiments affectueux pour ma seconde patrie la Pologne. »

A la sortie, aux cris de « Niech zyje Pani Prezydentowa ! » « Niech zyje Francja ! » la foule fit une ovation spontanée à M^{me} Slawoj-Skladkowska, qui répondit par quelques paroles cordiales, prononcées en polonais. Puis l'assistance se rendit en cortège à la Présidence du Conseil, où une grande réception avait été préparée. S'adressant aux officiers et aux soldats réunis autour du buffet dressé dans la grande salle d'honneur, le Président du Conseil, M. Slawoj-Skladkowski, prononça l'allocution suivante :

« Camarades ! C'est par des chemins les plus divers que nos pas nous ont conduits vers la Pologne pour nous rencontrer dans ce siège du gouvernement polonais.

Souffrant la faim et le froid nous nous acheminions vers cette Pologne indépendante, en inscrivant sur nos drapeaux l'héroïsme et l'effort que nous offrons à notre patrie.

Le jour anniversaire de la bénédiction de votre drapeau, où sont inscrits votre effort, votre sacrifice et votre mérite pour la cause de l'Etat polonais, je m'écrie de tout cœur : « Vive la Pologne ! » « Vive la France ! »

A la manière polonaise, les soldats bleu horizon qui l'entouraient, le portèrent en triomphe, ce qui déclencha une cordiale ovation, dans une atmosphère de fraternité d'armes, où se mêlaient les chants français et polonais.

La grande journée du lendemain commença par une messe de campagne, célébrée face à la tombe du Soldat Inconnu, sur la

vaste place du Maréchal Pilsudski. Une heure avant la cérémonie, des soldats revêtus de l'uniforme, désormais historique, de l'ancienne armée polonaise en France, vinrent se ranger tout autour de la place. L'autel était encadré par les porte-drapeaux de la grande guerre avec à leur tête celui des Bayonnais, décoré de la *Virtuti Militari* et de la Croix de Guerre qui entraîna au combat les premiers combattants polonais de France. Par ailleurs, toutes les organisations d'anciens combattants, groupements régionaux et fédérations, étaient représentés par des délégations.

A 9 heures du matin, le maréchal Smigly-Rydz pénétrait sur la place, salué par le président de la F. I. D. A. C. et du comité de l'Anniversaire, le général Gorecki, ainsi que par M. Joseph Wielowieyski. Aux sons de l'hymne national, le maréchal accompagné du ministre de la guerre, le général Kasprzycki, passa en revue des détachements, puis vint prendre place devant l'autel, où se trouvait déjà, au premier rang, à côté des vétérans de 1863, M^{me} la Maréchale Alexandra Pilsudska. On remarquait aux places d'honneur les ambassadeurs de quatre puissances qui reconnurent l'indépendance de la Pologne avant la fin de la guerre : France, Etats-Unis, Grande-Bretagne et Italie.

Après la messe, le général Gorecki et le ministre Wielowieyski déposèrent une couronne sur la tombe du Soldat Inconnu, puis commença le défilé des anciens soldats de France qui, rendus à la vie civile depuis dix-sept ans, depuis la dernière victoire remportée sur l'armée soviétique, n'en conservèrent pas moins une superbe allure militaire, qui impressionna vivement le public et fut unanimement louée par la presse polonaise.

Le défilé continua à travers les rues de la ville et se porta devant le palais du Belvédère, ancienne résidence du Maréchal Pilsudski, aujourd'hui musée consacré au souvenir du grand disparu. Le comité de l'Anniversaire déposa sur les marches du palais une couronne de roses rouges et blanches dont les rubans portaient l'inscription suivante : « Au grand Maréchal, les soldats de l'Armée Bleu Horizon ».

Le défilé se rendit ensuite à l'aérodrome de Mokotow, au pied de l'éminence où fut placé le cercueil du Maréchal, pour la revue posthume de ses troupes. Le Président de la ville procéda alors à l'inauguration d'une nouvelle avenue, baptisée : « Avenue du Soldat Bleu-Horizon, 7. VI. 1917 — 19. VIII. 1920 ».

Le soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de

Ville, décorée de drapeaux français, américains, anglais et italiens, eut lieu une séance solennelle en l'honneur du vingtième anniversaire de la création de l'armée polonaise de France. Le président du comité, le général Gorecki, donna la parole au président de la Ville de Varsovie, M. Stefan Starzynski, qui prononça l'allocution suivante :

« Des rives de la Mer Noire jusqu'aux régions glaciales d'Arkhangelsk sur la Mer Blanche, des collines champenoises jusqu'à la taïga sibérienne, des vallées du pays basque jusqu'aux plaines du Far West, il n'existait presque pas un coin dans le vaste monde où les Polonais n'aient pas cherché à créer une armée à l'époque de la grande guerre.

« Comme hôte de cette cité, je vous salue, soldats bleu horizon, maintenant que les combats pour nos frontières ont pris fin et que dans le soleil de l'indépendance, tous, pilsudskistes et bayonnais, soldats de Mourmanie, de Sibérie ou des Carpathes, vous portez le même uniforme des forces nationales unifiées. Je rends hommage à ceux qui manquent dans vos rangs, car ils ont emporté dans la tombe leur tenue bleu horizon. Varsovie est heureuse et fière de vous accueillir, vous lui rappelez les heures glorieuses des combats pour l'indépendance et la couleur particulière de vos uniformes symbolise aux yeux de nos populations une des grandes voies, par laquelle nous est venue la liberté.

« A l'heure où le Chef suprême des armées, le maréchal Smigly-Rydz, a fait appel à tous pour un effort commun, destiné à élever la Pologne de plus en plus haut, c'est avant tout à nous, soldats venus de tous les horizons, qu'il appartient de s'unir pour la consolidation et l'épanouissement de la patrie que nous avons conquise. »

M. Noël, ambassadeur de France, après avoir salué les vétérans assemblés, rappela les paroles que Poincaré prononçait en Champagne, en remettant au général Gouraud les étendards que les villes françaises avaient offerts à l'armée polonaise : « L'aigle blanche peut de nouveau déployer ses ailes dans le rayonnement de la victoire » ; il rappela la fraternité d'armes qui unit Français et Polonais au cours de l'histoire, fidèle aux heures de gloire comme aux heures de détresse ; il dit sa joie de pouvoir rendre hommage à la belle conduite de l'armée polonaise en France et célébra la renaissance de la puissance polonaise, gardienne traditionnelle de la civilisation occidentale et unie à la France par l'alliance naturelle et toujours plus vivace conclue par le Maréchal Pilsudski.

M. Wielowieyski affirma que la Pologne était un assez grand pays pour ne pas craindre la reconnaissance et qu'elle n'oublierait

jamais le décret français en date du 4 juin 1917, qui hâta la restauration de l'Etat polonais. Il fit part ensuite de la décision prise la veille, de nommer membres d'honneur de l'Association des Anciens Combattants polonais en France — « la plus haute dignité, dit-il, que nous puissions leur conférer » — les officiers qui prirent le commandement de l'armée polonaise en France, parmi lesquels 21 généraux français, avec le général Gou-

raud en tête, ainsi que les villes de France (Paris, Verdun, Nancy, Belfort) et les quatre villes d'Italie qui offrirent à l'armée polonaise ses premiers drapeaux.

Il proposa d'acclamer les quatre nations alliées et associées qui pendant la guerre avaient reconnu la Pologne. Des cris de « Vive la France ! » partirent de tous les coins de la salle et l'assistance, debout, entonna la *Marseillaise*.

Léon LIBER.



ABONNEMENTS

France : 12 numéros	40 fr.
Étranger : Union postale, 12 n ^{os}	46 fr.
Autres pays, 12 n ^{os}	52 fr.

29, Quai Voltaire — PARIS - VII^e

En dépôt chez :

LIBRAIRIE POLONAISE, 123, Boulevard Saint-Germain, Paris